



UFDG

**UNION DES FORCES
DÉMOCRATIQUES DE GUINÉE**

**PROJET DE SOCIÉTÉ
PRÉSIDENTIELLES 2020**

Unir & Servir

LE MOT DU PRESIDENT	5
DOMAINE D'ACTION I. : GOUVERNANCE POLITIQUE, DEMOCRATIE ET ETAT DE DROIT	9
AXE I : RÉNOVER LA GOUVERNANCE POLITIQUE	10
<i>ACTION.1. 1 : Mettre en place un système judiciaire indépendant</i>	12
<i>ACTION 1. 2 : Renforcer l'ancrage de l'Etat de droit</i>	13
<i>ACTION 1.3. modernisation de l'administration centrale</i>	15
<i>ACTION1.4 : Consolider la Gouvernance territoriale</i>	18
AXE II : RECONCILIATION NATIONALE	21
<i>ACTION UNIQUE</i>	23
AXE III : REORGANISER LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ	23
<i>ACTION 3.1.: Renforcer la gouvernance au sein des FDS</i>	23
<i>ACTION 3.2 : Moderniser la gestion des FDS</i>	24
<i>ACTION 3.3 : Renforcer les capacités des FDS</i>	25
AXE IV : SOCIÉTÉ CIVILE	25
<i>ACTION UNIQUE</i>	25
AXE V : CULTURE ET COMMUNICATION	26
<i>ACTION 5-1 : Appuyer les genres et Culture</i>	26
<i>ACTION 5-2 : Consolider les outils de Communication</i>	28
AXE VI : LIBERTÉ DE LA PRESSE	30
<i>ACTION UNIQUE</i>	31
AXE VII. : POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE	31
<i>ACTION 7.1.: Rednamiser la diplomatie et la coopération avec l'étranger</i>	34
<i>ACTION 7.2 : S'appuyer sur la diaspora guinéenne pour consolider la démocratie et du développement national</i>	00
AXE VIII : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITÉ	37
DOMAINE D'ACTION II.: GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES	39
AXE IX.: ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE	40
<i>ACTION 9.1.: Renforcer la stabilité du cadre macro-économique</i>	40
<i>ACTION 9.2.: Assainir la gestion macro-économique et financière</i>	41
<i>ACTION 9.3.: Politique monétaire et développement du secteur financier</i>	44
AXE X : LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE	47
<i>ACTION 10.1 : Promouvoir l'agriculture, l'élevage et la pêche</i>	47
<i>ACTION 10.2 : Assurer le développement industriel et commercial</i>	50
<i>ACTION 10-3 : Promouvoir le développement du secteur minier</i>	55
<i>ACTION 10-4 : Appuyer le développement du Tourisme et de l'artisanat</i>	59
AXE XI: ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENTS DURABLE	65
AXE XII: ENERGIE , ÉLECTRICITÉ, EAU	68
AXE XIII: TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS	69
AXE XIV: URBANISME ET HABITAT	72
AXE XV : TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NTIC	73
AXE XVI: METTRE EN PLACE UN SYSTÈME STATISTIQUE PERFORMANT	75

<i>ACTION 16-1 : Produire des statistiques fiables dans tous les domaines de la vie nationale</i>	76
DOMAINE D'ACTION III. GOUVERNANCE SOCIALE	78
AXE XVII : EDUCATION	78
AXE XVIII : PATRIMOINE HISTORIQUE ET RÉHABILITATION CULTURELLE	94
AXE XIX : FEMMES ET PROMOTION DU GENRE	95
<i>ACTION 19-1 : Promouvoir l'éducation de la jeune fille et l'alphabétisation de la femme rurale</i>	96
<i>ACTION 19-2 : Sensibiliser les femmes à l'usage des outils du planning familial</i>	97
<i>ACTION 19-3 : Renforcer le cadre de protection des droits et l'autonomisation des femmes</i>	97
<i>ACTION 19-4 : Sensibiliser les femmes à la prise de décision aux niveaux familial, communautaire et national</i>	98
AXE XX : JEUNESSE, EMPLOIS-JEUNES ET LOISIRS	99
<i>ACTION 20-1 : Pendre en charge les besoins spécifiques des adolescents et jeunes</i>	99
<i>ACTION 20-2 : Promouvoir de l'emploi des jeunes</i>	100
<i>ACTION 20-3 : Diversifier les activités sportives et de loisirs</i>	101
AXE XXI : SANTÉ ET ACTION SOCIALE	102
<i>ACTION 21-1 : Renforcer le programme élargi de vaccination et de soins de santé primaire</i>	102
<i>Action 21-2 : Améliorer les prestations de la santé de la mère et de l'enfant</i>	103
<i>ACTION 21-3 : Mise en œuvre une politique hospitalière accès vers la lutte contre les endémies et la promotion de la recherche et de l'innovation médicale</i>	105
<i>ACTION 21-4 : Reconstruire la gouvernance du système de santé</i>	106
AXE XXII.: PROTECTION SOCIALE	106
<i>ACTION UNIQUE : Concevoir et mettre en œuvre un programme dynamique d'assistance aux groupes vulnérables</i>	107

LE MOT DU PRÉSIDENT CELLOU DALEIN DIALLO

LETTRE À MES COMPATRIOTES POUR UNE GUINÉE UNIE ET PROSPÈRE

Chers compatriotes,

1. *La Guinée entière est à reconstruire. Cette reconstruction commande aujourd'hui plus qu'hier, une vision, des ressources diverses et des efforts importants.*

Ce projet de société de l'UFDG se veut réaliste, novateur et rassembleur. Il n'impose rien de dogmatique, mais propose, oriente et demande l'appui et l'implication de tous les guinéens dans sa mise en œuvre.

2. *Ces dix dernières années et plus qu'auparavant ont prouvé qu'il ne suffit pas de disposer du potentiel économique et de désigner un Président à la tête du pays. Il s'agit plutôt d'installer un leadership dynamique, compétent, avisé et capable de mobiliser les Guinéennes et les Guinéens pour accomplir le travail gigantesque de développement national.*

La mise en place et le fonctionnement de ce leadership exige le choix d'un homme éclairé disposant d'expériences et de talents établis pour en assurer la direction.

3. *Nous nous sommes de plus en plus éloignés de cet objectif alors que notre pays s'est davantage enfoncé dans une crise généralisée depuis 2010.*

En plus de la crise sanitaire due au Covid-19, la Guinée traverse une crise politique, économique et sociale sans précédent qui a fortement ébranlé l'unité nationale et la stabilité du pays. Nul ne peut nier que pendant les dix ans de la gouvernance du régime de M. Alpha Condé, les conditions de vie des guinéens se sont détériorées davantage par un accroissement de la pauvreté des ménages, l'insuffisance des services sociaux de base et des infrastructures notamment routières, l'accentuation de l'insécurité et de la violence d'État et surtout la remise en cause totale de la cohésion sociale, ainsi que l'exacerbation des tensions et divisions ethniques.

Ce n'est un secret pour personne que dans ce contexte de paralysie totale de la société et du pays, le pouvoir actuel a été incapable d'élaborer des stratégies de gouvernance adaptées aux besoins des populations guinéennes. Aussi s'est-il donné pour rôle le bradage des richesses du pays pour des revenus dont l'utilisation est jusqu'ici restée un secret pour la large majorité des guinéens.

Les distorsions inhérentes au système libéral guinéen actuel sont marquées par des dérives majeures dans la gestion des finances publiques, dans

affaires, en l'absence d'une politique salariale adaptée et conséquente ; le tout marqué de dysfonctionnements qui dressent des obstacles et contraintes qui freinent l'émergence économique de la Guinée.

4. *Quelles approches initier pour permettre enfin l'émergence et l'affirmation d'un système libéral à visage humain qui prenne en compte la condition des pauvres et œuvre à l'accomplissement des OMD et où le rôle du secteur privé, moteur du développement, serait assuré à partir d'un cadre stratégique porteur ?*

Les actions prioritaires du programme de l'UFDG sont bâties sur la base d'un constat édifiant et structuré décrivant avec précision les souffrances et besoins des guinéens dans les différents domaines. Les solutions envisagées sont définies dans des actions à mettre en œuvre. Il importe de mettre à profit les élections présidentielles prochaines pour remédier définitivement à cette situation catastrophique. Ce sera l'ultime salut et le prix à payer pour notre devenir commun. C'est là une occasion très opportune de rebondissement historique. Et le système libéral à bâtir sera basé sur l'équité économique, l'égalité en droits et obligations des acteurs du développement. Bref, un système compétitif et concurrentiel balisé afin que la performance et le travail libre soient les garants du succès.

Les priorités identifiées portent essentiellement sur l'édification de la meilleure productivité de l'économie, la justice sociale, la consolidation du consensus national et l'impulsion de la recherche scientifique dans un Etat de droits égaux pour tous.

5. *Les actions attachées à ces priorités tiennent principalement dans les onze (23) axes stratégiques suivants :*

- Instaurer un système de gouvernance sécuritaire et politico-administrative qui allie décentralisation et déconcentration et assure la dévolution effective des ressources techniques, matérielles et financières ;*
- Investir dans les infrastructures de base et bâtir un produit capable de soutenir la concurrence ;*
- Développer les techniques et filières agricoles, artisanales et halieutiques par une exploitation vigilante de toutes les industries modernes, assurer la transformation et la valorisation de nos ressources minières ;*
- Assurer le bien-être de tous les guinéens sans distinction de race, de religion et de condition sociale, par l'édification d'une citoyenneté moderne et partagée ;*

- Réaliser le consensus historique et l'unité nationale par l'exploitation judicieuse de toutes les passerelles d'intégration culturelle et historique des communautés guinéennes ;
 - Assurer l'éducation des générations montantes dans un système éducatif enraciné dans les cultures nationales et ouvert aux impératifs de la mondialisation ;
 - Restaurer l'environnement physique et biologique du pays par la régénération du couvert végétal, la diversification de la faune sauvage ainsi que la modernisation des villes et villages ;
 - Impulser la recherche dans toutes les filières scientifiques et techniques par une carte scolaire et universitaire dense, diversifiée et étendue à toutes les régions du pays ainsi que par la motivation des chercheurs de tous grades scientifiques ;
 - Assurer la participation de la Guinée aux innovations techniques, scientifiques et culturels du monde contemporain par la participation de l'Elite guinéenne aux débats internationaux ;
 - Motiver la participation de la diaspora guinéenne au développement du pays ;
 - Reconstruire le leadership politique et le rayonnement diplomatique de la Guinée par la consolidation ainsi que l'élargissement de ses relations d'amitié et de coopération en Afrique et dans le monde.
6. *En tant que produits d'une histoire commune et partageant les vicissitudes des régimes politiques précédents, nous ne pourrions que travailler ensemble dans le respect de nos différences et de nos droits ainsi que dans une haute conscience des défis à relever. C'est le sens de ce programme que vous propose votre grand parti national, l'UFDG.*
- Ce programme vise l'instauration d'un Etat de droit au service de tous et la création d'opportunités égales et dans tous les domaines, pour les hommes et les femmes, toutes conditions sociales considérées, en tant que citoyens d'une Guinée engagée dans la voie de l'unité et du développement.*
7. *Sous le régime de l'UFDG, la communication entre guinéens sera intensifiée, les passerelles sociales densifiées et les occasions de dialogue multipliées au profit de l'éclosion d'une société nouvelle et dynamique, ouverte aux apports féconds de la civilisation moderne, mais enracinée dans les valeurs authentiques de la culture nationale.*

8. *Dans cette société en refondation, les jeunes et les femmes auront une place de choix. Ils seront les principaux animateurs d'une société civile libre et porteuse d'initiatives productrices de valeurs ajoutées. S'assurer que les personnes âgées soient en bonne santé et participent activement au bien-être de tous, demeure aussi un objectif prioritaire de l'UFDG.*
9. *En ces temps de défis majeurs, l'armée sera un maillon important. Sa vocation républicaine sera soutenue par des actions qui renforcent sa cohésion et il lui sera accordé les moyens de servir la sécurité de la nation avec engagement et patriotisme.*
10. *Ce sera une autre façon d'administrer que le pays tout entier va vivre, avec une gouvernance au service du développement, de l'équité et de la quiétude sociale. Ce sera aussi le retour de la République sur les rails d'une nation en construction par un peuple en marche dans la démocratie, le travail, et la justice.*
11. *Dans ce contexte, l'UFDG réaffirme son engagement à renforcer et à utiliser rationnellement les compétences des guinéens ; à exploiter les opportunités de la coopération internationale en vue de valoriser les ressources nationales pour la prospérité et le bien-être sans exclusive de tout le Peuple de Guinée.*
12. *Ceux qui partagent aujourd'hui avec nous, des conditions si difficiles d'un pays économiquement pauvre et désarticulé, devront sous le régime de l'UFDG, se sentir davantage liés à chacun de nous par des sentiments renforcés de solidarité, d'amitié, et de bien-être ainsi que par des perspectives prometteuses pour tous les habitants qui vivent ensemble, sur le territoire guinéen.*

Dans la matérialisation quotidienne de la vision traduite dans ce programme de société, les Guinéens pourront individuellement et collectivement intégrer un mouvement d'ensemble dont nous serons les principaux animateurs et qui, au bout du compte, aura définitivement enterré les incertitudes du passé et tourné la Guinée vers le développement durable au profit de l'édification d'une nation prospère, moderne et prenant résolument part à la réalisation de l'unité de l'Afrique, pour un monde de paix et de solidarité.

VIVE LA GUINÉE UNIE ET PROSPÈRE !

CELLOU DALEIN DIALLO

DOMAINE D'ACTION I :

GOUVERNANCE POLITIQUE, DÉMOCRATIE ET ETAT DE DROIT

Le constat général, a près les soixante-deux (62) ans d'indépendance, montre que la Guinée s'est installée presque sans interruption, dans une gouvernance politique caractérisée par la violation systématique des droits humains, des principes démocratiques et des fondements de l'État de droit. Ce qui a considérablement perturbé la conscience nationale, malmené l'esprit civique des guinéens et construit une citoyenneté communautaire au service de leur division.

Sous le couvert de « la révolution culturelle socialiste », la première République a fonctionné en tant que dictature du parti unique avec un Parti-Etat organisé en structures politiques de contrôle strict des populations, bafouant totalement tous les droits et libertés individuels et collectifs des citoyens. Le régime pratiquait un soit-disant centralisme démocratique bâti sur l'idéologie de l'obéissance et de la peur dans un déni total de droit et de justice. Plusieurs milliers de prisonniers du régime ont péri au sinistre Camp Boiro et dans d'autres prisons dont celle de Kindia sous le poids des tortures et de l'humiliation. On notera que ces victimes constituent un des contentieux historiques qui ont totalement enfoui les acquis de la première République aux yeux de nombreux guinéens et continuent de hanter leur mémoire.

La lueur de renouveau démocratique du pouvoir militaire consécutive à l'adoption de la Loi Fondamentale de 1990 n'a été que de courte durée. Dès 2002, les « sirènes révisionnistes » ont eu raison de cette constitution révolutionnaire, remettant en cause la limitation des mandats à la tête de l'Etat. Entre temps, les guinéens vécurent un climat de libéralisme économique sauvage qui détruisit les acquis industriels du pays et instaura une corruption généralisée.

Cette nouvelle orientation politique inaugura la longue période des mascarades électorales et des velléités de mise au pas de l'opposition démocratique.

Le coup d'Etat du Capitaine Moussa Dadis CAMARA fit prévaloir, entre 2008 et 2009, un pouvoir militaire pur, dur et très agité. Les intentions de ce pouvoir de se maintenir à la tête du pays suscita une résistance farouche de l'opposition républicaine et de la société civile. La tentative d'étouffement de cette résistance eut pour conséquence le massacre du 28 septembre 2009. Ce massacre fera plus de 150 victimes, de nombreuses femmes violées et plusieurs disparus. Suivirent d'après tractations politiques et diplomatiques qui aboutirent le 15 janvier 2010 à l'Accord dit de Ouagadougou et la mise en place d'un Gouvernement de transition dirigé par Jean Marie Doré sous l'autorité du Général Sékouba Konaté qui accéda au poste intérimaire de premier Magistrat de la République.

Par la suite, le Conseil National de Transition (CNT), organe politique délibérant jouant le rôle de parlement, fut chargé de faire la relecture de la Loi Fondamentale de 1990. Tirant les leçons du passé chaotique de la gouvernance politique, le CNT a élargi la liste des dispositions constitutionnelles intangibles au nombre et à la durée des mandats du Président de la République. Aussi, la Constitution du 7 mai 2010 a prévu en ses articles 27 et 154 et stipulé clairement ce qui suit :

- *Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois. Il ne peut exercer plus de deux (2) mandats présidentiels, consécutifs ou non.*
- *Le nombre et la durée des mandats du Président de la République ne peuvent faire l'objet d'une révision.*

En décembre 2010, Alpha CONDE est déclaré élu Président de la République. Il prêta serment de respecter cette Constitution qui garantit entre autres le principe de l'alternance démocratique. En 2015, il en fera de même après s'être frauduleusement attribué la victoire au premier tour de l'élection présidentielle dans un fameux coup KO qui eut le mérite de consacrer la plus vile version de fraude électorale en Afrique et dans le monde. En 2018, le RPG et son Gouvernement mirent à rude épreuve la démocratie locale par un vandalisme électoral perpétré à coups de fraudes et de violences à grande échelle qui ont entaché la sincérité et la crédibilité des élections locales et communautaires.

Non contents des condamnations unanimes des méfaits antérieurs de leurs actions anti-démocratiques, le RPG et son Gouvernement décident de changer la Constitution pour maintenir au pouvoir le Président Alpha Condé, après neuf ans de gestion catastrophique des ressources et des affaires du pays dans un tintamarre de promesses économiques sans lendemain. Cette décision sera contestée par la grande majorité de guinéens sous le couvert du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) et la Communauté internationale à travers la CEDEAO, l'UA, l'UE et les USA. Il est à noter qu'auparavant, tous ces partenaires de la Guinée avaient dénoncé de façon répétée le caractère corrompu du fichier électoral guinéen et offert sans succès, leur assistance pour sa correction au bénéfice d'élections libres, inclusives et transparentes. Pour corriger cette situation, L'UFDG entreprendra des réformes politiques durables, visant à instaurer une démocratie participative à grande échelle.

AXE I : UNE GOUVERNANCE POLITIQUE RENOVEE

Par la corruption, la répression, les menaces et les intimidations, une mascarade électorale est organisée, le 22 mars 2020 dans des conditions chaotiques et malgré la présence de la pandémie Codiv-19. Ce double scrutin dit législatif et référendaire fera plus de 40 morts et beaucoup de dégâts matériels sans

oublier les centaines d'arrestations des membres du FNDC et d'autres paisibles citoyens. On rappellera que la répression des manifestations de l'opposition politique avait déjà fait plus de **200 morts**, de nombreux blessés graves et des dégâts matériels plus importants.

Le refus du pouvoir d'installer la Haute Cour de Justice durant les deux mandats présidentiels de Alpha Condé a encouragé l'impunité au plus haut niveau, alors que les institutions républicaines existantes sont toutes inféodées au Président de la République.

Au lieu de régler les contentieux historiques antérieurs, le Gouvernement a ouvert d'autres conflits de droit tout en maintenant le déni de justice de la part des Cours et Tribunaux qui refusent de recevoir les requêtes judiciaires des citoyens. L'absence de garantie juridictionnelle est, à elle seule, un scandale qui stigmatise fortement la Guinée sur le plan international.

En somme le régime actuel a entraîné le Peuple de Guinée dans la remise en question totale des acquis démocratiques et enfoncé le pays dans des anomalies politico-juridiques d'une ampleur préoccupante pour illustrer cette réalité on peut citer :

- la restriction des droits et libertés individuelles et collectives
- la remise en cause de la liberté de la presse ;
- la suppression du caractère imprescriptible des crimes économiques
- la suppression des garanties du principe de l'alternance démocratique
- la remise en cause du principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs
- la remise en cause de l'indépendance de la Justice, en particulier la Justice constitutionnelle
- la suppression de toute référence au caractère républicain de l'Armée nationale

L'UFDG entend s'attaquer de façon appropriée à ces anomalies historiques et politiques par des réformes en profondeur de la gouvernance administrative et des organes de sécurité et de justice dans le pays.

Pour atteindre ses objectifs de gouvernance politique, l'UFDG entend réaliser les sous-actions ci-après :

- ✓ *Initier à travers une large concertation nationale une réforme constitutionnelle afin d'améliorer la pratique démocratique et le fonctionnement de l'Etat de droit*
- ✓ *Mettre à jour les lois organiques qui doivent être en parfaite cohérence avec la nouvelle Constitution ;*

- ✓ *Veiller au bon fonctionnement des institutions républicaines dans le respect de leurs attributions respectives ;*
- ✓ *Renforcer la liberté de la presse en améliorant les règles de nomination du Président de la Haute Autorité de la Communication(HAC).*
- ✓ *Renforcer l'indépendance de la justice par une séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire*
- ✓ *Interdire la « transhumance politique » dans la Constitution ou dans le Code électoral pour moraliser la vie politique ;*
- ✓ *Rendre effectif l'accès équitable aux médias publics ;*
- ✓ *Mieux encadrer le financement des partis politiques en instaurant plus de transparence;*
- ✓ *Mettre en place une Commission justice, vérité et réconciliation nationale en vue de liquider les contentieux historiques*
- ✓ *Obtenir la séparation et l'équilibre des pouvoirs, l'indépendance de la Justice et le caractère républicain de l'Armée nationale.*
- ✓ *Construire un modèle de démocratie qui garantit à tous les citoyens le travail, la justice et la solidarité ;*
- ✓ *Offrir une garantie juridictionnelle à tous les citoyens ainsi qu'aux investisseurs privés étrangers ;*
- ✓ *Redéfinir le système partisan pour transcender les clivages ethniques et/ou régionales*

Action.1. 1 : Mettre en place un système judiciaire indépendant

D'une manière générale, l'Administration publique fait l'objet d'une défiance des populations et de méfiance des investisseurs dans les pays en voie de développement dont la Guinée. Sous le régime de l'UFDG, la restauration de la confiance constituera la "pierre angulaire" de la politique de développement.

La justice Guinéenne est caractérisée, aujourd'hui, par son inefficacité et son manque d'indépendance et d'intégrité. Il n'est pas exagéré de dire qu'il existe une profonde crise de confiance entre la justice et les justiciables. Jamais la justice n'a été si éloignée des populations.

La réforme de la Justice et la lutte contre la corruption apparaissent dès lors comme une nécessité incontournable pour éviter le règne de l'arbitraire. C'est seulement à ce prix que la Justice recouvrera véritablement sa place de troisième pouvoir, à la fois indépendant, impartial et diligent, condition « sine qua non » d'un développement harmonieux et durable du pays.

Mais, il y a de plus préoccupant. Bon nombre de magistrats et d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, greffiers, commissaires-priseurs) n'ont pas une connaissance approfondie de la loi en général et des textes qui encadrent l'exercice de leur profession en particulier. Ce qui diminue la qualité et la pertinence de leur prestation.

Tous ces facteurs précités soulignent l'urgence d'une réforme profonde de la justice afin qu'elle puisse remplir dans la sérénité, de façon indépendante et impartiale, sa mission de service public au profit exclusif des populations et du développement du pays. Les réformes de l'UFDG, dans ce secteur consisteront à :

- ✓ *Améliorer les conditions de détention notamment des femmes et des malades*
- ✓ *Rénover et moderniser les infrastructures*
- ✓ *Renforcer les moyens et les effectifs de l'administration pénitentiaire*
- ✓ *Créer et mettre un système viable de réinsertion des ex-détenus dans la vie active.*
- ✓ *Renforcer les mécanismes de règlement des litiges notamment la médiation, la conciliation et l'arbitrage*
- ✓ *Désengorger les juridictions par des solutions consensuelles.*
- ✓ *Œuvrer au renforcement de l'intégration juridique des Etats partie de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) dans l'optique d'offrir aux investisseurs plus de sécurité juridique et de garantie juridictionnelle.*

Action 1. 2 : Renforcement de l'ancrage de l'Etat de droit

Le renforcement de l'Etat de droit suppose un train de mesures tendant à donner au pouvoir judiciaire les moyens institutionnels de son indépendance et à assurer le respect et la promotion des droits de l'homme.

L'obligation de réserve à laquelle sont soumis les magistrats impose à ceux-ci une obligation de loyauté vis-à-vis de l'Etat, des autorités et de tout autre collaborateur ; elle leur impose également une obligation de probité morale ainsi qu'une neutralité sur le plan politique. Il revient en somme à la Justice non seulement de résoudre l'équation entre le droit moderne, héritage de la colonisation, et les règles de la coutume, mais également de concilier des impératifs parfois contradictoires, d'une part, entre les intérêts de la société et ceux de l'individu et, d'autre part, entre le formalisme des procédures et la garantie à tous et à chacun d'un égal accès à la Justice et d'un procès juste, équitable et rendu dans un délai raisonnable.

En d'autres termes, il lui incombe de concilier les exigences d'une justice qui se doit d'être rapide sans être expéditive, le respect de la loi et la prise en compte de l'équité. C'est donc au prix du raffermissement de la paix sociale que les populations ne seront pas obligées de se détourner des tâches de développement qui les interpellent en tant qu'individus, mais aussi en tant qu'acteurs responsables du devenir de la Nation.

La ratification des Conventions de l'Union africaine et des Nations Unies sur la lutte contre la corruption et l'intégration effective à l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) pour ne citer que ces exemples requièrent des efforts en vue non seulement d'adapter et de simplifier les textes et procédures et d'assurer leur diffusion, afin qu'ils soient mieux connus tant par les professionnels du droit que par les investisseurs nationaux et étrangers, mais également de veiller à leur application effective et à la cohérence de la jurisprudence en tenant compte notamment des décisions de la Cour commune de Justice et d'Arbitrage.

En somme, le peuple de Guinée ne retrouvera confiance dans son système judiciaire – car c'est en son nom que la justice est rendue – que dans la mesure où cette Justice sera plus proche du justiciable, plus diligente et performante et qu'elle assurera, sans discrimination, l'égalité de tous devant la loi. Il reste entendu que cette confiance est le gage de la consolidation des acquis démocratiques dans un contexte social respectueux des lois et des institutions.

L'accès à la Justice est un droit fondamental qui détermine l'exercice de tous les autres droits reconnus aux citoyens. La mise en œuvre de ce droit se heurte cependant à des obstacles, du reste déjà relevés en partie, à savoir :

- l'inertie légendaire du parquet en cas de violation des droits de l'homme surtout lorsque cette violation est imputable aux Forces de Défense et de Sécurité ;
- l'inertie de la Cour des comptes dans la répression des fautes de gestion ;
- l'impunité dont bénéficient certains justiciables « pas comme les autres» ;
- l'insuffisance du nombre des juridictions d'appel et leur éloignement ;
- la mauvaise habitude de certaines autorités administratives ou élus locaux de s'ériger en véritables juges en toutes matières en milieu rural et surtout en matière foncière en milieu urbain ;
- le manque de considération dont sont victimes globalement le pouvoir judiciaire et individuellement les magistrats ;
- les interventions intempestives tant dans la prise des décisions que dans les procédures d'exécution et les retards injustifiés dans la mise en œuvre de celles-ci ;

- le vieillissement des agents de l'Administration publique, en général, et de ceux de la Justice, en particulier ;
- le coût élevé des procédures ;
- le manque ou l'insuffisance des moyens matériels ;
- l'ignorance ou la mauvaise compréhension du droit ;
- le caractère laconique de la motivation de certaines décisions de justice ;
- le fait pour certains juges d'assortir, de façon intempestive, leur jugement de la mention « exécution provisoire nonobstant appel ou opposition » ;
- l'habitude déplorable de certains magistrats de rendre des jugements en se limitant à la lecture du dispositif, mais de ne les rédiger que bien plus tard, différant ainsi en pratique leur force exécutoire ;
- le déphasage fréquent, d'une part, entre droit moderne et droit coutumier et, d'autre part, entre droit interne et droit sous-régional ou international ;
- le défaut d'application de la loi relative au statut particulier des magistrats.

Les sous-actions stratégiques principales suivantes seront réalisées sous l'égide de l'UFDG :

- ✓ *Réviser la carte judiciaire,*
- ✓ *Réviser à la baisse les frais de justice,*
- ✓ *Renforcer les infrastructures, l'équipement, la logistique*
- ✓ *Accorder un budget consistant au secteur*
- ✓ *Rendre accessibles les textes de loi de fond et ainsi que les procédures*
- ✓ *Disséminer tous les textes de loi par des stratégies appropriées d'information, d'éducation, de communication et de documentation.*

Action 1.3. La modernisation de l'Administration Centrale

De nos jours les racines de la mauvaise gestion perdurent malheureusement dans l'administration guinéenne. La recherche de l'intérêt collectif n'est pas encore ancrée dans les pratiques de l'administration. La mauvaise gestion sera écartée de notre système politique et économique, grâce aux mesures fortes qui seront édictées. Nous commencerons par mieux encadrer ceux qui gèrent les deniers publics avec une exigence soutenue de reddition des comptes. Des stratégies qui permettront à l'administration d'être véritablement au service de son peuple seront mises en œuvre. Cela se fera dans le respect et la valorisation du travail de nos fonctionnaires. De plus, pour avoir des institutions solides, il est

nécessaire de disposer de compétences adéquates. Une action particulière sera ainsi menée en vue d'assurer la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration publique. Celle-ci sera accompagnée d'un programme généralisé de renforcement des capacités. Au niveau de l'Administration Centrale, les véritables missions des départements sont ignorées ou mal définies, et aucun compte rendu de gestion ne se fait. Résultats, les moyens mis à leur disposition sont détournés.

On peut noter également que :

- *les structures, règles et procédures sont inadaptées avec des responsabilités qui sont diluées.*

en raison de la politisation à outrance dans les choix, le recrutement, la promotion et l'affectation des agents de la Fonction publique n'obéissent à aucun critère objectif comme la compétence, le sérieux et le mérite. Au contraire, les choix sont trop souvent faits sur la base de l'appartenance ethnique, du clientélisme, du népotisme, du régionalisme et du zèle politique. Tout cela a contribué à décrédibiliser l'Etat, à accroître le sentiment d'injustice et d'insécurité au sein de l'administration.

- *la mauvaise gestion des ressources humaines constitue l'une des faiblesses de l'administration.*

Il n'existe pratiquement ni programmes de formation, de recyclage et de politiques d'organisation des carrières, ni système de suivi et d'évaluation des agents. Toutes ces insuffisances ne facilitent pas l'échange d'idées et d'expérience et rendent notre administration non performante.

- *l'inadaptation de certaines structures et le non-respect des règles et procédures administratives en vigueur.*

L'absence de discipline et de sanction ainsi que le non-respect de la hiérarchie ont fait le lit au laisser aller. Cela a sérieusement affecté la performance de l'administration et sa capacité à faire face à ses responsabilités.

- *les recrutements à la fonction publique se font, dans la plupart des cas, en violation de son statut général.*

Les nominations aux postes de responsabilités (membres de cabinets, directeurs nationaux, gouverneurs, préfets et sous-préfets) ne tiennent compte d'aucun critère objectif.

Bref, on aboutit à une administration partisane, opaque et inefficace. A cet effet, l'UFDG s'emploiera à mettre en place une administration de développement

au service des usagers et des citoyens.

Pour ce faire, il s'agira :

- ✓ *d'effectuer une profonde réforme des structures administratives, de moraliser la gestion et de privilégier la compétence ;*
- ✓ *d'effectuer un contrôle systématique en vue d'une épuration des personnels des administrations centrale et décentralisé ;*
- ✓ *d'élaborer un nouveau cadre organique en tenant compte des nouvelles missions des différents départements ministériels et de la gestion des ressources humaines ;*
- ✓ *d'assurer une sélection rigoureuse des cadres du commandement en particulier sur la base de tests et concours. Les cadres ainsi sélectionnés bénéficieront de formations formelles dans des institutions spécialisées et de perfectionnement continu ;*
- ✓ *de veiller au respect rigoureux des dispositions du statut général de la fonction publique dans les recrutements et nominations aux divers postes de responsabilités en faisant fi entre autre, de l'option politique et de l'appartenance ethnique ou régionale ;*
- ✓ *de restructurer l'appareil administratif en vue d'en éliminer les dysfonctionnements et les conflits de compétences ;*
- ✓ *de mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation des performances des agents et des services de l'administration ;*
- ✓ *de revitaliser les mécanismes de recours contre les abus et les excès de pouvoir ainsi que le système de sanctions dans une perspective d'équité et de transparence.*
- ✓ *d'assurer la formation professionnelle au sein de la fonction publique visant à améliorer le niveau moyen des compétences et l'efficacité du personnel, basé sur l'évaluation de leurs besoins de formation. A cet égard, l'UFDG créera une Ecole Nationale d'Administration (ENA) avec au moins quatre filières importantes : administration, finances publiques, contrôle et audit, diplomatie. L'objectif étant de doter le pays d'un corps compétent et efficace de fonctionnaires.*
- ✓ *d'améliorer le système de recrutement, de développement de carrières et de rémunérations basés sur le mérite, tout en mettant en place un système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs.*
- ✓ *d'améliorer la qualité du service public par une plus grande adéquation entre la définition des priorités des services publics et l'allocation des ressources*

Action1-4 : Gouvernance territoriale

La centralisation excessive du système guinéen de gouvernance d'Etat résulte du fait que les principes de décentralisation, de déconcentration et de participation définis par les textes légaux et prônés par les politiques publiques n'ont jamais pu être pleinement appliqués.

Dans le cadre de la réforme globale de l'Etat qu'elle entend engager, l'UFDG mettra en place une gouvernance territoriale axée sur la mise en œuvre effective d'une politique de déconcentration, de décentralisation et de développement s'inscrivant dans une logique de développement territorial. Ce qui implique une rupture avec les politiques sectorielles cloisonnées et descendantes prévalant jusque-là.

Dans cette optique, l'Etat procédera à la Territorialisation des politiques publiques définies au niveau central en tenant compte des attentes des populations et de la diversité des situations locales. Il assurera le croisement des politiques publiques nationales avec la politique territoriale portée par chaque Région.

La Gouvernance Territoriale de l'UFDG répondra aux enjeux de la décentralisation à la base de la vie publique, du développement économique local pour favoriser, dans toutes les zones du pays, des dynamiques de création d'emplois et de revenus, de l'accès aux services publics essentiels (santé, éducation, eau, assainissement) des populations et du développement institutionnel pour que chacun des acteurs joue son rôle et assume ses fonctions, dans le respect de principes et règles de gouvernance participative.

Pour répondre à ces enjeux, la politique de déconcentration, de décentralisation et de développement de l'UFDG sera bâtie sur les six piliers suivants :

a) Renforcement de l'Administration Territoriale

Dans l'architecture de la gouvernance territoriale, l'administration du territoire sera requalifiée et renforcée dans son rôle d'épine dorsale dans l'articulation des interventions de l'Etat et celles collectivités locales. Le choix des hauts cadres de l'Etat que sont les Gouverneurs et les Préfets ainsi que celui des Sous-Préfets sera fait dans le respect rigoureux des critères de compétence et de déontologie professionnelle.

La hiérarchie administrative entre le Ministre, les Gouverneurs, les Préfets et les Sous-Préfets sera établie dans le respect du principe de subsidiarité selon laquelle toutes les compétences de l'Etat sur le territoire seront assumées par les autorités déconcentrées. Les interventions de l'administration centrale à ce niveau, ne se feront que dans des situations d'exception. Les services techniques

déconcentrés relèveront de l'autorité effective des gouverneurs et des préfets.

Les organes de l'administration territoriale et des services techniques seront réorganisés pour que leur fonctionnement soit adopté au besoin de la décentralisation. Des budgets de fonctionnement et d'investissement conséquents seront alloués aux Gouvernorats et aux Préfectures pour les conforter dans l'accomplissement de leurs missions.

Les Conseils Préfectoraux de développement (CPD) seront mis en place au niveau de toutes les Préfectures de la gouvernance territoriale pour permettre aux représentants de toutes les catégories d'acteurs de développement économique et social de se concerter à ce niveau, de fixer et de réaliser des objectifs partagés.

Une véritable ingénierie sera créée pour donner des formations continues aux cadres et agents de l'administration territoriale, des services déconcentrés et des collectivités locales.

Pour la formation des cadres de l'administration du futur (administrateurs territoriaux), le pouvoir UFDG mettra en place, sans plus tarder, une école supérieure nationale d'administration.

b) Mise en place des Régions-Collectivités locales :

Déduis le début des années 1990 à nos jours, Les leçons tirées de l'existence et du fonctionnement des communes rurales attestent à suffisance qu'un seul niveau de collectivités ne permet pas d'enclencher une véritable politique de décentralisation par laquelle l'Etat en se réorganisant réussira à doter le pays de collectivités locales de structures fortes capables de porter le développement territorial. Aussi, la mise en place des régions collectivités locales aura pour objet d'engendrer des dynamiques nouvelles de développement en redonnant confiance aux citoyens. A cet effet, les investissements structurant de l'Etat viseront à l'amélioration de l'accès à des services publics de qualité tout en impulsant les initiatives à caractère économique destinées à faciliter le développement des secteur productifs et des services. Pour l'essentiel, les compétences des Régions-Collectivités Locales seront :

- ✓ *le développement socio-économique et la protection de l'environnement, l'enseignement de base et la formation professionnelle,*
- ✓ *les hôpitaux de référence, les axes routiers intrarégionaux et la coordination des actions de développement à l'échelle régionale.*
- ✓ *L'Etat devra aussi mettre en place un système de Planification souple basé sur des schémas d'aménagement régionaux par lesquels il pourra fournir les infrastructures tenant compte des potentialités et des besoins des régions, aussi bien pour promouvoir le développement urbain que pour faire face aux sous-équipements criards des villes.*

c) Transferts de compétences

Les collectivités locales (communes et régions) n'exerceront la plénitude de leurs responsabilités que si les transferts de compétence notamment celles sectorielles sont effectivement opérationnalisées. C'est par ces transferts que les collectivités locales pourront exercer des rôles dans la gouvernance en assurant une progression lisible de l'accès des citoyens aux services publics.

Le transfert de compétences se réalise par le partage des compétences entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs privés et les usagers.

Dans ce processus, les Départements ministériels doivent veiller à ce que les services publics (à commencer par ceux essentiels et prioritaires, de santé, d'éducation, d'eau, d'urbanisme et d'environnement) qui sont des droits des citoyens couvrent équitablement tout le territoire national et que les normes y afférentes soient respectées. Ils devront, non seulement, veiller sur le fonctionnement efficient des services de l'Etat mais appuyer tous les acteurs des secteurs de leur compétence, y compris les acteurs privés et les usagers.

d) Renforcement des capacités :

Le renforcement des capacités des organes de l'administration territoriale, des collectivités locales et des services techniques déconcentrés constitue la clé même de la réussite du processus de déconcentration et de décentralisation. La stratégie en la matière devra être fondée sur une démarche harmoniser d'accompagnement des acteurs dans l'exercice de leurs fonctions telles que définie par la loi en responsabilisant les structures pérennes de l'Etat avec la participation tout aussi responsable des collectivités. Les actions suivantes peuvent être menées aussi dans le processus de renforcement des capacités : le développement du savoir des bureaux d'études et des entreprises devant travailler pour les Collectivités locales, la mutualisation des ressources, le développement des inter-collectivités et les associations des collectivités ainsi que la promotion des jumelages entre collectivités étrangères et collectivités guinéennes.

Une formation politique et locale sera mise en place pour doter les collectivités des cadres et agents pouvant faire carrière avec les collectivités locales.

La Gouvernance Locale sera renforcée par le développement de la participation citoyenne. La bonne gestion, la transparence de l'information et la réduction des comptes des Elus aux citoyens devront être de mise.

La dynamisation des quartiers/Districts et leurs secteurs qui sont reconnus par la Loi seront d'une grande importance dans les lieux entre les Elus et les populations.

e) Financement

Des investissements seront définis et des mesures idoines prises pour que les Collectivités Locales et les acteurs qui les animent puissent assurer pleinement leurs responsabilités. Il s'agit essentiellement de :

- L'adoption par l'Etat du principe et mesures dans la Loi des finances de l'année d'un pourcentage du budget national alloué aux collectivités locales.
- De clarifier et simplifier la fiscalité locale.
- Et de la mise en place d'un mécanisme fiable de financement des collectivités locales permettant à l'Etat et des bailleurs de fonds d'abonder leurs budgets pour la réalisation des programmes de développement

f) Pilotage

Le développement en charge de l'administration du territoire et des collectivités locales est responsable de l'animation et de la conduite du processus de décentralisation et de déconcentration.

Cependant, en raison de son caractère transversal, le processus doit être piloté par la Primature qui s'appuiera sur un cadre de concertation permanent Etat Collectivités-Locales. Le cadre de concertation devra suivre de façon soutenue la mise en œuvre de la politique en prenant bien en compte les points de vue des collectivités locales.

Le Haut Conseil de Collectivités Locales et les Associations seront des parties prenantes du cadre de concertation.

Des Commission sur les finances locales, sur les transferts des compétences et sur les questions législatives et réglementaires seront mises en place.

Une deuxième cadre de concertation sera mise en place entre le Ministère en charge de l'Administration du Territoire et des Collectivités locales et les PTF disposés à intervenir dans le soutien de la politique de la décentralisation et du développement local.

AXE II : RECONCILIATION NATIONALE

De son accession à l'indépendance à nos jours, la Guinée a vécu un grand nombre de cas de violences d'Etat et de conflits violents qui se sont traduits par des violations graves et systématiques des droits de l'Homme. Les violations, restées chaque fois sans remédiation, se sont accumulées au cours des six décennies sous formes de frustrations, de rancœurs et de haines que portent en elles de

nombreuses personnes ainsi que des groupes sociaux importants. Ce qui ne manque d'affecter l'unité et la cohésion nationales.

Les régimes de la 1^{ère} République, de la 2^{ème} République et de Junte Militaire de 2009-2010 se sont rendus coupables de crimes absolument abominables et inexcusables. Mais, sur le plan de l'Etat de droit et des Droits Humains, la déception la plus grande réside dans le fait que les guinéens et les guinéennes continuent toujours de vivre les affres de violations gravissimes aussi bien de leurs droits civils et politiques que leurs de droits économiques, sociaux et culturels sous la magistère d'un Chef d'Etat, Professeur de droit de son état, un Chef d'Etat «installé» au fauteuil présidentiel en couronnement d'une lutte démocratiques ardue menée tout au long de la deuxième moitié des années 2000 par toutes les Forces Vives de la Nation avec comme point d'orgue « les massacres et viols » du 28 septembre 2009 au Stade de même nom.

Par les décrets de juin et d'août 2011 créant une Commission Préparatoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) et nommant les Co-Présidents de ladite Commission, le Chef de l'Etat semblait vouloir donner satisfaction aux nombreux guinéens réclamant une action de réconciliation nationale en vue d'apurer le passé douloureux du pays, consolider la concorde entre ses différentes composantes humaines et l'inscrire dans une dynamique durable dans la perspective de la construction d'un Etat de droit.

La principale des Conclusions et Recommandations du dit Rapport Final porte sur la mise en place, par voie législative, d'une Commission Vérité-Justice-Réconciliation reposant sur les principes et standards existants en la matière dont les attributions vont être :

- de rechercher la vérité sur les actes de violences perpétrés entre 1958 et 2015 ;
- d'établir la justice ;
- de réparer les préjudices subis et de proposer l'implication du système judiciaire afin de garantir une justice équitable pour les victimes .

Le Système des Nations Unies et d'autres institutions qui avaient soutenu sur les plans techniques et financiers les activités de la CPRN se montraient bien disposer à continuer d'accompagner la Guinée pour la mise en place et l'opérationnalisation de sa Commission Vérité-Justice-Réconciliation ainsi que dans la mise en œuvre, le moment venu, des recommandations de cette Commission.

Fort malheureusement, ce précieux Rapport final portant sur une question si cruciale a été classé sans suite depuis son dépôt en Juin 2016 au niveau du Gouvernement.

ACTION UNIQUE

L'UFDG considère la réconciliation nationale comme étant la première priorité de son programme pour unir et servir la Guinée.

Pour y faire face, notre Parti prendra, le moment venu, des mesures fortes en vue de l'actualisation et de la mise en œuvre, pleine et entière, des importantes Conclusions et Recommandations faites pour réconcilier tous les fils et filles de notre Pays.

AXE III : REORGANISER LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

Les problèmes qui minent les forces de défense et de sécurité sont connus de tous : manque de discipline et non-respect de la hiérarchie dus à la méconnaissance de la mission assignée à celles-ci ; conflit de compétence ; insuffisance des moyens matériels et vétusté des équipements limitant sérieusement ses capacités opérationnelles.

L'UFDG soutient le programme de réforme des forces de défense en cours et entend poursuivre son exécution avec l'appui de la communauté internationale. Elle estime toutefois qu'une véritable réforme des forces de défense et de sécurité doit s'appuyer sur une volonté politique clairement exprimée de faire de celles-ci des garantes du respect des valeurs républicaines, de l'intégrité territoriale, de la quiétude des populations, loin de toute forme de discrimination et d'exclusion.

Il faut en effet rétablir la confiance rompue entre les corps en uniforme et les citoyens qui ont subi des abus, des violences et des souffrances infligées par ceux-ci.

L'UFDG entend poursuivre la restructuration des forces de défense et de sécurité afin qu'elles deviennent des corps professionnels au service exclusif de la Nation et de la sauvegarde des valeurs républicaines. Ainsi, elles participeront dans la lutte pour la sécurité régionale et sous régionale menacée par des bandes armées et des groupes terroristes.

Aussi, la nouvelle politique de réforme des forces de défense et de sécurité portera-t-elle sur les axes stratégiques ci-après :

Action 3.1.: Renforcement de la gouvernance au sein des forces de défense et de sécurité

Développer une vision et une mission pour les FDS sur la base d'une politique nationale de sécurité fondée sur :

- ✓ *restructurer et rénover le cadre législatif des forces armées, de la police et de la gendarmerie répondant aux standards internationaux ;*

- ✓ *Mettre en place un mécanisme de contrôle civil et démocratique afin d'assurer le contrôle des FDS par le législatif, le judiciaire, l'exécutif (Ministères : Finances, Budget), la société civile, les institutions nationales de droits de l'homme, et par les services internes des FDS;*
- ✓ *améliorer les relations entre civils et militaires en s'appuyant sur des actions de communication et de relations publiques;*
- ✓ *Formuler et mettre en application un code de conduite intégrant les résolutions 1325, 1820 et 1888 des Nations Unies ainsi que la protection des enfants, sa vulgarisation à grande échelle à travers des émissions radios et autres activités de sensibilisation, et le suivi de leur mise en œuvre dans chacune des forces de défense et de sécurité.*

Action 3.2 : Modernisation de la gestion des FDS.

Cette thématique qui favorisera des changements importants et consistera à :

- ✓ *Mettre une stratégie de rationalisation opérationnelle des effectifs*
- ✓ *Rétablir la pyramide des grades et des fonctions;*
- ✓ *Intégrer la dimension genre dans la gestion des FDS (recrutement, formation et responsabilisation des femmes);*
- ✓ *Procéder au recensement biométrique des FDS;*
- ✓ *Installer un mécanisme de type DDR pour assurer les transferts selon les règles et principes établis, prenant en compte la formation et la sensibilisation des hommes et rendant effective la mise à la retraite des militaires conformément aux règles et principes en vigueur;*
- ✓ *la validation et l'application effective des textes législatifs et réglementaires;*

Action 3.3 : Renforcement des capacités des FDS à travers les mesures suivantes:

- ✓ *Mettre en place d'infrastructures répondant aux normes et standards requis;*
- ✓ *Equiper en moyens logistiques spécifiques et de communication;*
- ✓ *Créer de laboratoires de langue anglaise;*
- ✓ *Renforcer les capacités du haut commandement de la gendarmerie;*
- ✓ *Délocaliser certaines unités de Conakry vers les régions de l'intérieur, ce qui nécessite de nouvelles implantations et la mise à disposition de moyens logistiques adaptés;*
- ✓ *Réhabiliter les usines militaires.*

- ✓ *Renforcer des capacités de l'inspection générale des services de sécurité;*
- ✓ *Renouveler toutes les uniformes;*
- ✓ *Reconstruire/Rénover les cités de police, ainsi que les cantonnements, les commissariats et postes de police.*

Des mesures stratégiques d'accompagnement seront appliquées en fonction des corps et se réaliseront dont la délocalisation, la réhabilitation des usines militaires, l'élaboration de politiques sous-sectorielles adaptées aux enjeux et défis sécuritaires en Guinée, en Afrique et dans le monde. .

AXE IV : SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis 2010, la société civile se bat dans des tentatives de réunification difficile surtout depuis son éclatement en 2011. De nouvelles organisations fédératives émergent mais sont encore au stade de développement institutionnel et très peu implantées à travers le pays pour assurer la relève. Ce qui semble ramollir l'élan de coopération avec les principaux partenaires représentés en Guinée en restreignant sérieusement la surface de financement des activités des réseaux et ONG nationaux spécialisés. Ainsi la société civile est à la recherche d'une nouvelle résilience.

C'est dans ce contexte qu'elle a réussi à organiser ses états généraux en 2013. Malgré les efforts de rassemblement et de relance, la société civile classique reste divisée et affronte la vivacité de nombreuses organisations non gouvernementales et de multiples groupements informels que la politique de décentralisation a permis de se faire agréer à la base et qui, d'année en année, sont devenus - cahin-caha - des interlocuteurs de seconde zone pour acteurs de développement. La concurrence est assez rude sur le terrain surtout dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la promotion sociale.

En l'absence d'outils nouveaux et efficaces de management, cette société civile balance entre une politisation outrancière et démagogique et la recherche difficile d'une crédibilité nécessaire auprès des bailleurs de fonds extérieurs. Bien que présentes sur le terrain du développement, les ONG internationales, ne se sentent pas concernées par le mouvement actuel de renaissance de la société civile guinéenne, même si elles suivent avec intérêt l'évolution de la situation.

➤ ACTION UNIQUE

Dans ce contexte, l'UFDG mettra l'accent sur un appui politique consistant à :

- ✓ *Encourager la réorganisation de la société civile selon des centres d'intérêts favorables à son implication dans le développement du pays;*
- ✓ *Favoriser l'éclosion de groupements coopératifs dans les filières agricoles et artisanales et leur implantation en zone rurale;*

- ✓ *Rétrocéder à la société civile des domaines d'intervention dans lesquels les compétences de l'Etat sont limités;*
- ✓ *Favoriser la sous-traitance avec les ONG et réseaux des actions décentralisées de développement notamment la communication, la vulgarisation et la dissémination des textes de lois et règlements ainsi que la formation.*

AXE V : CULTURE ET COMMUNICATION

Action 5-1 : Culture

Avant toute chose, la part du budget national allouée au secteur de la culture sera revue à la hausse. La définition d'une politique culturelle ambitieuse sera le point de départ d'un pacte culturel national qui met nos valeurs et l'autonomisation des artistes au centre des préoccupations de notre gouvernement. L'engagement de Cellou Dalein Diallo est de (re)donner à l'expression artistique et culturelle guinéenne (musique, théâtre, danse, peinture, artisanat, cinéma, etc.) ses lettres de noblesse. Elle devra prendre toute sa place dans le programme de l'émergence de la Guinée qui allie responsabilité de l'État et organisation des acteurs du secteur de la création d'entreprises culturelles organisées qui peuvent se développer.

1- Les PACS (Parcours Artistiques et Culturels Scolaires)

Le domaine peut être un excellent outil pour la mise en œuvre d'une politique d'unité nationale et de réconciliation si chère à nos compatriotes. À l'école, dès le primaire, les enfants devront avoir un programme scolaire qui intègre la connaissance la culture des différentes communautés qui composent notre pays. Des parcours artistiques seront inscrits dans les cursus pour l'éveil de l'esprit, la stimulation de la créativité de la jeunesse.

2- Le SAC (Sésame d'Appui à la Création)

Financer la création des œuvres de l'esprit est un parcours de combattant en Guinée. En dehors des subventions étrangères (pour lesquelles l'État apportera son appui institutionnel), les artistes guinéens ont du mal à trouver les moyens de financement de leurs activités. Le SAC sera un dispositif d'accompagnement des artistes dans leur quête de subventions. C'est un fonds mis en place pour appuyer la création artistique. Il sera octroyé à la suite d'un appel à candidatures pour chaque discipline qui seront étudiés par un comité composé d'artistes, de responsables du département et des représentants des entreprises mécènes. Pour donner la possibilité à tous les artistes, toutes disciplines confondues d'y avoir accès, tout lauréat l'ayant obtenu la subvention devra attendre quatre ans pour postuler de nouveau. Pour alimenter le fonds, nous ferons appel aux

entreprises de la place. En plus d'un allègement de mesures fiscales, un label SAC sera créé pour reconnaître aux entreprises leur participation à l'effort de développement du secteur de la culture.

3- Le CIRC (*Centre des Industries Récréatives et Culturelles*)

C'est un incubateur, un accélérateur, une aide à la création d'entreprise culturelle et un lieu de formation aux métiers artistiques essentiellement dédiés aux industries culturelles et créatives (ICC). C'est un espace qui réunira sous le même toit des artistes issus des différents secteurs concernés par le domaine des industries culturelles et créatives pour favoriser la mutualisation des compétences et surtout pour leur permettre de produire des œuvres qui assurent des revenus stables. L'impératif économique sera donc au cœur de l'incubateur. La créativité, les réflexions et les réalisations des incubés doivent prendre en compte l'impératif économique (génération de richesses, d'emploi). L'objectif est, d'une part de répondre à la préoccupation sinon d'autonomie économique des artistes, du moins à construire et renforcer leurs capacités qui fassent émerger des projets rentables soit en apprenant comment et où capter les subventions, d'autre part à produire des œuvres « consommables » portées par la volonté assurée d'un renouvellement du public. Par cet atelier, nous lancerons le défi d'une création artistique qui participe au PIB national. Pour rendre l'espace viable, l'État s'engage à construire et fournir les premières subventions pour le budget de fonctionnement du CIRC, mais à terme, les artistes qui se seront mis en association avec un conseil d'administration devront assurer la pérennité du centre.

4- L'AMDA (*Agence de Management des Droits d'Auteur*)

Ce sera le grand chantier du quinquennat pour remettre le secteur des arts en orbite et par ricochet permettre aux artistes de vivre de leur travail. Le nœud gordien de ce secteur réside dans la confiscation ou le détournement des droits des auteurs. Avec l'actuel Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs, un flou artistique (c'est le cas de le dire) règne dans la collecte et le partage des revenus issus de la production et la diffusion des œuvres. L'AMDA aura pour tâche principale de protéger les artistes en fonctionnant comme une association des ayant-droits, leur donnant ce qui leur revient par : la rémunération des copies privées, l'encouragement des mécènes et des sponsors par la détaxation des parts consacrées au soutien des artistes, la perception des droits de douanes sur les nouveaux moyens de stockage (clés USB, disques durs) pour les injecter dans le financement du CIRC, l'installation d'automates de diffusion dans les radios et télévisions, les boîtes de nuit et autres lieux de loisirs avec des playlists et des fiches d'exécution par l'entremise de boîtiers liés à un serveur, afin remonter les données et mieux gérer la répartition des recettes. L'édition et la vente de CD et la

digitalisation des œuvres seront contrôlées. La réorganisation du secteur en encourageant et en soutenant la création de structures faîtières de défense des droits des artistes, voilà entre autres les différentes missions assignées à cette agence.

5- L'EPAD (*Espace de Production des Arts et de Diffusion*)

La construction d'un palais de la culture est une demande constante des artistes. Cellou Dalein Diallo prend l'engagement d'offrir aux artistes cet endroit au plus tard à la fin de la deuxième année de son mandat. Il s'agira d'un complexe culturel pour produire des œuvres artistiques, en mettant à disposition des lieux de formation de nos instruments traditionnels, des arts urbains et des métiers liés, des salles de répétition, des studios d'enregistrement, de montage audio et vidéo, des salles de spectacles et des logements pour des résidences d'artistes.

6- Les CRAC (*Coordinations Régionales des Affaires Culturelles*)

Démembrements de la Direction Nationale de la Culture, les Coordinations Régionales des Affaires Culturelles auront pour mission la mise en œuvre de la politique culturelle nationale. Elles auront la charge de soutenir la création, la promotion et la diffusion artistique culturelle dans leur région, ainsi que la protection des œuvres et des droits d'auteurs, en prenant appui sur les différents programmes et structures cités plus haut.

Action 5-2 : Communication

1- La HAC : La régulation de l'espace médiatique qui est au cœur de sa mission, la Haute Autorité de la Communication sera plus un outil de prévention, de pédagogie, de protection pour une meilleure qualification du métier de journaliste qu'un instrument de sanction qu'elle a été jusque-là. Elle sera véritablement indépendante des pouvoirs publics avec une meilleure représentation des professionnels de la communication. La convention collective sera effective par : l'établissement de contrats en bonne et due forme avec les journalistes et interdiction de recourir uniquement à des stagiaires non rémunérés, le SMIC garanti, l'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale. Elle veillera à garantir par ailleurs l'accès à l'information publique.

2- L'OGP : L'Office Guinéen de Publicité sera une régie indépendante qui sera différente de la régie publicitaire des médias nationaux. Afin de protéger les acteurs du domaine, l'OGP restera uniquement régulatrice du secteur de la publicité. Il ne peut en aucun cas être une régie, ce qui le met aujourd'hui dans une logique de concurrence déloyale vis-à-vis des agences de communication, parce qu'il est à la fois juge et partie. Son rôle sera donc essentiellement l'octroi

des licences, la perception des redevances, des taxes pour les autorisations d'implantation et le contrôle des produits publicitaires pour s'assurer de leur conformité avec la loi, les coutumes et les mœurs du pays. Par ailleurs, parce que les panneaux d'affichage sont du mobilier urbain, l'OGP s'attèlera à l'élaboration d'un code publicitaire qui régle la communication l'outdoor.

3- La RTG : Ce média national aujourd'hui n'a plus la confiance des citoyens. Il a perdu toute crédibilité aux yeux des guinéens. Symbole des anciens régimes, la RTG changera d'image. On aura RTG1, 2 et 3, comme des chaînes thématiques avec des contenus spécialisés et une ligne éditoriale spécifique à chacune des chaînes. La RTG jouera pleinement son rôle de service public, avec l'expression libre des opinions et des points de vue des différentes composantes de la société guinéenne. Pour accomplir sa mission dans un cadre optimal, l'Etat mettra à sa disposition, les équipements modernes digitaux, et les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission de media de service public, à charge pour elle de se battre pour faire face à la concurrence des médias privés. Ainsi, elle sera compétitive parce qu'elle aura son fonctionnement propre et son indépendance éditoriale vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle sera chapeauté par un Conseil d'Administration, mais elle aura en plus, une grille des programmes sus generis. Pour assurer l'indépendance totale des journalistes, elle ne comptera plus de fonctionnaires parmi son personnel. A cet effet, elle recrutera son personnel, sur une base de compétences éprouvées à travers des appels à candidature et son Directeur Général sera certes nommé par le Ministère de la Communication, mais sur proposition de son Conseil d'Administration.

Ceci dit, les engagements pris pour la RTG valent pour le quotidien national **HOROYA**.

4- L'ARPT : L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications a souvent été considérée à raison comme la vache laitière de ceux qui l'ont jusqu'ici gérée. Afin que les recettes des domaines dont elle a la charge aillent dans les caisses de l'État, la gestion sera revue.

5- L'OPG : L'Office de la Poste Guinéenne traverse depuis plusieurs années une véritable crise. Elle est pour ainsi dire inexistante. Il sera refondé, relancé afin que les services liés se réveillent et se performant.

6- LE PLAN DIGITALE GUINÉE OU e-Guinée : L'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), s'engage à inscrire le numérique au cœur de sa stratégie nationale pour accélérer le développement des secteurs d'activités prioritaires et moderniser son administration. La réalisation de ces objectifs nécessite une transformation de notre approche de l'Economie Numérique. C'est l'objectif du **Plan Guinée Digitale ou e-Guinée**. Le Plan s'appuiera sur des projets phares couvrant sept (7) piliers.

- ✓ Un système éducatif numérisée ou e-Education,
- ✓ Une Agriculture numérisée ou e-Agriculture,
- ✓ Le secteur des finances numérisé ou e-Finances,
- ✓ Un commerce et une industrie numérisés ou e-Commerce & Industrie,
- ✓ Un système de santé digitalisé ou e-Santé,
- ✓ Une administration connectée au service du citoyen et de l'entreprise ou e-Gouvernement;
- ✓ Autonomisation des Femmes et des Jeunes à travers les TIC.

Ces sept piliers ou secteurs ont été sélectionnés de manière stratégique et ont un effet multiplicateur pour intégrer les TIC dans toutes les facettes du développement socio-économique. Pour garantir la mise en œuvre effective de chaque pilier, les ministères et agences sectoriels respectifs devront développer et mettre en œuvre leurs propres stratégies liées à l'Economie Numérique.

AXE VI : LIBERTE DE LA PRESSE

L'histoire de la presse guinéenne se confond avec celle des régimes politiques qui se sont succédés en Guinée. Née de la volonté de libération du régime colonial, elle joua un rôle fondamental au lendemain de la deuxième guerre mondiale comme outil de dénonciation des abus de la domination étrangère dont les travaux forcés et l'indigénat... A la libération et très tôt, le PDG, parti unique jette son monopole sur la presse. Le pluralisme médiatique du crépuscule colonial disparaît au profit d'une presse monolithique au service du nouveau pouvoir.

Une nouvelle ère de pluralisme de la presse apparaît au lendemain du coup d'Etat du 3 avril 1984. La presse plonge dans un libéralisme total et démesuré dont elle ne possède ni la culture, ni l'expérience, ni les moyens. Cette situation amène les autorités de la Deuxième République à initier les journées nationales de concertation sur l'information et la communication tenues en mai 1991. Cette concertation aboutit à l'avènement d'une presse libre et responsable. Les premières lois sur la liberté de la presse et l'instance de régulation voient le jour alors que les réformes dans le domaine sont entamées¹. En 2016, on avait sur l'échiquier national, 400 titres dont une cinquantaine de journaux, 50 radios privées, 7 télévisions, et 167 sites web dont 31 non opérationnels².

En dépit de ce panorama médiatique encourageant, la Guinée fait partie des pays où les journalistes subissent des intimidations et la prison et où la liberté de la presse est souvent malmenée en dépit de l'existence d'une Loi portant Liberté de la presse. Depuis 2011, de nombreux cas de suspension de journaux et de radios ainsi que des emprisonnements de professionnels de médias ont été enregistrés.

ACTION UNIQUE

Le défi, aujourd'hui, est de profiter des NTIC, pour élargir la surface médiatique et renforcer la liberté de la presse. L'UFDG s'emploiera en concertation avec les responsables des organes et organisations médiatiques à :

- ✓ *Soutenir la création d'entreprises de presse privées*
- ✓ *Augmenter substantiellement la subvention accordée aux organes de presse indépendants*
- ✓ *Créer les conditions d'émergence massive et organisée d'imprimeries modernes et de maisons d'édition privées*
- ✓ *Adopter une politique de communication aux besoins culturels des populations et aux exigences de développement du pays*
- ✓ *Accorder plus de moyens aux gestionnaires des bibliothèques et archives nationales*

AXE VII.: POLITIQUE ETRANGERE, COOPERATION INTERNATIONALE ET GUINEENS DE L'ETRANGER

Le secteur de politique étrangère, de coopération internationale, d'intégration africaine et de guinéens de l'étranger constitue une dimension centrale et même stratégique dans l'architecture du programme de gouvernance de l'UFDG dans la perspective de conquête et accession au pouvoir en 2020

La République de Guinée, fier de son indépendance et souveraineté proclamées en octobre 1958, a fait de sa politique extérieure un précieux outil devant servir à l'ouverture du pays aux grands ensembles géostratégiques du monde à son développement socio-économique, tout en prenant une part active à la recherche de solutions aux multiples problèmes mondiaux. La Guinée optait ainsi pour une diplomatie engagée basée entre autres, sur les principes et objectifs fondamentaux ci-après :

L'attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Chartes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine et autres principes universels:

- ✓ *le respect de l'Indépendance, de l'intégrité territoriale et de souveraineté des Etats;*
- ✓ *la promotion des rapports de coopération et de coexistence pacifique entre les Etats;*
- ✓ *la promotion des rapports de coopération et de coexistence pacifique entre les Etats et la négociation dans le règlement des différends;*

- ✓ *l'affirmation et la promotion d'une société de démocratie véritable respectueuse des droits de l'homme et des libertés fondamentales,*

L'attachement indéfectible à ces principes avait garanti naturellement la défense et la promotion des intérêts du pays sur la scène internationale. Du reste au cours de la première décennie de son indépendance acquise en 1958, les relations extérieures de la Guinée furent très dynamiques et innovantes du fait de son engagement et des initiatives politiques aux niveaux sous régional, régional et international. On peut citer entre autres, la contribution effective des ambassadeurs/Représentants permanents de la Guinée à la poursuite de la politique de décolonisation à l'ONU ayant conduit à la mise en place du Conseil de la Namibie présidé par un Ambassadeur guinéen. A l'initiative de la Guinée les négociations ont conduit à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), après les Groupes de Casablanca et de Monrovia.

Sous le leadership de la Guinée, au sein du Groupe africain à l'ONU les négociations ont ultérieurement abouti à la création d'une structure UNIFEM au Secrétariat Général de l'ONU en charge de la promotion de la femme et du genre. Par ailleurs, la Guinée est l'un des pays qui ont initié et assuré le leadership dans la création et la mise en oeuvre des programmes d'intégration de :

- a) La CEDEAO
- b) L'Union du Fleuve MANO
- c) Le leadership dans la création et mise en oeuvre de l'O.MVS et de l'O.MVG.

En matière de coopération technique, la Guinée a contribué au renforcement des capacités de la fonction publique au Mozambique et aux Comores; elle a aussi fourni une assistance militaire pour la libération de l'Algérie, de la Guinée-Bissau, et de la Namibie.

En matière de la politique de santé publique et communautaire, l'approche fondamentale de l'initiative de Bamako est principalement de l'inspiration guinéenne, et sur le plan de l'élaboration des mécanismes et de structures relatifs à la réduction de la pauvreté (DSRP) de décentralisation/déconcentration de l'administration du développement, l'approche guinéenne fût une référence significative dans plusieurs pays africains dans le processus d'élaboration et d'exécution de leurs programmes de développement durable et éradication de la pauvreté.

Ces quelques actes de leadership illustrés ci-dessus constituent des faits historiques qui resteront toujours gravés dans la mémoire collective et qui auront caractérisé la politique extérieure de la République de Guinée au cours de la première décennie de sa souveraineté retrouvée.

Ces acquis significatifs des relations étrangères de la Guinée sous la première République étaient à l'antithèse des réalités politiques, économiques et sociales internes sous la gouvernance d'un régime autoritaire, voire dictatorial, dit socialiste, caractérisé par les violations flagrantes des droits de l'homme, l'absence d'un Etat de droit et de libertés individuelles. La cohésion sociale et l'économie réelle du Pays ont été durement et durablement affectées par une politique économique/ sociale désarticulée à travers des nationalisations abusives du secteur productif.

En fait la politique étrangère guinéenne a subi les revers de l'évolution politique, économique. sociale et. sécuritaire du pays au cours de la 2ième et de la 3ième République. La mauvaise gouvernance politique et économique caractérisée par, les violations constantes de la démocratie et l'État de droit, les violations des droits de l'homme, l'impunité, la corruption effrénée et la dilapidation des ressources du patrimoine national ont contribué au déclin progressif de la diplomatie guinéenne. au point de la rendre inefficace et de plus en plus absente des centres de décision dans le concert des nations.

Ci-dessous un descriptif non exhaustif des carences de la diplomatie guinéenne depuis 2010 :

- ✓ *un déficit de vision stratégique*
- ✓ *une pléthore de missions diplomatiques et consulaires de plus de 40 ambassades et représentations permanentes*
- ✓ *l'adhésion à plus de 250 organisations sous régionales et internationales sans études rationnelle préalable en amont de l'adhésion du pays ;*
- ✓ *le non-paiement régulier des cotisations statutaires et autres contributions internationales qui a eu pour effet le retrait de droit de vote dans les décisions des organes délibérants ;*
- ✓ *l'affectation du personnel pléthorique sans expérience avérée en diplomatie dans les ambassades et missions permanentes*
- ✓ *l'absence d'une politique et approche globale pour remplir le quota de la Guinée dans les organisations, en particulier dans le système des Nations Unies et structures internationales en Afrique (Mano River Union, CEDEAO, Union Africaine, OMVS et OMVG) ;*
- ✓ *un déficit énorme de gestion administrative du suivi des Accords, Traités et Conventions entre le Ministère des Affaires Etrangères et les départements ministériels concernés;*
- ✓ *conditions de vie précaires des diplomates affectés dans les pays de résidence (salaires très bas, bureaux mal équipés, sans compter la*

vétusté et manque d'entretien des locaux abritant les chancelleries de Guinéennes à l'étranger.

AU TITRE DES GUINÉENS DE L'ETRANGER

il faut noter :

- ✓ *la faible relation de confiance entre la diaspora et les missions diplomatiques;*
- ✓ *le manque de ressources financières adéquates à la disposition des chancelleries pour assurer une assistance suffisante aux guinéens en détresse à l'extérieur;*
- ✓ *l'absence de structure de représentation du Haut Conseil des Guinéens de l'étranger malgré le dispositif adéquat prévu à cet effet;*
- ✓ *l'absence de politique fiable d'insertion de la diaspora dans le tissu économique. à l'instar des pays voisins.*

Les considérations mentionnées ci-dessus ne représentent qu'un échantillon des dysfonctionnements de la politique globale de mise en oeuvre par la diplomatie guinéenne.

Le régime actuel Nonobstant ses carences de la gouvernance sous le Président Alpha CONNE a pris l'initiative d'organiser à Conakry (29 avril-3 mai 2019) une conférence diplomatique sous le thème : la diplomatie au service de l'émergence de la Guinée ». L'objectif visé, serait d'axer l'essentiel de l'action diplomatique au service du développement » tel que défini dans le document PNDES (2016-2020). S'il est vrai que cette conférence diplomatique a mis le doigt sur plusieurs aspects du dysfonctionnement de l'outil diplomatique au niveau du Ministère des Affaires Etrangères, elle n'a pas démontré comment une nouvelle orientation de la politique diplomatique peut engendrer un « développement » de la Guinée pour amener le pays dans l'émergence, ou tout au moins accélérer le processus d'une stratégie d'ensemble.

Il appartiendra donc à l'UFDG, une fois au pouvoir en 2020, de créer les conditions optimales pour le renouveau d'une politique diplomatique engagée, responsable et visible sur la scène internationale .

Action 7.1 : Renaissance de la Diplomatie Guinéenne

Au regard de ce qui précède Il y a une impérieuse nécessité de recadrer la politique guinéenne de relations extérieures dans la perspective d'une vision globale de politique étrangère conçue et orientée essentiellement vers un développement durable et intégré du pays. H s'agira d'élaborer des stratégies de cadres de coopération bilatérale et multilatérale qui constitueraient des vecteurs

de mobilisation des ressources financières et matérielles de l'extérieur vers des objectifs de développement du pays. Des diplomates qualifiés avec les compétences requises devraient être assignés dans les Chancelleries pour faire connaître les potentiels économiques du pays et attirer conséquemment les investissements porteurs de croissance et compatible avec les objectifs de développement durable de la Guinée et son potentiel énorme de ressources humaines et naturelles. A l'entame de la prise du pouvoir, on devrait procéder à une évaluation critique rétrospective sans complaisance des relations diplomatiques bilatérale et multi-bilatérale de la Guinée pendant les dix dernières années du régime précédent. Cet exercice d'évaluation globale couvrira systématiquement inter alia : Les relations et politiques de proximité sous régionales, (MANO-RIVER UNION, CEDEAO, OMVS, OMVG), les relations avec les structures régionales à savoir la CEDEAO, l'Union Africaine, le Système des Nations Unies, les Partenaires Techniques et Financiers.

Il faudrait également procéder à l'évaluation qualitative de la contribution guinéenne et son niveau d'engagement dans la mise en oeuvre des programmes I projets des institutions d'appuis au développement sur les volets suivants:

- ✓ *économie :*
- ✓ *sécuritaire ;*
- ✓ *droits de l'Homme et respect de l'Etat de droit ;*
- ✓ *protection de l'environnement dans ses dimensions : changement climatique, écosystème et biodiversité .*

En particulier une attention particulière devrait être portée sur le suivi de la mise en oeuvre d'actions et de programmes élaborés, avec la participation effective de la Guinée, par les structures continentales (UA) et internationales (ONU).

Il s'agit :

- ✓ *Du plan d'action de la décennie de la jeunesse de l'Union Africaine*
- ✓ *Des objectifs du développement durable de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine*
- ✓ *Du Programme de 1 million d'ici 2021 de l'Union Africaine des jeunes de 15-35 ans ;*
- ✓ *La mise en oeuvre collective du NEPAD adopté en 2001 et ratifié en 2002*
- ✓ *De la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse en 2030.*
- ✓ *Du Programme Youth Connect initié par le PNUD qui couvre les 4E (Education, Entrepreneurship-Emploie et Engagement) et*
- ✓ *De collaborer effectivement avec les Ministères et organes compétents*

dans la mise en oeuvre de politiques susceptible d'améliorer le classement de la Guinée dans les rapports annuels de :

- *Human Rights Watch*
- *Amnesty International*
- *Transparency International ; et*
- *Objectifs de Développement du Millénaires.*

A ce niveau, il est important de réexaminer les responsabilités de la Guinée en terme de visibilité et d'efficacité dans nos relations avec le monde extérieur. Les actions suivantes doivent être entreprises dans l'urgence absolue :

- ✓ le paiement sans délai des arriérés de contribution dans le budget des organisations régionales, continentales et internationales ;
- ✓ l'élaboration d'une politique de promotion et de recrutement des cadres guinéens dans les organisations internationales, en particulier la recherche de soutien politique pour l'élection/désignation de cadres guinéens de très hauts niveau de compétence pour occuper des postes de direction dans les organisations internationales
- ✓ le renforcement des capacités opérationnelles des diplomates guinéens.
- ✓ la poursuite concomitamment d'une gouvernance diplomatique axée sur le maintien des relations classiques d'amitié, de coopération et de maintien de la paix, avec une diplomatie de développement capable de mobiliser des ressources en faveur du développement durable du pays tel que mentionné ci-dessus
- ✓ Repenser la philosophie et concept de coopération gagnant-gagnant avec toutes les organisations dans l'aide au développement
- ✓ renforcer les relations avec la diaspora guinéenne en vue de leur insertion progressive, pour ceux qui sont désireux de rentrer au pays et soucieux de s'insérer dans les structures de production de richesses et d'emplois des jeunes en particulier ;
- ✓ création d'une institution nationale de très haut niveau pour la formation des diplomates de carrière qui assureront dans le long terme la mise en oeuvre d'une diplomatie de haut niveau pour rehausser la présence de la Guinée dans le concert des nations;

Au regard de ce qui précède dans les chapitres et paragraphes ci-dessus, un gouvernement sous le leadership de l'UFDG pourrait considérer la création d'un département ministériel dont les attributions couvriront bien le tryptique : Affaires Etrangères-Coopération Internationale-Intégration africaine. Il faut noter

que c'est le cas dans une grande partie des pays francophones dans la sous-région. La composante Guinéens de l'étranger pourrait logiquement faire l'objet d'une division organique dans le département des Affaires Etrangères. Le rational d'un seul ministère est de faciliter la conception et la mise en oeuvre d'une politique étrangère d'ensemble coordonnée et efficiente des relations extérieures (Politique, économie, intégration et coopération internationale) de la République de Guinée.

➤ **AXE VIII : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITÉ**

La corruption et les détournements de deniers publics sont devenus des pratiques courantes aussi bien dans l'administration que dans le secteur privé. Ils entraînent une surévaluation des coûts d'investissement, favorisent l'affairisme et la concussion entre certains milieux d'affaires et les fonctionnaires. Ils aggravent également les inégalités sociales et affaiblissent l'adhésion des populations à l'effort de développement. Ils sont donc un fléau et un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté.

En matière de gouvernance, combattre la corruption et les détournements de deniers publics est incontestablement l'un des plus grands défis auxquels notre pays est confronté.

Ainsi pour l'UFDG prévenir et lutter contre le fléau de la corruption commence par l'exemplarité et la transparence dans la gestion des deniers publics. Cette exemplarité s'appliquera au premier magistrat, aux membres du gouvernement, aux hauts fonctionnaires et aux dirigeants de l'ensemble des entreprises et établissements publics. Une haute commission de lutte contre la corruption, indépendante et impartiale sera instituée. Elle aura entre autre la charge d'auditer les comptes de toutes les administrations publiques.

La lutte contre la corruption est aussi l'affaire de chaque citoyen car c'est un enjeu de développement. A cet effet, une action de sensibilisation des populations sera menée pour une prévention efficace de la corruption.

Aussi, dans l'optique d'éradiquer la corruption et les pratiques assimilées, l'UFDG envisage :

- ✓ *la mise à jour de la législation contenue dans le code pénal et relative aux peines sanctionnant la corruption active ou passive ;*
- ✓ *l'assainissement des douanes, des impôts, des Services de passation des marchés publics, et le renforcement du système d'audit ;*

- ✓ *l'intensification des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation des populations sur le phénomène de corruption et son impact sur le développement socioéconomique du pays ;*
- ✓ *l'introduction de la problématique de la corruption dans les programmes de formation scolaire.*

Enfin, dans la nouvelle stratégie, il faut mettre en place un système d'information et d'enquête sur les différentes formes de comportement illicites, mais aussi sur les moyens de prévention et d'audit. Dans ce cadre, il sera utile d'initier, avec l'appui des médias, un programme de sensibilisation et de prévention, tout en renforçant le bureau chargé de recevoir et de transmettre à la justice les plaintes des citoyens, des fournisseurs, des contribuables et des usagers.

DOMAINE D'ACTION II.: GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES

La mise en œuvre du Programme National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2018) s'est traduite par une mobilisation de ressources à hauteur de 41,5% des prévisions. Le taux d'exécution du programme d'investissement pour l'ensemble des piliers est de 60,1% avec une moyenne de 50% entre 2017-2018.

Notons que les secteurs des mines et de l'énergie enregistrent la part la plus importante de l'exécution, dont les détails par sous-secteur ne sont pas rendus disponible. Toutefois, les infrastructures routières et autres sont à la marge. Ainsi, cette mise en œuvre du PNDES n'a pas en réalité permis de jeter les bases d'une transformation structurelle durable de l'économie.

En effet, malgré les résultats très optimistes déclinés par les autorités dans la mise en œuvre de son programme, notamment le taux de croissance qui est tiré par le secteur minier dont les revenus ne sont pas bien redistribué aux populations, il faut noter :

- ✓ *un faible taux d'exécution des dépenses d'investissement sur la période, imputable à la faible capacité d'absorption des ressources sur FINEX,*
- ✓ *une aggravation de la cherté de la vie des ménages et*
- ✓ *une augmentation de l'indice de la pauvreté qui se situe aux environs de 57%.*

C'est dans ce contexte qu'est intervenu la pandémie du COVID-19, dont l'évaluation a fait ressortir l'impact négatif sur le processus de production et les conditions de vie des ménages dans les domaines alimentaires et les services sociaux de base.

Cette situation a eu pour conséquence la réduction des effectifs au niveau des unités de production et autres entreprises, entraînant une baisse des revenus des employés. Aussi, on a assisté à une baisse des transferts de fonds de l'étranger. Les secteurs de l'hôtellerie, des transports et de la logistique ont été fortement affecté, alors que le secteur minier l'a été dans une moindre mesure.

Il est évident que l'impact de la pandémie sur le cadre macroéconomique et l'environnement des affaires s'est fait sentir, ainsi : (i) la croissance économique a enregistré une baisse par rapport à la prévision qui est de 5,8%, (ii) une baisse des recettes budgétaires de 3,4% accompagné d'une augmentation des dépenses de 16,9%, entraînant ainsi un déficit budgétaire plus important que prévu, (iii) l'inflation s'est accélérée pour dépasser les prévisions initiales, (iv) le solde des transactions courantes sera inférieur à 1% du PIB.

L'impact négatif du COVID-19 sur la production et les conditions de vie des ménages qui étaient déjà affectés depuis 10 longues années par la mal gouvernance du régime, avec un résultat mitigé du PNDES constituent des obstacles majeurs pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En effet, les mesures prises par le gouvernement sont non seulement insuffisantes, mais aussi le manque de coordination et de suivi-évaluation dans la mise en œuvre de celles-ci par les autorités, la corruption généralisée et le manque de transparence dans la gestion des ressources du plan de relance (absence de contrôle indépendant) font que la résilience économique et l'amélioration des conditions de vie des ménages ne sont pas pour demain.

Pour inverser cette tendance, l'UFDG mettra en œuvre de nouvelles mesures de politiques économiques et financières à travers, dans un premier temps un programme d'urgence qui permettra de faire l'état des lieux, en vue de faire face aux contraintes essentielles pour l'amélioration des conditions de vie des populations et jeter les bases d'un plan de relance économique durable du pays.

En somme, il s'agira, outre les mesures de politiques budgétaires et monétaires déclinées plus bas, de (i) mettre en œuvre des politiques économiques et de mesures structurelles en faveur des secteurs porteurs de croissance pour lesquels la Guinée a des avantages comparatifs, (ii) soutenir les entreprises pour un secteur privé plus dynamique qui participera dans le cadre du PPP au financement des infrastructures dans les secteurs de l'électricité, les BTP et les télécommunications et (iii) améliorer le climat des affaires.

AXE IX.: ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Action 9.1.: Renforcement de la stabilité macro-économique

La stabilité macro-économique et les réformes structurelles sont les clés d'une croissance forte et inclusive. La réalisation de cet objectif requiert la maîtrise de l'inflation, la limitation du déficit budgétaire et la baisse du déficit courant de la balance des paiements.

En dépit de l'introduction d'instruments efficaces pour la stabilisation des prix internes, il faut noter que le taux d'inflation enregistré (avoisinant les 10%) est nettement supérieur à celui des pays de l'espace UEMOA (4%).

Quant au déficit budgétaire de l'Etat, force est de constater que la mauvaise gestion des finances publiques, notamment à travers une allocation des dépenses d'investissements (créatrices de richesse et d'emploi) peu efficace, dont le mode de financement auprès du système bancaire entraîne un effet d'éviction du secteur privé dans le financement de l'économie.

La mobilisation accrue des recettes intérieures et l'amélioration de la qualité de la dépense publique permettront de limiter le déficit budgétaire de l'Etat, favoriser la relance de la croissance et une maîtrise de l'inflation. L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par une coordination efficace entre le trésor et la BCRG.

Action 9.2.: Assainissement de la gestion macro-économique et financière

- Amélioration de la programmation et de la préparation du budget

Les pratiques actuelles dans le processus de programmation et de préparation du budget de l'Etat, s'avèrent non ou peu efficaces. Cela s'explique par (i) le non-respect du calendrier de préparation du budget, (ii) la faiblesse de l'allocation des ressources en matière d'investissement, (iii) la faible implémentation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels, et (iv) le faible alignement du budget de l'Etat aux objectifs définis dans le PNDES.

A ce titre l'UFDG compte (i) renforcer le cadrage des dépenses, (ii) unifier la procédure de préparation du budget, (iii) améliorer la formulation et le suivi de la stratégie macro-budgétaire, (iv) soutenir la programmation et la budgétisation des investissements et (v) assurer la transparence dans la gestion budgétaire et des projets d'investissements à travers un meilleur accès des citoyens à l'information.

- Mobilisation des ressources publiques

Un diagnostic de l'économie guinéenne fait apparaître un écart important entre le potentiel fiscal et le niveau de recettes effectivement mobilisés et recouvrés. Cela s'illustre à travers le faible niveau de revenu du secteur minier par rapport aux quantités de minerais produites et exportés et les autres recettes fiscales. Aussi, l'absence de justice fiscale et le non-respect de la déontologie sont source de corruption et de taxation abusive, entraînant des pertes énormes de recettes pour le budget de l'Etat. Il en résulte un faible niveau de pression fiscale variant entre 13 et 15% ; largement en deçà de ceux des pays de la sous-région qui se situent entre 20 et 25%.

Il s'agira dans ces conditions de : (i) poursuivre les réformes fiscales au niveau des régies financières de l'Etat, (ii) éliminer ou limiter au maximum possible les exonérations, avec une meilleure gestion des dépenses fiscales, (iii) renforcer le contrôle fiscal, (iv) rendre effectif la décentralisation des impôts locaux en faveur des collectivités, (v) réviser le régime financier et fiscal du gouvernorat de Conakry, et transférer la gestion des recettes des grands marchés aux communes ; (vi) assurer un meilleur suivi des quantités de minerais produites et exportées au niveau de chaque société minière et (vii) améliorer la capacité de mobilisation et d'absorption de l'aide publique au développement.

- Amélioration de la qualité de la dépense publique

La non-efficacité de l'exécution et le contrôle de l'exécution budgétaire de l'Etat

est marquée par :

- ✓ *la faiblesse du pilotage de l'exécution des dépenses;*
- ✓ *la faible utilisation d'outils de régulation budgétaire;*
- ✓ *l'insuffisance dans la maîtrise de la comptabilité et du reporting;*
- ✓ *le recours abusif des marchés de gré à gré.*

Pour corriger ces insuffisances, l'UFDG s'engage à :

- ✓ *améliorer l'exécution budgétaire, à travers l'amélioration de la prévisibilité des engagements des dépenses, notamment celles des investissements,*
- ✓ *renforcer la déconcentration budgétaire et améliorer les capacités des services déconcentrés,*
- ✓ *améliorer la gestion du personnel par l'instauration d'un contrôle pertinents des états de paie,*
- ✓ *renforcer le contrôle interne,*
- ✓ *renforcer la transparence et l'information sur les marchés publics,*
- ✓ *suivre et gérer au mieux les risques budgétaires et financiers liés aux opérations des EPA/EPIC, des PPP, notamment dans le secteur de l'électricité et des entreprises publiques,*
- ✓ *améliorer la comptabilité et reporting et*
- ✓ *développer la culture et les outils supports de la mise en œuvre de l'audit interne.*

- Gestion de la dette publique

La dette publique constitue un maillon important dans la gestion de la dépense publique. La maîtrise de sa gestion constitue un défi majeur dans l'amélioration de la gouvernance économique.

La stratégie actuelle de gestion de la dette Guinéenne consiste à lever le maximum de ressources sur le marché financier intérieur, par l'émission de bons du trésor, l'appel public à l'épargne (APE) et les obligations du trésor à moyen terme. Il faut noter que les APE n'ont pas permis de mobiliser des ressources pour le financement du budget ; cela en raison du manque de crédibilité du système auprès du secteur privé, dû entre autres au faible taux de remboursement de la dette intérieure après la validation de son audit (3,7%).

S'agissant de la dette extérieure, elle est passée de 1 822,1 Mds en 2016 à 2 624,6 Mds USD en 2019, soit une augmentation de 44%. Cette augmentation est due en grande partie aux nouveaux accords de financement des projets d'infrastructures routières et énergétiques.

L'UFDG, dans sa nouvelle vision de la gestion de la dette entend mettre en œuvre les mesures suivantes :

- ✓ *améliorer les procédures d'approbation de la dette (de la réalisation des études du choix des créanciers à la négociation et à la signature des conventions d'emprunt);*
- ✓ *renforcer le middle office (préparation, publication et mise à jour de la stratégie de gestion de la dette);*
- ✓ *renforcer la coordination entre la politique monétaire et la politique d'endettement;*
- ✓ *améliorer l'enregistrement et la présentation des données sur la dette et les garanties;*

- Gestion du patrimoine de l'Etat

Elle constitue un réel problème pour notre pays, dans la mesure où on note une faible identification et un recensement non exhaustif du patrimoine immobilier de l'Etat et l'absence d'une base de données de gestion et de suivi de ce patrimoine.

Pour inverser cette tendance, l'UFDG mettra en œuvre une politique qui consistera à :

- ✓ *réviser le cadre réglementaire;*
- ✓ *renforcer la gestion du patrimoine de l'Etat;*
- ✓ *renforcer la gestion du portefeuille de l'Etat;*
- ✓ *améliorer la qualité de la gestion du portefeuille et*
- ✓ *améliorer le système d'information financière sur le portefeuille de l'Etat.*

- Renforcement de la gestion des finances locales

La politique de décentralisation menée par les autorités est de nos jours très limitative par rapport au besoin sans cesse grandissant des collectivités en matière de développement local.

Le renforcement de la gestion des finances locales requiert un transfert de compétences et de ressources financières. Force est de constater que le personnel chargé de la gestion des ressources financières locales est non seulement insuffisant (un receveur communautaire pour 2, 3 voire 4 communes) mais aussi a un besoin réel de renforcement de capacités.

Aussi, on assiste à un faible de taux de transfert de ressources du budget général vers ceux des collectivités.

En effet, si la législation fiscale en vigueur définit clairement la part des collectivités au titre des divers impôts et taxes, il faut noter que dans la pratique,

on assiste à un accaparement de ces ressources par le budget national, qui limite de facto la capacité de celles-ci à réaliser leur programme de développement local.

- ✓ *Dans l'objectif de renforcer la gestion des finances locales, l'UFDG s'attèlera à:*
- ✓ *réviser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs aux collectivités locales;*
- ✓ *mettre en place un programme de renforcement de capacités des ressources humaines des collectivités locales;*
- ✓ *équiper les collectivités de matériels informatiques et de reprographiques;*
- ✓ *rendre la décentralisation financière effective et efficace;*
- ✓ *repenser les systèmes de financement locaux pour les rendre soutenables;*
- ✓ *suivre les capacités financières des collectivités locale en vue de l'atteinte des ODD.*

Action 9.3.: Politique monétaire et développement du secteur financier

- Politique monétaire

La politique monétaire est gérée par la Banque Centrale de la République Guinée (BCRG), dont l'objectif principal est d'assurer la stabilité des prix, tout en apportant son soutien à la politique économique générale du Gouvernement, en vue d'une croissance économique durable. Les politiques monétaires et de change devraient être définis à cette fin.

En dépit des réformes financières menées par les autorités actuelles, avec l'appui des institutions de Breton Woods, la politique monétaire actuelle, qui se veut orthodoxe en théorie, est en pratique très accommodante en raison de l'indiscipline budgétaire de l'Etat et du fait que la majorité des banques, en excédant de liquidité, « ne soient pas en banque ». Les indicateurs de la Guinée en matière de bancarisation et de financiarisation sont parmi les plus bas de la sous-région, en raison de la faiblesse des politiques publiques, notamment celle liée à la gestion de la monnaie.

La structure du système financier guinéen ne permet pas un financement efficient de l'économie nationale. Les crédits destinés à celle-ci restent insuffisants et faiblement diversifiés et se situent aux alentours de 10%. La plupart des crédits sont à court terme et la majorité de ceux-ci sont destinés au secteur commercial, avec des niveaux de garantie très élevés. Ce qui a pour conséquences

l'exclusion de nombreux agents économiques des circuits financiers. Aussi, les secteurs porteurs de croissance comme l'Agriculture, l'artisanat ou le tourisme sont peu financés.

Les banques octroient essentiellement des crédits transférables (court et moyen terme), tandis que les crédits à long terme représentent moins de 3% des concours à l'économie, dû entre-autres aux insuffisances notoires du système judiciaire ; ce qui traduit une insuffisance notoire des crédits destinés à l'investissement et, par conséquent au développement.

Mieux, l'endettement de l'Etat auprès du système bancaire dépasse les prévisions, avec un niveau plus élevé que prévu à la BCRG, entraînant ainsi une création monétaire qui, de facto est source d'inflation. Les réserves de change des banques primaires ont fondu de 80% en moyenne depuis 2014. Le total actif du système bancaire ne représente que 26% du PIB à fin mars 2020.

L'UFDG entend poursuivre efficacement et même approfondir ces missions traditionnelles de la BCRG, en lui enjoignant l'objectif de stabilité financière, dont le but ultime est la contribution durable du secteur financier à la croissance économique.

Par conséquent, la réforme structurelle phare de la BCRG consistera à mettre en place une politique macro-prudentielle efficace permettant de :

- ✓ *prévenir l'apparition des déséquilibres financiers susceptibles d'avoir de graves répercussions sur l'économie réelle ;*
- ✓ *réduire les risques de contagion et atténuer les effets des perturbations par des mécanismes de gestion de crises et*
- ✓ *augmenter la capacité d'absorption des chocs des institutions financières.*

En outre, pour pallier aux insuffisances liées à la politique monétaire citées plus haut, il faudra :

- ✓ *mettre en œuvre une politique monétaire prudente ;*
- ✓ *améliorer les techniques de prévision et de gestion active de la liquidité bancaire dans le cadre d'un ciblage de base monétaire ;*
- ✓ *accroître la sensibilité des agrégats macroéconomiques aux variations des taux de politique monétaire ;*
- ✓ *instaurer une rigueur et une discipline budgétaire et*
- ✓ *normaliser la politique monétaire.*

En ce qui concerne l'intégration monétaire, l'année 2020 offre une opportunité à saisir en raison des réformes d'ordre institutionnel et réglementaire en cours dans la zone UEMOA en particulier et la CEDEAO en général. Ces réformes préfigurent l'évolution économique de la sous-région dans les années à venir.

A cet effet, la Guinée œuvrera pour la convergence des deux zones monétaires (UEMOA et ZMAO) en vue de la création d'une monnaie unique pour toute la sous-région.

- Développement du secteur financier

Le secteur financier de la Guinée est faiblement développé, peu diversifié et ne contribue presque pas au financement de l'économie nationale. L'absence d'institutions et de politiques solides qui inspirent la confiance explique l'inexistence de marchés financiers et monétaires.

En effet, huit pourcent (8%) de la population ont accès à un compte bancaire et le taux de pénétration des services financiers dans le pays reste très faible avec moins de 200 agences bancaires pour plus de 12 millions d'habitants, soit environ une agence pour 60 000 habitants contre une norme internationale d'une agence pour 5 000 habitants.

L'UFDG s'engage à remédier à cette situation en stimulant le développement d'un secteur financier solide, moderne, inclusif et concurrentiel pour approfondir l'intermédiation financière et favoriser le financement des activités économiques et des entreprises créatrices d'emplois et de richesses. Dans cette perspective, le gouvernement mettra en œuvre une stratégie de développement soutenue du secteur financier visant :

- *La couverture complète du pays par le système bancaire, afin d'élever fortement le taux de bancarisation des activités économiques ;*
- *Le développement d'un système de paiement moderne et efficace. A cet égard, la réglementation sera revue et modernisée ;*
- *L'ouverture d'institutions financières à capitaux publics et privés pour le financement des petites et moyennes entreprises (PME) évoluant dans l'Agriculture et l'habitat ;*
- *La promotion de l'inclusion financière qui s'appuiera sur des actions développant la microfinance, la finance numérique avec le Mobile Banking, ainsi que la finance alternative et solidaire. Ces actions viseront notamment les ménages à faible revenu, les femmes et les jeunes des zones rurales ;*
- *Le développement de l'industrie de l'assurance en proposant une gamme élargie de produits aptes à répondre aux besoins variés des citoyens et participer à la forte mobilisation de l'épargne des ménages et des entreprises ;*
- *L'ouverture de Bureaux d'informations sur le crédit bancaire pour collecter et disséminer les informations dont les emprunteurs et prêteurs potentiels ont besoin pour prendre leurs décisions ;*

- Le développement d'un marché financier dynamique et moderne pour donner aux entreprises évoluant en Guinée d'autres alternatives de financement de leurs activités.

AXE X : LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE

Action 10.1 : Promotion de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Le manque de volonté politique et de stratégies appropriées expliquent le faible niveau du développement agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que la faiblesse des investissements dans ces secteurs. L'agriculture itinérante sur brûlis demeure encore la pratique dominante. La houe, la daba, le coupe-coupe et la faucille demeurent les outils de production les plus usités. Sur la période allant de janvier 2014 à décembre 2017, l'APIP a enregistré vingt-cinq mille cinq cent cinquante (25550) créations d'entreprises. Sur ce nombre, seulement 710 relèvent du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique, soit 2,78%. Plus de 83% des entreprises créées sur la même période se trouvent à Conakry et les autres régions enregistrent chacune moins de 10% du total des créations. D'où la faiblesse de la production nationale et les importations sans cesse croissantes de denrées alimentaires. Sur un potentiel estimé à plus de 700 000ha de terres irrigables, 9% font l'objet d'aménagement soit environ 30200ha.

a) Objectifs fondamentaux de l'UFDG :

- *La sécurité alimentaire,*
- *La création de richesses et d'emplois stables,*
- *La gestion intégrée des ressources naturelles,*
- *L'agro business et une politique agricole, d'élevage et de pêche durable, résiliente face aux changements climatiques.*

b) Réformes institutionnelles et implication du secteur privé :

Des mesures appropriées seront prises pour apporter les réformes institutionnelles, juridiques et fiscales nécessaires et s'adapter aux accords multilatéraux, régionaux, sous-régionaux et internationaux :

- ✓ Elaborer des politiques publiques adaptées;
- ✓ mettre en place un cadre politique cohérent (politiques, stratégies, plans d'actions, gestion axée sur les résultats,...);
- ✓ renforcer le cadre institutionnel (l'Etat Central et ses structures,
- ✓ prise en compte des préoccupations des Départements concernés par le développement rural;
- ✓ création d'un environnement propice et attractif pour le financement des projets initiés par le secteur privé.

c) Question foncière/aménagement :

La question foncière représente un enjeu économique, social et culturel majeur en Guinée. L'UFDG se fixe pour objectif la sécurisation foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches, aux pâturages, aux forêts et aux autres ressources naturelles dans le but d'éliminer la pauvreté et la faim et soutenir durablement le développement, la gestion de l'environnement et maintenir la paix sociale entre les acteurs sur le terrain.

- Il s'agira d'élaborer une stratégie adaptée et diversifiée de maîtrise de l'eau, renforcée par un cadre opérationnel de gestion durable de l'eau et de maintenance des ouvrages.

- Le renforcement des infrastructures d'élevage comme les fermes et abattoirs modernes, ainsi que la mise en place de programmes d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et des conditions sanitaires du bétail et du potentiel génétique des races locales.

- Avec un potentiel halieutique annuel exploitable estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poisson, toutes espèces confondues plus environ 100 000 tonnes évalués pour la pêche continentale, il importe de développer l'aquaculture et d'aménager à travers le pays des centres piscicoles (mares, bassins, curage des cours d'eau ...) pour diversifier et enrichir en protéines l'alimentation des populations.

d) Recherche/Développement :

-Appuis soutenu à l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) pour approfondir la recherche portant sur :

- ✓ les productions végétales, animales, forestières et piscicoles et leur transformation agro-alimentaire et agro industrielle ;
- ✓ la préservation et l'amélioration des ressources naturelles concernées par ces productions ;
- ✓ les exploitations hydro agricoles, d'élevage, de pêche et leur environnement socio-économique ;

-La définition d'une politique semencière nationale et l'élaboration d'un catalogue national des espèces et variétés dans les domaines agricole et de l'élevage;

-Création d'un Comité semencier national et constitution d'un fonds semencier national ;

-Mise en place et opérationnalisation d'un fonds pour la recherche et le Conseil agricole ;

-Initiation de travaux de recherche approfondis sur la sélection des meilleurs intrants et aliments pour les secteurs agro-pastoral et halieutique.

e) Mécanisation/transformation/intrants :

-L'UFDG entend mettre un accent particulier sur la mécanisation des travaux agricoles, la modernisation progressive de l'élevage et de la pêche et la transformation des produits issus de ces trois secteurs clés de l'économie guinéenne ;

- Il sera identifié pour chaque produit agricole, d'élevage et de pêche les segments porteurs de croissance et d'emplois afin de créer des interprofessions qui seront dotées d'équipements, d'infrastructures pour servir de pôle de démonstration et de formation sur les techniques améliorées de production, de transformation et de commercialisation ainsi que l'organisation et la gestion des affaires ;

-Création d'importantes unités de transformation de produits agricoles, d'élevage et de pêche par la motivation des investisseurs privés nationaux et étrangers ;

-Déploiement optimal de la chaîne de valeur par filière dans un cadre intégré et compétitif et mise en place d'interprofessions et la création d'emplois décents ;

-Création d'une chaîne d'approvisionnement en intrants (la Guinée a l'un des plus faibles taux d'utilisation d'intrants en Afrique subsaharienne : engrais, semences améliorées, produits phytosanitaires) et soutien de la production locale d'engrais verts, et de pesticides appropriés.

f) Organisations professionnelles :

-L'UFDG mettra l'accent sur l'initiation de mécanismes permettant de réglementer la formation et la professionnalisation des sociétés coopératives et des ménages agricoles aux techniques culturales, de fertilité des sols et des techniques post-récoltes ;

-L'organisation, la structuration et la professionnalisation des acteurs des filières agricoles seront assurées ;

g) Agro-business et développement intégré durable :

-La promotion de l'agro business permettra à l'agriculture familiale résiliente prédominante en Guinée de bénéficier des techniques relativement modernes de production, de commercialisation et de transformation ;

-L'agro business va concerner tous les segments de la chaîne de valeurs agricoles et non agricoles et regroupera différents types d'exploitations qu'elles soient grandes, moyennes et petites ; allant de la production à la consommation.

Les projets et politiques énoncés plus haut seront facilités à travers la mise en place réussie d'un environnement favorable aux investissements privés, aux nouvelles technologies et à l'adaptation aux changements climatiques.

Pour lever les multiples contraintes liées au secteur agricole, de l'élevage et de la pêche, l'adoption d'une approche multisectorielle et multidimensionnelle sera mise à profit. Celle-ci intègrera l'ensemble des secteurs agricoles et non agricoles qui concourent à la lutte contre l'insécurité alimentaire mais aussi et surtout contre la malnutrition et la sous-alimentation.

Action 10.2 : Développement industriel et commercial

Le projet de société de l'UFDG a pour vocation de contribuer à l'amélioration substantielle des conditions de vie de tous les citoyens grâce à la valorisation du riche potentiel dont le pays est doté avec l'implication d'un secteur privé dynamique. Mais force est de reconnaître qu'après plus de trois décennies d'économie libérale sur fond de promotion de l'investissement privé, le secteur industriel guinéen reste encore à l'état embryonnaire avec un système économique extraverti favorisant le maintien d'une large fraction de la population dans un état de dénuement et de pauvreté.

Le secteur commercial est principalement axé sur l'importation et la distribution de produits marchands au détriment des productions locales (agricole et non agricole) qui ne bénéficient pas d'un appui porteur de l'Etat.

a) Identification du potentiel et des opportunités :

Consciente que le secteur industriel est indiscutablement une importante source de valeur ajoutée donc de création de richesses, l'UFDG s'engage à :

- créer les conditions d'épanouissement d'un tissu industriel valorisé et diversifié ;
- identifier les différentes filières de production ayant un avantage comparatif ;
- développer et mettre en œuvre de programmes de compétitivité par filière ;
- initier un programme national de mise à niveau des entreprises existantes ;
- créer des pôles de croissance industrielle autour desquels des filières peuvent se mettre en place.
- accompagner le secteur privé dans la matérialisation effective de toutes les opportunités d'investissement dans les différentes filières : céréales et tubercules, fruits et légumes, corps gras, produits halieutiques,

produits de l'élevage, le bois, sable-argile-granit-kaolin, industries d'import-substitution, aluminium, PME-PMI de la sous-traitance, micro entreprises de l'artisanat...

b) *Contraintes à lever :*

La levée d'un certain nombre de contraintes majeures qui freinent le développement industriel et commercial de la Guinée demeure un passage obligé.

c) *Environnement juridique et institutionnel :*

- réhabiliter le système judiciaire à travers le renforcement du dispositif existant et l'implantation de tribunaux de commerce et de la structure d'arbitrage ;
- améliorer la qualité des décisions de justice et garantir leur bonne exécution ;
- veiller à la bonne formation du personnel judiciaire et à l'application rigoureuse des sanctions ;
- lutter contre le trafic d'influence, la corruption et la fraude ;
- renforcer la protection des biens et des personnes.
- passer de l'administration bureaucratique à l'administration de développement ;
- renforcer le dispositif d'appui institutionnel en faveur du secteur privé, des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des groupes émergents.

d) *Financement des investissements :*

- mise en place d'un système efficient de mobilisation de fonds de financement des investissements avec des facilitations d'accès au crédit, en combinant avec harmonie les apports en fonds propres, en fonds d'emprunts et en subventions ;
- améliorer la réglementation et le contrôle prudentiel, le droit de sûreté et les lois sur le règlement des dettes, la tenue des cadastres et les droits de garantie ;
- accélérer les procédures de recouvrement des dettes ;
- prendre en compte les besoins de financement PME/PMI et micro entreprises, développer la micro finance (fonds de garantie, fonds de participation, fonds d'appui technique et de crédit) ;

e) Infrastructures et technologie :

- réduire les difficultés d'approvisionnement en matières premières ainsi que les coûts des facteurs avec à l'appui de tarifs incitatifs pour l'eau, l'électricité et la communication ;
- approvisionner avec régularité les zones d'activités économiques en eau et en électricité ;
- améliorer le réseau d'infrastructures économiques (voies d'accès, ports secs et la compétitivité des ports et aéroports ;
- entreprendre l'aménagement et l'équipement de zones industrielles ;
- développer et orienter la recherche vers des pôles technologiques d'intérêt national et créer un cadre approprié de transfert de technologie.

f) Ressources humaines :

- soutenir la formation et le renforcement des capacités des acteurs économiques ;
- formuler et mettre en œuvre une politique nationale d'emploi ;
- améliorer les capacités institutionnelles de formation et adapter les programmes d'enseignement aux besoins de l'économie.

g) Echanges commerciaux :

- bâtir un commerce compétitif au plan interne et externe, apte à satisfaire les besoins des consommateurs, à protéger la santé des populations ;
 - fixer des prix rémunérateurs et garantis pour les producteurs ;
 - veiller à la bonne conservation et au bon traitement de la production locale de manière à réduire les pertes post récolte ;
 - renforcer les structures d'encadrement des opérateurs économiques (chambre de commerce, chambre d'agriculture ...) promouvoir la production locale et initier des politiques de marketing fiables au plan commercial (foires, salons, expositions...);
 - diversifier, normaliser et calibrer les produits destinés à l'exportation tout en cherchant à rétablir l'équilibre entre produits miniers et non miniers exportés ;
- réduire les coûts de transport et les tracasseries administratives et policières ;
- accroître les échanges avec les Etats de la sous-région.

Action 10-3 : PMI et PME

Les PME/PMI, source de valeur ajoutée et de création de richesses, figurent parmi les leviers essentiels de l'économie. Elles constituent, au regard des réalités actuelles, la base du tissu économique de la Guinée. Soutenues par un programme cohérent, doublées d'une volonté politique effective, l'UFDG est persuadée que les petites et moyennes entreprises peuvent participer de manière significative à la croissance économique, au développement régional et local, à la création d'emplois tout en émettant des effets d'entraînement porteurs en amont et en aval des filières du système économique.

Si les programmes d'Ajustement Structurel des années 89 à 2000 étaient parvenues à réduire le déficit budgétaire, la léthargie générale qui a prévalu ces dernières années s'est traduite par une détérioration poussée des conditions de vie des populations aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale où plus de 55% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette aggravation a été renforcée successivement par l'épidémie de la fièvre EBOLA en 2014 et 2015 et la pandémie du COVID-19 en cours sur tous les continents de la planète.

L'hétérogénéité et la complexité des unités économiques guinéennes classées dans cette catégorie, nécessitent la mise en œuvre d'une approche de définition, de classification et de caractérisation des PME/PMI : microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises. De nos jours, le secteur non structuré ou secteur informel, domine de fait l'économie guinéenne. L'économie informelle occupe environ 90% de l'emploi urbain et contribue à hauteur de 20% du PIB.

a) Facteurs de grippage des PME/PMI :

Des problèmes d'ordre économique et institutionnel majeurs, ancrés au sein du tissu économique, freinent le développement des PME/PMI. L'on peut citer notamment :

- le manque de dispositifs de financement adéquat des PME/PMI,
- l'environnement des affaires peu propice et les difficultés d'accès au crédit,
- l'absence de fonds de garantie pour soutenir la recherche de financement,
- le bas niveau de l'épargne comparé aux besoins d'investissement,
- le faible développement du capital humain et la culture entrepreneuriale limitée,
- la faible productivité du secteur,
- les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en pièces de rechange,

- la vulnérabilité et la faible compétitivité de l'économie prise dans son ensemble,
- l'option avérée et préférentielle des opérateurs économiques pour la rentabilité à très court terme, au détriment des secteurs productifs,
- le coût élevé des facteurs de production (eau, électricité, téléphone, transport etc...),
- le déficit de communication et le manque de synergie,
- le déséquilibre et la faible intégration des branches de l'économie.

b) Objectifs et mesures de relance :

L'objectif fondamental consiste à mettre en place une batterie de mesures et de règles reposant sur des bases consensuelles permettant aux PME/PMI de jouer pleinement leur rôle. Il s'agit, en outre d'apporter à ce secteur tout le soutien nécessaire en matière de financement et d'organisation interne, de fiscalité, d'accès aux marchés et aux terrains aménagés, de sous-traitance et de formation professionnelle... Bref, une implication *in fine* de tous les acteurs socio-économiques et de la gouvernance pour l'instauration d'un environnement favorable au développement du partenariat et de l'investissement. Et pour ce faire, conférer la priorité aux secteurs productifs et à la promotion des exportations est un impératif incontournable.

Importe-t-il de rappeler que la part occupée par le secteur tertiaire et le négoce est de 60% environ au niveau du secteur informel. Au fond, c'est entre autre la faiblesse des secteurs productifs et, par ricochet de la valeur ajoutée qui confère au système économique son caractère extraverti.

c) Création d'un environnement des affaires favorable

Pour l'atteinte de cet objectif, l'État doit assumer son rôle de régulateur de l'environnement institutionnel et juridique à travers notamment :

- la définition claire des PME/PMI et leur éventail d'évolution : secteur d'activités, capital, montant des investissements, effectif des employés, chiffre d'affaires, localisation...;
- l'initiation d'actions de soutien et de promotion;
- la mise en œuvre d'une politique adéquate de crédit et d'investissement;
- la mise en place d'un fonds de garantie;
- la facilitation de l'accès aux marchés publics et à la sous-traitance ;
- l'actualisation d'un code foncier et domanial plus accessible ;
- l'implication et la responsabilisation des collectivités locales ;

- l'allègement du régime fiscal et exonérations spéciales à accorder aux PME/PMI utilisant des matières premières locales ;
- le rapprochement avec les universités et les centres de recherche;
- Les mécanismes d'aide :
- recensement exhaustif et classification par filière des PME/PMI;
- formation et renforcement des capacités ;
- désenclavement, réduction des coûts de transport, élimination des tracasseries administratives et policières ;
- initiation de mécanismes de transfert de technologie;
- implication et responsabilisation des organisations faitières;
- mise à niveau et renforcement de la compétitivité au niveau sous-régional;
- création d'une Agence de Développement des PME/PMI (faciliter l'accès au financement des investissements, formation, suivi-conseils, rapprochement entre détenteurs de capitaux et entreprises désireuses de financer leur développement).

Convaincue que ces mesures sont un complément indispensable pour doper la croissance, stabiliser la monnaie, améliorer et élargir le champ de redistribution des revenus et garantir l'accroissement de la compétence et de la productivité, l'UFDG veillera à leur mise en œuvre, en synergie avec les autres secteurs économiques, en vue de faire jouer aux PME/PMI un rôle dynamique pour l'émergence effective de l'économie Guinéenne

Action 10-4 : Développement minier : un potentiel énorme et diversifié

La République de Guinée dispose d'un potentiel minier reconnu comme l'un des plus importants en Afrique, exploitable pour la plupart à ciel ouvert et relativement proche des accès maritimes : bauxite, fer, or, diamant, uranium, titane, nickel, manganèse, cobalt, cuivre, chrome, graphite et minéraux de développement (granit et sable).

En dehors de la bauxite, l'or, du diamant, du granite et du sable, ce potentiel est largement sous-exploité.

La nécessité de mettre en valeur ces ressources a conduit la Guinée à :

- a) signer plusieurs conventions minières avec des sociétés étrangères. Ces sociétés essentiellement établies en Basse et Haute Guinée pour le moment, exploitent la bauxite et l'or à l'échelon industriel.

- b) autoriser les activités d'exploitation minière artisanale. Les dites activités concernent la Haute Guinée, la Basse Guinée et la Guinée Forestière et sont orientées vers l'exploitation de l'or et du diamant.

Les principales productions annuelles se chiffrent à 60 millions de tonnes de bauxite, 15 à 17 tonnes d'or (dont 2 tonnes de production artisanale) ; 300 000 carats de diamant. Les emplois créés sont de l'ordre de 20 000 pour les sociétés minières et des centaines de milliers pour les exploitations artisanales de diamant, d'or et de minéraux de développement.

Le secteur minier représente 15% du PIB du pays, 80% des recettes en devises et 25% des recettes totales du Trésor public.

Les revenus annuels de l'Etat sont de l'ordre de 500 millions de dollars us, et ceux des collectivités locales de 5 millions de \$ US.

Au vu de ces différents chiffres, et considérant l'important potentiel minier de la Guinée, la conclusion qui s'impose, c'est que le secteur minier considéré pourtant comme la locomotive du développement économique et social du pays est loin d'apporter la contribution qu'on est en droit d'attendre de lui.

Il est vrai qu'à ce jour, quelques acquis ont été enregistrés sur les plans de la connaissance du potentiel, du développement minier et des réformes institutionnelles et réglementaires, mais ces acquis demandent à être renforcés par une politique minière pragmatique qui tient compte à la fois de l'intérêt du pays et de celui des différents partenaires étrangers.

Contraintes : Elles sont de deux (2) ordres :

1) Les contraintes liées à la mise en valeur du potentiel

- Connaissances limitées du potentiel minier,
- Coûts élevés des facteurs de production,
- Enclavement et éloignement des zones de production,
- Manque d'électricité et d'infrastructures d'évacuation

2) Gouvernance du Secteur

Du fait de l'opacité qui entoure l'exploitation minière, les deux phénomènes qui risquent de compromettre le présent et l'avenir du secteur sont la corruption à grande échelle et la gestion irresponsable de l'environnement.

Il est de notoriété publique que le secteur minier constitue la source essentielle du financement occulte des activités politiques du Parti au pouvoir et des caciques du régime. L'une des conséquences de ce phénomène est la non application de certaines dispositions essentielles des différents contrats signés avec les partenaires et la mauvaise répartition des revenus.

Dans les zones minières en exploitation (exploitation industrielle et artisanale), l'environnement a enregistré et continue d'enregistrer des dommages irréversibles (couvert végétal complètement rasé, cours d'eau asséchés, cratères béants abandonnés, déversement de produits toxiques en plein air ou dans les cours d'eau etc.).

Compte tenu de ce qui précède, l'UFDG mettra en place une nouvelle politique minière reposant sur les cinq axes d'intervention ci-après :

Pilier 1: Promotion des investissements privés.

La dégradation du climat des affaires ces dernières années avec les remises en cause fréquentes des conventions et le retrait de certaines pour des fins politiques, la non prise en compte des préoccupations des investisseurs et de la pratique internationale dans le code minier révisé, ont considérablement réduit les intérêts des géants miniers installés en Guinée (BHP, Rio Tinto, Valet etc....)

L'absence de progrès dans la gouvernance du secteur (octroi non transparent des permis, mauvaise répartition des revenus etc....) n'ont pas permis à la Guinée d'obtenir en 2018 de bons résultats par rapport à la norme 2016 malgré son adhésion à l'initiative de transparence dans les industries Extractives (ITIE) depuis 2005. Des exonérations et des avantages fiscaux exorbitants ont été aussi accordés dans les conventions minières à certaines sociétés en violation des dispositions du code minier de 1995, du code révisé de 2011 et de celui amendé en 2013.

La priorité sera accordée à l'initiative et à la promotion des investissements privés, disposant du savoir faire, de la technologie et des facilités d'accès aux importantes ressources financières requises pour le développement du secteur.

Le défi portera sur l'amélioration du cadre juridique peu attractif et du cadre institutionnel mal adapté avec des conflits d'attribution et de compétence au niveau de toute la hiérarchie administrative d'où la nécessité d'amender certaines dispositions du code en accord avec les partenaires, afin d'accroître substantiellement les revenus de l'Etat et des communautés.

Pilier 2: Accroissement des productions actuelles, diversification des exploitations, valorisation des produits par leur transformation industrielle sur place et poursuite des exploitations minières pour une connaissance approfondie du potentiel.

L'augmentation des capacités de production des unités actuelles, la transformation sur place des minerais et la diversification des produits vers le fer, le pétrole, le calcaire, le titane, l'uranium, le nickel, le cuivre, le plomb, le zinc etc.... sont des objectifs à atteindre.

Pilier 3 : Développement des infrastructures auxiliaires aux mines (ports et chemins de fer) afin d'accélérer la mise en oeuvre des mégaprojets en cours de développement et faciliter la mise en exploitation de nouvelles mines.

Dans ce cadre, l'UFDG mettra tout en oeuvre pour réaliser les infrastructures auxiliaires aux mines. Il sera procédé à une harmonisation et une mutualisation des infrastructures afin de rationaliser les dépenses d'investissement et d'exploitation. Ces opérations de mutualisation seront menées dans le strict respect des contraintes socio-environnementales et de développement économique local car malgré l'appui des bailleurs de fonds dans la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures, ferroviaires et portuaires en lien avec les mines, on assiste ces dernières années à la prolifération des routes minières et de ports de long de nos côtes, affectant négativement l'environnement et le social sur le littoral. Un cadre institutionnel et réglementaire des infrastructures auxiliaires aux mines sera mis en place pour réguler ce secteur.

Pilier 4 : Organisation et appui aux exploitations artisanales de l'or, du diamant et autres gemmes ainsi que les minéraux de développement.

Pratiquées essentiellement en Haute Guinée, en Basse Guinée, et en Guinée Forestière, ces activités rencontrent de sérieuses difficultés, faute d'encadrement et d'appui suffisant. Mal organisées, sous-équipées, n'ayant aucun accès aux crédits, les exploitations artisanales de l'or, du diamant et autres gemmes ainsi que celles des minéraux de développement peinent à se développer. Ces exploitations engendrent par ailleurs de sérieux dégâts sur l'environnement. autres gemmes ainsi que celles des minéraux de développement peinent à se développer. Ces exploitations engendrent par ailleurs de sérieux dégâts sur l'environnement.

Pour faire face à ces multiples problèmes, l'UFDG, créera une structure forte, dotée de moyens suffisants et d'un personnel compétent, pour organiser et encadrer ces activités. Cette nouvelle structure regroupera toutes les entités impliquées jusque là dans la filière. Ce qui permettra l'accès aux circuits officiels de commercialisation et d'exploitation, et la réduction des effets pervers sur l'environnement et les riverains (destruction et pollution des cours d'eau, prostitution, éboulement récurrents entraînant beaucoup de morts, etc..)

Pilier 5 : Révision de la politique du contenu local et du développement communautaire des zones impactées par l'exploitation minière et début de préparation de l'après-mine du fait de l'épuisement progressif des réserves dans certaines mines.

Cela passera en partie par une meilleure utilisation du fonds de développement local (FODEL) et du Fonds National de National Développement Local (FNDL). Ils

sont destinés au développement des zones impactées par les activités minières de toute les communes du pays à travers l'ANAFIC. Les deux fonds sont prévus par le code minier de 2013 et n'ont connu un début d'exécution qu'en 2018. Ils sont actuellement détournés en faveur des campagnes politiques pour la modification de la constitution et la promotion d'un troisième mandat présidentiel.

En plus de ces deux fonds et au-delà de l'élaboration d'une nouvelle politique révisée du contenu local et du développement communautaire, un intérêt particulier sera accordé aux activités génératrices de revenus, à l'emploi des jeunes, à l'intégration économique des femmes ainsi qu'à l'appui aux entreprises et PME locales pour l'accès aux contrats de sous-traitance des sociétés.

La préparation de l'après mine nécessite le respect de toutes les dispositions en vigueur en la matière. La protection de l'environnement, la réhabilitation des espaces et leur protection, la promotion et le développement des activités génératrices des revenus seront menés avec détermination et s'inscriront dans le cadre de préparation de l'après mine.

Une partie des revenus miniers sera exceptionnellement affectée pour la réalisation de grands travaux d'intérêts nationaux dans des préfectures enclavées où il manque des ouvrages de franchissement, des routes, de l'eau, de l'énergie et autres infrastructures. La mise en place de cette nouvelle politique sera précédée d'un audit complet du secteur minier afin de lui garantir toutes les chances de jouer son véritable rôle dans le développement économique et social du pays.

Action 10-5 : Tourisme

Au regard de son riche potentiel, le tourisme figure parmi les secteurs clé pour la Guinée dont la valorisation rationnelle du patrimoine, pourra générer des effets d'entraînement sûrs en direction des différents paliers de la structure économique nationale avec un soutien renforcé du programme de développement durable et de la réduction de la pauvreté.

Secteur transversal et multisectoriel, le tourisme fait partie des structures économiques dont la croissance est la plus rapide dans le monde. Il est à forte intensité de main-d'œuvre et un vecteur important d'emploi et de développement.

Il est essentiel que la Guinée y tienne toute sa place et intègre cette importante filière économique, sociale et culturelle qu'est le tourisme dans son programme de développement, en raison notamment :

- de la richesse et de la diversité incomparable de son patrimoine naturel et culturel ;
- de son riche potentiel en ressources humaines et des capacités d'innovation de ses populations.

Entre rivières et forêts, plages et plaines, montagnes et savanes, flore luxuriante et faune diverse, la Guinée est en fait une synthèse de l'Afrique de l'ouest pouvant servir de cadre idéal du tourisme équitable pour l'amorce d'un développement durable. La Guinée offre des conditions intéressantes de développement pour la plupart des types de tourisme réalisable en zone tropicale. Le pays dispose d'un des potentiels les plus complets de l'Afrique subsaharienne.

a) Constat et obstacles à lever

Malgré ce riche potentiel, la Guinée accueille moins de 60 000 touristes par an (2016), la plupart venant pour des motifs professionnels. En fait, la Guinée appartient à la catégorie des pays les moins visités d'Afrique et est même classée par la division AFTEP (*Africa Région Financial and Private Sector Development*) de la Banque Mondiale, comme pays pré-émergeant en matière de tourisme.

En Guinée, à l'image de plusieurs autres filières, le constat révèle que le tourisme est confronté à des obstacles majeurs, à des défis importants qui se posent notamment au plan managérial, de l'offre et de la demande touristiques. IL y a notamment :

b) Au niveau managérial :

- une faible volonté politique : Trois schémas directeurs élaborés entre 1990 e 2000, restés généralement inappliqués ;
- une insuffisance d'un corps de managers, de promoteurs, de professionnels et de leadership ;
- une faible mobilisation des recettes touristiques.

c) Au niveau de l'offre :

- un parc hôtelier faible, généralement non classé, rapport qualité/prix inadéquat ;
- des infrastructures d'accueil concentrées à près de 80% à Conakry, avec l'option pour des réceptifs hôteliers de haut de gamme (pour le tourisme d'affaires) avec des prix prohibitifs qui éloignent la clientèle ; un taux moyen d'occupation de 27 à 29% ; un déficit notoire de réceptifs intermédiaires pour le tourisme de loisirs ;
- une infrastructure routière inadéquate, une faible intégration du produit touristique dans le milieu environnemental ; les principaux sites ne sont pas aménagés, sont difficiles d'accès et non balisés ;
- une insuffisance de l'offre énergétique et des coûts des facteurs élevés ;
- une absence de villages et campements touristiques, d'auberges, de motels ;
- une faible intégration du riche potentiel artisanal ;

- une dégradation poussée des ressources naturelles et de l'environnement (feu de brousse, coupe abusive du bois, chasse tous azimuts).

d) Au niveau de la demande :

- l'absence de stratégie de promotion et de vente de la destination ; la Guinée pâtit d'une image négative doublée d'une absence d'identité auprès des marchés émetteurs ;

- Le tourisme d'affaires reste la principale composante des arrivées ; en 2016 le tourisme de loisirs représente 7,5% des arrivées ;

- peu d'agences spécialisées dans l'organisation des voyages touristiques, faible élaboration du produit, absence d'un cadre de facilitation ;

- coût prohibitif des tarifs à destination de la Guinée.

Ce constat révèle à suffisance le paradoxe entre le riche potentiel touristique de la Guinée et la médiocrité des résultats d'une part, et l'actualité brûlante de la relance du tourisme d'autre part.

e) Composantes des actions à mener

La nature a forgé la vocation touristique de la Guinée, l'Histoire et la Culture l'ont renforcée. Pour l'UFDG, la pauvreté n'est pas une fatalité. Le tourisme peut être une alternative pour dépasser « le paradoxe guinéen » : pauvreté croissante au sein d'un potentiel immense.

L'UFDG se fixe comme objectif fondamental : l'élaboration d'une « Stratégie nationale de développement Durable du tourisme ». Ce plan d'action à court, moyen et long termes sera respectueux des évolutions et des exigences des marchés touristiques internationaux, traditionnels, domestiques et émergents. Bref, un tourisme durable, intégré à l'économie nationale et sous-régionale, favorisant le développement participatif à la base avec des effets multiplicateurs et induits. Ce plan d'action sera concentré sur les actions ci-après :

- Investir et bâtir un produit capable de soutenir la concurrence ;
- Former des professionnels et impliquer les populations à la base ;
- Innover et coopérer pour les besoins de la promotion et de la vente de la destination Guinée ;
- Assurer les facilitations requises ;
- Procéder à la déconcentration et à la décentralisation de l'Administration nationale du tourisme et des organisations professionnelles faîtières aux plans institutionnel et opérationnel ;

- Développer et promouvoir *le partenariat public-privé-populations (PPPP)* et la construction d'hôtels de niveau intermédiaire harmonieusement répartis à l'intérieur du pays ;
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Produire des richesses tout en veillant à réduire les inégalités sans pour autant dégrader l'environnement ;
- Encourager le genre.
- Mettre en œuvre le cadre règlementaire régional et international auquel la Guinée a adhéré, notamment : l'OHADA, le Code Mondial d'Ethique du Tourisme, la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique, la Convention de Paris sur la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel, la Convention de Maputo sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles, la Déclaration de Québec sur l'Écotourisme...

Ces actions vont s'adosser sur :

- ✓ le développement et la promotion de produits phares pour apporter plus de notoriété à la destination : le tourisme de vision des chimpanzés (écotourisme) et le tourisme culturel (les Ballets Africains de Guinée et le tourisme de mémoire à travers les sites négriers).
- ✓ la promotion d'une approche en termes de pôles touristiques en s'appuyant sur des zones de forte concentration en ressources touristiques : les îles de Loos, Bel Air, Dalaba et environs, le Badiar, le Bassin du Haut Niger, la Région du Mont Nimba.

Pour un tourisme émergent en Guinée, l'objectif final de l'UFDG s'inscrit dans un cadre global : réussir à passer de la vente d'une structure d'hébergement, à la promotion d'une destination, du produit monolithique au package, de la vision linéaire à la réalité transversale, le tout contribuant de manière significative au relèvement du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi.

Action 10-6 : Artisanat

Activité transversale par excellence, secteur productif et marchand de premier plan, l'artisanat couvre des activités de production, de transformation, d'extraction, d'entretien, de réparation ou de prestation de services, essentiellement manuelles exercées dans les secteurs des métaux, du cuir, du bois et fibres végétales, du textile, du bâtiment, de l'alimentation, des prestations de services et autres activités diverses.

L'artisanat est exercé sur toute l'étendue du territoire national par des maîtres artisans, compagnons, aides familiaux, ambulants, apprentis et salariés provenant des couches analphabètes, diplômés sans emploi, des jeunes déscolarisés, des handicapés, des populations déplacées et de réfugiés.

Aucun secteur ne répond autant que l'artisanat aux triples dimensions économique, sociale et culturelle avec tant de possibilités.

Pour l'UFDG, l'artisanat doit être au cœur du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Il fournit plus de 40% de la production manufacturière, occupe environ 15% de la population guinéenne active et plus de 30% de la population urbaine. De nos jours, ce secteur avoisine un million d'artisans avec des centaines de milliers d'entreprises et d'apprentis. L'artisanat travaille en synergie avec le tourisme, l'agriculture, l'alimentation, la pêche, les mines, la construction, la culture, l'industrie et le PME...

a) *Obstacles et contraintes :*

En dépit de l'existence d'une Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat (LPDA) vieille de plus de 10 ans et dont la mise en œuvre effective n'a malheureusement pas vu le jour, l'artisanat n'arrive pas à émettre, malgré son dynamisme, tous les effets d'entraînement inhérents à son riche potentiel. Il se trouve confronté à des difficultés d'ordre endogène et exogène doublées de la rigidité et de l'instabilité de l'environnement institutionnel et de la rareté des ressources qui limitent sa productivité et sa compétitivité. Ces difficultés se situent principalement au niveau notamment :

- du cadre institutionnel;
- de la formation professionnelle et de l'alphabétisation;
- des facteurs de production ;
- de l'accès à l'eau et à l'énergie ;
- de l'accès aux marchés financiers ;
- de l'approvisionnement;
- de la commercialisation.

b) *Opportunités :*

Au regard de son important potentiel, l'artisanat peut contribuer largement à l'effort de :

- création d'emplois et de revenus;
- formation professionnelle des jeunes;
- valorisation des matières premières locales;

- limitation de l'exode rural;
- réduction de la pauvreté ;
- développement des infrastructures;
- l'équilibre de la balance des paiements;
- promotion et de la commercialisation des produits artisanaux;
- redistribution plus équitable des ressources.
- cohésion entre les secteurs productifs.

c) Mesures et actions de développement de l'Artisanat :

En s'investissant dans le développement de l'artisanat, l'UFDG mettra tout en œuvre pour la réorganisation en profondeur du secteur, l'amélioration des compétences, l'accroissement de la productivité et de la compétitivité à travers la conception et la réalisation par étapes d'un programme de relance intégré au plan national de développement. Il s'agit d'apporter à ce secteur l'appui dont il a besoin pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre la pauvreté pour un développement durable assuré.

Les principales tâches identifiées seront, selon leur dimension et leur priorité, insérées dans un programme à court, moyen et long termes.

d) Actions à court terme :

- réactualisation de la Lettre de Politique et de Développement de l'Artisanat (LPDA);
- recensement national et classification des artisans par filière ;
- révision du Code de l'artisanat;
- élaboration d'une stratégie de formation,
- élaboration d'un programme de financement du secteur artisanal;
- réactualisation du Fonds de Développement et de Promotion de l'Artisanat;

e) Actions à moyen et long termes :

- organisation périodique (annuelle) d'une Foire Nationale de l'Artisanat ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie marketing et de promotion de l'artisanat ;
- normalisation, certification et protection des produits artisanaux ;
- construction de villages artisanaux dans toutes les préfectures de la Guinée ;

- recherche et vulgarisation de technologies appropriées liées à l'artisanat;
- formalisation progressive des activités artisanales ;
- création d'un Observatoire de l'artisanat ;
- amélioration de la qualification professionnelle et renforcement des compétences à travers des ateliers, séminaires et des voyages d'études.

L'UFDG est persuadée que par son rôle essentiel dans la valorisation des produits locaux, du patrimoine culturel et des compétences techniques, l'artisanat guinéen, bien structuré, accompagné et soutenu par un programme clair et précis ponctué d'actions à court, moyen et long termes, servira de moteur d'une économie nationale dynamique au service du bien-être des populations sans exclusive

AXE XI: ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

En Guinée, les impacts du changement climatique se font de plus en plus sentir sur l'agriculture, l'élevage, les cours d'eau, les forêts et la faune sauvage. La plupart de ces impacts sont attribués à l'action destructrice de l'homme sur la nature et aux variations climatiques à l'échelle planétaire : augmentation de la température, réduction des précipitations, multiplication des feux de brousse, propagation de la sécheresse et de la désertification par endroits. Un état des lieux montre : -la perte continue de la biodiversité et des écosystèmes-la déforestation, l'érosion, la salinisation des rizières en zone côtière- au niveau des écosystèmes terrestres la déforestation accélérée, l'urbanisation anarchique et la pollution, les intenses activités minières sans garde-fou requis, la carbonisation et les feux de brousse.

Ces perturbations ont des répercussions croissantes sur les populations les plus vulnérables et mettent en péril plusieurs secteurs d'activités : les populations sont de plus en plus confrontées aux problèmes d'eau, de pâturage, de terres agricoles, de nourriture équitable et de santé. L'impressionnant patrimoine forestier estimé à plus de 13000ha, est en train de disparaître à vue d'œil. Le réseau hydrographique composé de plus de 1500 cours d'eau est tout aussi menacé.

Au plan international, les multiples Conventions sur la Diversité Biologique, sur les Changements Climatiques, sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, ratifiées par plus de 180 pays (dont la Guinée) restent pratiquement sans effets majeurs.

Face à cette situation préoccupante, l'UFDG entend réagir de façon méthodique et durable par l'initiation de politiques publiques adéquates, inclusives et participatives pour mieux protéger la nature, la faune, la flore et les océans.

a) Enjeux majeurs du développement durable :

Pour l'UFDG, il s'agira d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Le développement durable est un mode de développement qui a pour but de produire des richesses tout en veillant à réduire les inégalités sans pour autant dégrader l'environnement. C'est dire que le développement durable est aussi un comportement.

Pour l'UFDG, il s'agit entre autres de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les trois enjeux de l'activité humaine que sont ***l'écologique, le social et l'économique*** à travers une synergie des objectifs, des ressources et des actions.

A moyen et long termes l'UFDG projettera une action reposant sur six piliers essentiels :

- ✓ l'économie;
- ✓ le social;
- ✓ l'environnement pour le développement responsable;
- ✓ la citoyenneté;
- ✓ la gouvernance;
- ✓ le territoire pour le développement durable.

IL s'agit de *penser localement avant d'agir globalement.*

b) Actions à court, moyen et long termes :

Pour enrayer cette dégradation du milieu naturel, l'UFDG envisage plusieurs actions :

- ✓ *réactualiser la législation touchant à la gestion des ressources naturelles, concevoir des stratégies de gestion durable de la diversité biologique et des aires protégées en accord avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement;*
- ✓ *mettre en œuvre des actions de limitation de l'érosion des sols et de protection du littoral ainsi que des projets visant à restaurer les terres agricoles et les écosystèmes dégradés ;*
- ✓ *appuyer des projets d'irrigation favorisant une utilisation efficace de l'énergie et de l'eau ;*
- ✓ *élaborer des projets et programmes de reboisement pour la restauration des forêts, équiper et renforcer les services forestiers ; objectif qui englobe aussi*

- ✓ *l'économie circulaire –la bio économie -l'atténuation des changements climatiques -l'adaptation à leurs effets ;*
- ✓ *répondre aux besoins de la future bioéconomie en levant des investissements visant à protéger les dernières forêts naturelles « le peu qui nous reste », restaurer les forêts dégradées, réaliser des gains de productivité sur les plantations existantes et étendre les zones forestières qui doivent être gérées de manière durable à l'échelle nationale ;*
- ✓ *mettre en place un dispositif réglementaire qui contribuera à la modernisation de centres de production à vocation de recherche-développement pour renforcer l'efficacité des ressources dans les secteurs des produits d'origine biologique ou pour permettre la substitution des produits à base de combustible fossiles par des matériaux biologiques ;*
- ✓ *assurer la protection efficace des bassins versants, têtes de sources, berges et lits de fleuves et rivières tout en réalisant les aménagements hydro agricoles pour stabiliser l'agriculture et accroître les rendements ;*
- ✓ *aménager les parcs nationaux, avec une approche en termes de pôles éco touristiques du Badiar, du Haut Niger, des îles de Loos, de Bel Air, de Dalaba et environs, de la région du Mont Nimba ;*
- ✓ *élaborer une stratégie efficace de gestion et de suivi des ordures ménagères dans les villes et les grandes agglomérations ;*
- ✓ *mettre en place une politique de promotion, de subvention et de commercialisation du gaz domestique pour réduire la consommation excessive du charbon de bois ;*
- ✓ *veiller à la mise en place d'un cadre de vie approprié dans les villes à travers la création d'espaces verts, de jardins botaniques, d'aires de jeux ;*
- ✓ *soutenir les promoteurs qui investissent dans des technologies innovantes en matière de production, de transformation et de distribution, y compris les biodégradables, le biogaz et la chimie verte ;*
- ✓ *maximiser l'incidence des microprojets de promotion de l'agriculture familiale résiliente notamment celle pilotée par les jeunes et les femmes ;*
initier des stratégies de promotion de la finance inclusive favorable à la mise en place des micros et petites entreprises à la pointe de l'industrie alimentaire et des programmes de recherche-développement ;
- ✓ *impliquer les entreprises de tourisme dans la gestion des sites, soutenir les promoteurs des forêts communautaires et privées ainsi que les projets agro-sylvo-pastoraux...*

AXE XII: ENERGIE, ELECTRICITE, EAU

En dépit d'un potentiel incomparable, la consommation d'énergie par tête d'habitant estimée à 0,5 tel/an est l'une des plus faible de la sous-région. Le taux d'accès à l'électricité pour l'ensemble du pays atteint à peine 26%. La fourniture est nettement insuffisante dans les villes et quasi inexistante dans les zones rurales. Plus de 74% des ménages (ELEP 2012) ont recours au bois de chauffe pour la cuisson et plus d'un ménage sur cinq (23,9%) au charbon de bois avec les nombreux problèmes de santé publique, de sécurité et de dégradation de l'environnement. Cette contreperformance constitue l'un des freins essentiels pour l'amorce d'un développement viable, équilibré et durable de la Guinée.

Cette situation malheureuse qui demeure une réelle préoccupation pour l'UFDG, s'explique par l'incapacité des gouvernants d'opérer des choix techniques et stratégiques conséquents et adaptés, aptes à installer des réseaux de transport et de distribution fiables pour booster la productivité du secteur et à faire face à la fraude commerciale.

Avec un potentiel estimé à 6,1GW de puissance, véritable atout de la Guinée, l'UFDG a l'ambition de porter la production à 2000MW à l'horizon 2025 afin de combler les besoins de consommation interne et exporter l'excédent dans la sous-région. Pour lever ces contraintes qui pèsent sur le développement de l'économie guinéenne, la stratégie de l'UFDG sera bâtie autour des axes ci-après :

- ✓ Élaboration d'un plan d'action à court, moyen et long termes qui s'attaque simultanément aux différents maillons de la chaîne des valeurs de l'industrie énergétique : production- transport- distribution- paiements-maintenance ;
- ✓ Traitement approprié de la Société Nationale d'Electricité : Diagnostic approfondi/Restructuration, privatisation (s'il le faut), correction de la vétusté des installations de production et de distribution ;
- ✓ Amélioration de la qualité des services, relèvement du standard de l'éclairage public ;
- ✓ Mettre fin aux mauvaises pratiques, introduire et faire respecter les principes de la bonne gouvernance, renforcer la logique de l'efficacité et de l'organisation ;
- ✓ Atteinte de l'autofinancement à moyen terme du secteur par la correction des distorsions existantes et mise en place d'une politique tarifaire appropriée permettant un recouvrement intégral des coûts et faire face aux besoins d'investissements avec prise en charge du coût social de restructuration ;
- ✓ Poursuite de la valorisation des potentialités hydro électriques du pays (Souapiti, Amaria, Diaoya, Poudaldé, Koukoutamba, Fomi..)

- ✓ *Dans l'objectif de combler le déficit d'électricité au niveau national et lever les contraintes qui pèsent sur le développement de l'économie guinéenne,*

l'UFDG porte une attention particulière sur la réalisation des interconnexions électriques. Cette composante comprend trois projets d'interconnexion :

- ✓ *le premier prévoit une boucle comprenant 1700 km de lignes haute tension pour relier les 4 pays membres de l'OMVS (la mise en valeur du Fleuve Sénégal Guinée, Sénégal, Mali et Mauritanie);*
- ✓ *le second procédera à l'interconnexion des 4 pays riverains du fleuve Sénégal (Sénégal, Mauritanie, Mali, Guinée);*
- ✓ *le troisième projet reliera la Guinée et le Mali avec la réalisation du barrage de Fomi et enfin la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Guinée.*

Pour l'UFDG il importe d'apporter des solutions originales à l'électrification rurale à travers l'élaboration d'un important programme :

- ✓ *réalisation de micro centrales hydroélectriques au profit des agglomérations rurales ;*
- ✓ *exploitation et vulgarisation des énergies nouvelles et renouvelables comme le solaire et le biogaz...*
- ✓ *alimentation de toutes les localités rurales situées entre 15 et 20 km des lignes d'interconnexion dans l'objectif d'insuffler le développement dans les campagnes.*

AXE XIII : TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS

Consciente du rôle que jouent les transports dans le processus de développement économique et social du pays, l'UFDG entend faire de ce secteur un des axes majeurs de son programme.

✓ Force est de reconnaître que de nos jours le secteur des transports, des infrastructures routières et du BTP se trouvent dans une léthargie qui handicape fondamentalement tout projet de développement à travers le pays. Les multiples réformes structurelles, opérées dans ce secteur, les regroupements et séparations répétées des départements ministériels ont créés des interférences et des duplications inaptes à instaurer une gestion technique et budgétaire cohérente des différentes structures ainsi que la constitution d'une banque de données fiables. L'ensemble de ces politiques a abouti à une situation qui présente un tableau globalement sombre :

- ✓ Un réseau routier offrant un service nettement insuffisant comprenant à ce jour 14 000 km de routes nationales sur lesquelles 2 300 km sont revêtus dont plus de 50% sont en mauvais état.

- ✓ Un personnel doublé par des recrutements massifs et des affectations anarchiques de jeunes généralement mal formés avec des profils non conformes à ceux du secteur ;
- ✓ Sur un parc de 600 PME enregistrées dans le secteur, à peine une dizaine possède un matériel de travail relativement adéquat, mais disposant d'une faible capacité financière ;
- ✓ Dispersion dans la gestion des routes ; les pistes rurales, prolongement des routes nationales sont tantôt réalisées par la Direction du Génie Rural du ministère de l'Agriculture, tantôt par les Travaux Publics ;
- ✓ Gestion alternative des voiries urbaines par le Ministère de l'Habitat à travers la Direction de l'Aménagement du Territoire (DTU) et le Ministère des Travaux Publics ;
- ✓ Absence d'un plan cohérent d'intervention, avec des contrats qui n'obéissent à aucune étude préalable et sans contrôle indépendant, toute chose entraînant des travaux urgents, coûteux et peu efficaces ;
- ✓ Une baisse significative de la contribution des bailleurs de fonds extérieurs à cause de la mauvaise gouvernance, favorisant les marchés de gré à gré ;
- ✓ Destruction prématurée des routes nationales généralement étroites empruntées par des camions gros porteurs à cause de la surcharge à l'essieu doublée de la faiblesse des services de contrôle perméables à la corruption ;
- ✓ Faiblesse systématique ou absence d'un système fiable de transport public urbain et interurbain.

Pour corriger toutes ces lacunes, l'UFDG poursuivra les réformes que son candidat avait initié en 2005 en les adaptant à la situation actuelle, notamment la correction des projets inscrits au PNDS sans aucune cohérence. Il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle politique de développement du secteur. Celle-ci visera à disposer d'infrastructures routières suffisamment étoffées, revêtues, performantes et exploitables en toutes saisons interconnectées aux routes régionales et communautaires. Ce plan d'action vise aussi le désenclavement des zones de production.

Les actions prioritaires à court, moyen et long termes porteront principalement sur :

- La préservation des acquis par un entretien efficace du patrimoine routier existant ;
- La poursuite de la construction des grands axes routiers reliant la Guinée aux pays limitrophes, facilitant ainsi les échanges commerciaux ;

- Le remplacement progressif des 27 bacs fluviaux situés sur le réseau national par des ponts définitifs ;
- La liaison de toutes les préfectures du pays à la capitale par des routes bitumées et porter les ouvrages de franchissement au gabari international ;
- Le désenclavement des zones de grande production agricole en les reliant aux zones de grande consommation ;
- L'extension du réseau routier revêtu en tenant compte de l'impérieuse nécessité de réduire les disparités entre les régions, sans pour autant sacrifier les critères de rentabilité souvent exigés par les donateurs ;
- L'implication des Sociétés privées spécialisées dans le transport urbain et interurbain ;
- Le désenclavement des 4 régions naturelles par l'aménagement des aéroports de proximité (N'zérékoré, Kankan, Labé, Boké, Faranah, Sambailo) ;
- La finalisation des études de faisabilité de l'aéroport de Maféréyah dans l'objectif d'un déplacement futur de l'aéroport de Conakry ;
- La réalisation du chemin de fer Conakry-Kankan, permettant entre autres de soulager les routes des convois lourds à destination de l'intérieur du pays et faciliter le drainage des produits agricoles et miniers vers Conakry. La réalisation de cette voie commencera par la réalisation des 36 km sous forme de métro surface ;
- La mutualisation des chemins de fer privés et publics par zone dans l'objectif d'accroître leur rentabilité ;
- La réorganisation à grande échelle du secteur marchand du Port de Conakry dans le double but de réduire le temps de chargement et de déchargement des navires tout en réduisant le coût des opérations portuaires ;
- La revue, l'adaptation et la vulgarisation de toutes les Conventions relatives au secteur dans l'intérêt des parties contractuelles ;
- Le renforcement du programme d'équipement de transport, de réglementation de suivi et de contrôle ;
- L'application à la lettre de la réglementation en matière de délivrance de permis de conduire, et de contrôle technique des véhicules ;
- La réglementation systématique de la circulation dans les cités urbaines avec implantation de tous les équipements requis en la matière.

AXE XIV : URBANISME ET HABITAT

Selon les estimations du Ministère du plan, la population urbaine de la Guinée représente environ 30% de la population totale, avoisinant les 4120000 âmes en 2020. La capitale Conakry concentrerait plus de la moitié de cette population doublée d'une forte croissance démographique ; avec comme caractéristiques :

- Une urbanisation accélérée, galopante, non maîtrisée, soumise à l'exode rural ;
- Une absence de schéma directeur de développement urbain ;
- Une mobilisation financière insignifiante et une absence d'opérations d'aménagement ;
- Un manque d'infrastructures et d'équipements collectifs et inexistence de logements sociaux, même pour les couches vulnérables ;
- Le taux de ménages locataires reste très élevé ;
- Une prépondérance des constructions anarchiques (bidonvilles et taudis), une dégradation de l'environnement et du cadre de vie ;
- Une alimentation subsidiaire et irrégulière en eau et en électricité ;
- Une évacuation inadéquate des eaux usées et des déchets en général ;
- Des routes étroites et encaissées, difficilement praticables, en proie à des embouteillages quasi permanents.

a) *Un diagnostic du secteur fait ressortir des défis majeurs :*

- La prépondérance de l'habitat précaire à plus de 80%, avec des concentrations excessives ;
- L'absence de mécanismes de financement approprié ;
- L'absence de politique sociale du logement ;
- La faiblesse du partenariat public/privé et le manque d'assistance à l'auto-construction ;
- La vulnérabilité du titre foncier explique souvent la réticence des banques privées à financer l'immobilier.

Les déséquilibres structurels qui caractérisent aujourd'hui le pays en matière d'aménagement et de développement de l'urbanisme et de l'habitat sont une préoccupation majeure pour l'UFDG. Pour réajuster le tir et corriger cette situation, l'UFDG envisage de reformuler la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

Articulation des principaux axes d'actions :

- ✓ Réactualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- ✓ Elaboration d'un diagnostic territorial et stratégique synthétique du territoire national ;
- ✓ Construction d'une armature équilibrée de centres urbains et ruraux offrant des services de base nécessaires à leur épanouissement ;
- ✓ Création de sociétés privées, mixtes et publiques d'aménagement de terrains urbains et ruraux ;
- ✓ Réduction des disparités entre les différentes régions du territoire national ;
- ✓ Élaboration d'une politique du logement social ;
- ✓ Mise en place d'un fonds national pour l'habitat ;
- ✓ Création de la Banque Nationale de l'Habitat ;
- ✓ Création de nouvelles réserves foncières de l'État et des Collectivités, les sécuriser et les immatriculer dans le livre foncier ;
- ✓ Réserve des emprises des grands projets routiers notamment pour le tracé de l'autoroute à 2x3 voies Dakar-Abidjan prévu par la CEDEAO ;
- ✓ Création d'espaces verts et protection des zones écologiques dans toutes les villes du pays, véritables poumons verts et aires d'oxygénation ;
- ✓ Organisation d'un système de ramassage de déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement à travers le renforcement des capacités des services publics et privés impliqués dans les programmes d'assainissement ;- Initiation d'un programme de valorisation des déchets avec introduction du principe du pollueur/payeur pour maîtriser les coûts, renforcer les capacités des services publics et privés impliqués ;

Pour ce faire, l'UFDG envisage d'intensifier les campagnes de sensibilisation, à travers un cadre inclusif et participatif, sur la salubrité, le développement et la protection des zones écologiques.

AXE XV : TELECOMMUNICATIONS

A ce jour, cinq opérateurs privés offrent un service national de téléphonie dans notre pays dont un en faillite depuis plus de deux ans à l'occurrence la SOTELGUI. A cela s'ajoute quelques fournisseurs d'accès internet (FAI) qui fournissent tant bien que mal l'internet à la population.

En dépit de l'arrivée du câble sous-marin en Guinée, les coûts de communication locale et internationale restent un lourd fardeau pour les citoyens.

De même, les services postaux accusent des faiblesses notoires. Quasiment absents à l'intérieur du pays surtout en zones rurales et sont du reste peu performant. Sur la base de ce constat, l'UFDG procédera, progressivement à la restructuration du secteur. L'objectif est d'étendre l'internet à toutes les préfectures et CRD, et de faire de même pour les services postaux, y compris les services d'une caisse nationale d'épargne et de chèques postaux. Des efforts seront déployés pour accélérer l'installation du STP (point de transfert de signalisation) qui est un système plus perfectionné capable de rendre l'interconnexion plus fluide. En somme, nous améliorerons la réglementation et la qualité de l'offre de service dans un domaine aussi stratégique que les télécommunications. Une action particulière sera portée sur la baisse des prix. Notre objectif sera de libérer du pouvoir d'achat à travers l'incitation à des tarifs de télécommunication abordables pour nos populations. Des mécanismes seront mis en œuvre pour assurer à tous et notamment aux zones reculées l'accès au téléphone et surtout à internet à des tarifs raisonnables. Cela, à travers la réduction de la fracture numérique en augmentant le taux de pénétration informatique et internet, la téléphonie, le taux de couverture des émetteurs ondes et des stations côtières. A cela s'ajoute l'amélioration de la qualité et de la continuité des services offerts aux usagers dans le domaine de la poste. Nous ferons en sorte que la Guinée saisisse les nombreuses opportunités offertes par les TIC.

Pour atteindre ces objectifs, l'UFDG s'attèlera à :

- ✓ *renforcer et harmoniser le cadre législatif, réglementaire et institutionnel en vue de favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale au profit des usagers ;*
- ✓ *optimiser l'interconnexion des réseaux et accès aux capacités des infrastructures clés ;*
- ✓ *renforcer la fonction de régulation afin de garantir la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives à la concurrence, à l'interconnexion et à l'accès ;*
- ✓ *développer les infrastructures nationales et les expertises ;*
- ✓ *désenclaver les centres communautaires en téléphonie et internet ;*
- ✓ *vulgariser l'outil informatique.*
- ✓ *créer et renforcer les capacités nationales de gestion de la sécurité dans le cyberspace.*

AXE XVI: UN SYSTEME STATISTIQUE PRODUCTIF ET PERFORMANT

La Guinée a longtemps tâtonné en matière de gouvernance. Dans le domaine de l'économie, le Gouvernement a souvent manqué de repères quantitatifs pour l'évaluation régulière des performances globales et sectorielles. En particulier le système statistique national a été incapable de produire les indicateurs fiables de mesure des progrès de la croissance économique et de bien-être social du pays. Ce qui a jusqu'ici limité l'appréciation de l'évolution de la production intérieure ainsi que la quantification des besoins en produits et services.

Le système statistique guinéen est pourtant décentralisé sur le plan institutionnel aux niveaux sectoriel et régional. Il dispose de bases légales et réglementaires dont une Loi statistique (L/2014/019/AN du 08 juillet 2014). Il est géré depuis 2007 par un Institut National de la Statistique créé à la place de l'ancienne Direction Nationale de la Statistique et qui, sous la pression du cadre stratégique de référence de la CEA et avec l'assistance technique des organismes internationaux, a conçu, entre 2008 et 2009, une première stratégie nationale de développement de la statistique (2009-2013) sans pouvoir la mettre en œuvre. Cette stratégie a été actualisée en 2015 pour la période 2016-2020 et reste cependant au stade des intentions dans une large part de son contenu.

Les études ont révélé que de nombreuses contraintes continuent de peser sur le système statistique guinéen dont la faible capacité de coordination des activités statistiques, l'insuffisance de concertation avec les utilisateurs, l'insuffisance de ressources humaines et financières et la forte dépendance des ressources extérieures.

En outre le système statistique guinéen fait face à une demande d'informations statistiques en croissance exponentielle avec l'émergence de besoins nouveaux et étendus en indicateurs statistiques fiables souvent difficiles à fournir.

Par ailleurs la corruption généralisée et les défaillances notoires de l'Etat ont eu, ces dix dernières années, un impact négatif sur la qualité de la production statistique, affectent sérieusement le suivi et l'évaluation des politiques et programmes sectoriels. L'arrimage inapproprié du système à la gestion tronquée de la démocratie en a fait un instrument de fraudes pré-électorales et de falsifications récurrentes des données régionales et nationales surtout dans le domaine démographique, depuis 2010.

Les données de base des autres formes de statistiques ne sont pas régulièrement collectées et lorsqu'elles le sont, elles portent des omissions, gonflements et doubles-comptes incompatibles avec la rigueur et la vertu statistiques. Ce qui a mis en cause la crédibilité de la reddition des comptes tout en polluant par endroits les partenariats de la puissance publique avec le secteur privé et les fournisseurs d'aide au développement.

Aussi nombre d'indicateurs utilisés dans les documents stratégiques et les rapports des missions d'appui de l'étranger sont largement de sources extérieures à cause d'un manque de confiance presque total aux statistiques nationales souvent suspectés de processus de collecte et de traitement biaisés. Aussi les statistiques guinéennes sont-elles pour la plupart en dysharmonie avec les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale, la conduite des politiques africaines d'intégration et le développement impétueux des échanges mondiaux. Nombre d'indicateurs ne sont pas renseignés dans la ligne « **Guinée** » des documents statistiques internationaux.

La Direction Nationale de l'UFDG, prenant en compte ces constats, a décidé de faire de la rénovation du système statistique national une des priorités de la reconstruction de l'Etat démocratique. D'où la nouvelle orientation stratégique ci-dessous proposée au Peuple de Guinée.

Action 16-1 : Des statistiques fiables dans tous les domaines de gestion de l'économie, de la démographie, des services sociaux et des opérations électorales

En prenant en charge la gestion du pays, l'UFDG ambitionne mettre en place le plus rapidement possible, un système statistique national rénové au service d'un développement intégré et d'une présence respectée de la Guinée dans les annuaires et nomenclatures statistiques internationaux ainsi que dans la coopération sous régionale et régionale en matière de planification. Aussi les mesures suivantes seront d'application progressive sous l'autorité et l'impulsion du nouveau Président de la République :

- ✓ *Renforcer compétences des ressources humaines et des capacités techniques par une professionnalisation étendue des services statistiques et la mise en place de mécanismes et moyens de motivation en vue de stabiliser le personnel et augmenter son rendement.*
- ✓ *Accroître les ressources financières affectées à l'adaptation de la stratégie nationale de développement de la statistique au nouveau contexte et aux nouvelles exigences de gestion de l'Etat.*
- ✓ *Obtenir des partenariats élargis et diversifiés pour une production régulière de statistiques fiables dans tous les domaines y compris au niveau du secteur privé.*
- ✓ *Améliorer la collecte des données par l'intensification de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi par le développement au sein des populations de la culture statistique dont la déclaration spontanée des faits d'état civil*

- ✓ *Améliorer du traitement, de l'analyse des données et de la diffusion des statistiques*
- ✓ *Promouvoir l'utilisation des statistiques dans la planification du développement*

Action 16-2 : Un système statistique au service de la recherche et de la coopération scientifiques

- ✓ *Promouvoir la recherche en matière de population et l'enseignement de la démographie*
- ✓ *Renforcer la coordination des activités statistiques*
- ✓ *Créer un observatoire permanent des migrations entre la Guinée et l'Etranger*
- ✓ *Rentabiliser la participation de la Guinée aux négociations et innovations internationales en matière de statistique.*
- ✓ *Consacrer le retour de la Guinée dans les annuaires*

DOMAINE D'ACTION III. GOUVERNANCE SOCIALE

AXE XVII : EDUCATION

Dans un monde de plus en plus tourné vers la construction d'une société du savoir, l'acquisition de connaissances et la formation de compétences chez les jeunes et les adultes deviennent des enjeux déterminants de tout progrès économique et social. "Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple" (Danton, 1793). L'éducation est en effet à la base du développement et il n'y a pas de prospérité sans accès de tous à une éducation de qualité.

Action 17.1.:

Pilier 1. Construire une éducation de qualité tournée vers l'avenir

Après dix ans d'une gestion erratique de M. Alpha Condé et de ses gouvernements incompétents et corrompus, le système éducatif guinéen est dans un piteux état et ce, du primaire au supérieur en passant par le secondaire et la formation technique et professionnelle. Les résultats des élèves à l'examen du baccalauréat 2019 (24,35%), inférieurs à ceux de 2018 (26,04%) illustrent à eux seuls la dégradation de l'enseignement en Guinée. Une situation confirmée par le classement peu reluisant du pays sur l'Indice de compétitivité globale 2018, respectivement 133^{ème} et 122^{ème} sur 137 pour l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, les effets combinés du niveau relativement faible des investissements publics et privés dans le secteur, de la précarité des infrastructures scolaires et des équipements pédagogiques et scientifiques, de l'inadéquation des politiques et des programmes d'enseignement, du bas niveau académique et pédagogique de la majorité des enseignants, de la politisation de l'administration scolaire et des nominations partisans ont pour conséquence néfaste la dégradation de la qualité des enseignements et des apprentissages dans tous les ordres du système éducatif, remettant ainsi la pertinence et l'utilité de l'école pour les populations.

Dans son combat politique pour la construction d'un État de droit et l'avènement d'une Guinée unie et prospère, l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) entend faire de la Guinée, un pool d'intelligence et de savoir-faire en Afrique. Aussi, le Parti a placé l'éducation, la formation et la recherche scientifique au rang de priorité absolue de son projet de société.

Pour redresser le système éducatif guinéen, il faut un programme concerté de grande envergure. C'est pourquoi l'UFDG propose au peuple de Guinée un Pacte éducatif national en vue de construire un système éducatif inclusif de qualité et tourné vers l'avenir. Les actions et réformes à développer dans le cadre de ce

relancer la croissance économique, éradiquer la pauvreté, promouvoir une citoyenneté démocratique active, restaurer la cohésion sociale et garantir la paix. Ce chapitre du Projet de société présente les contours de ce Pacte éducatif qui sera mis en œuvre selon une approche systémique allant de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur tout en faisant progresser l'enseignement scolaire avec sa contrepartie extrascolaire. À tous les paliers du système éducatif, les actions à mener viseront trois objectifs majeurs :

- Accroître l'accès, l'équité et la rétention ;
- Garantir la qualité et la pertinence des enseignements et des apprentissages ;
- Améliorer la gouvernance.

Les propositions formulées dans le Pacte éducatif national se regroupent autour de huit actions principales :

Pilier 2. Développement de l'éducation préscolaire avec les communautés locales

Malgré le constat qu'une scolarisation précoce serait bénéfique pour le développement de l'enfant et son futur parcours scolaire, l'éducation préscolaire n'est toujours pas obligatoire en Guinée. Le taux brut de scolarisation pré-primaire est l'un des plus faibles de la sous-région (8%). La grande majorité des écoles maternelles sont privées et sont concentrées essentiellement dans les grands centres urbains (Conakry, Kindia, Nzérékoré). L'encadrement de ces écoles est assuré par un personnel insuffisant, peu qualifié et non motivé. Le matériel ludique et didactique est nettement insuffisant et le plus souvent inadapté.

Pour combler le retard dans le domaine, il est urgent d'explorer de nouvelles pistes de développement de l'éducation préscolaire, notamment à travers des modèles basés sur une approche holistique du développement de l'enfant (éducation, santé, nutrition) et se fondant sur un engagement soutenu des communautés locales. Les initiatives visant le développement de l'éducation préscolaire devront s'adosser sur une politique nationale de la petite enfance plus cohérente et s'ancrer dans les pratiques de vie des communautés locales. Les efforts seront concentrés à :

- ✓ *Élaborer un document de politique nationale de la petite enfance*
- ✓ *Développer la préscolarisation pour la tranche d'âge 3 à 5 ans, notamment en créant dans chaque collectivité de base (district rural/quartier) un espace communautaire d'éveil (ECE) pris en charge par l'État et les parents. Ce programme devra démarrer le plus tôt possible.*

- ✓ *Intégrer la formation initiale des éducateurs préscolaires dans les programmes de formation des enseignants du primaire et renforcer leur formation continue. D'ici la mise en œuvre effective de cette action, identifier et préparer les éducateurs à la conception des activités ludiques en s'appuyant sur les langues nationales.*
- ✓ *Mettre en place et appliquer progressivement un mécanisme d'évaluation des compétences de prélecture, de pré-écriture et de pré-calcul.*
- ✓ *Diffuser les normes et les structures retenues pour l'éducation préscolaire auprès des collectivités et sensibiliser les populations à s'impliquer activement dans leur gestion.*

Pilier 3. Universalisation et qualification de l'enseignement primaire

Alors que l'on s'attendait à atteindre 100% de taux de scolarisation en 2015 conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Guinée est le seul pays de la sous-région ouest-africaine où les indicateurs de l'éducation se sont dégradés dans la dernière décennie. Pis, le système éducatif ne bénéficie guère du financement qu'il mérite. Alors que l'UNESCO recommande aux États de consacrer un tiers du budget national au secteur de l'éducation pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2025, en Guinée la part du budget alloué au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation atteint à peine 10%.

L'éducation primaire est caractérisée par de fortes disparités qui existent selon le sexe et entre les différentes zones (urbaines ou rurales) et régions du pays. Les filles restent toujours minoritaires avec moins de 60% de scolarisés. Les disparités existantes sont également géographiques : les centres urbains ont un TBS de 81% contre 51% pour les zones rurales.

De nouvelles disparités sont aussi apparues au cours des quinze dernières années notamment entre le secteur privé de l'enseignement vers lequel se tournent de plus en plus les familles plus nanties et le secteur public qui subit les effets des difficultés économiques. Le caractère public ou privé de l'école détermine en grande partie les conditions de travail des enseignants et la réussite des élèves.

En ce qui concerne la qualité, force est de reconnaître que les apprentissages effectués par les élèves et les résultats obtenus à la fin du cycle d'études primaires traduisent à bien des égards les difficiles conditions de travail dans les écoles et les faiblesses de l'enseignement dispensé. Depuis 2010, les résultats à l'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP) sont gonflés et ne traduisent pas du tout le niveau réel des élèves.

À la fin de la 6^e année de l'école primaire, la très grande majorité des élèves n'arrive pas à lire couramment et comprennent rarement ce qu'ils lisent. Les difficultés qu'ils éprouvent dans ce domaine compromettent sérieusement les apprentissages qu'ils font dans les autres matières. En conséquence, 60 à 70% des élèves quittent l'école primaire en situation d'échec puisqu'ils n'ont pas pu entrer dans le secondaire et n'ont, en fin de scolarité, ni acquis de connaissances significatives ni développé de savoir-faire utiles.

Aujourd'hui, la compétence du corps enseignant est de plus en plus mise en cause par les parents d'élèves, les communautés et les élèves eux-mêmes.

Pour être rentable, tout système éducatif a besoin de trois éléments indispensables et interdépendants : des salles de classe, des enseignants bien formés et des outils pédagogiques. Les efforts seront mis dans des activités permettant de renforcer et étendre les capacités d'accueil entre 2022 et 2023 :

- ✓ *Construire et équiper dans chaque quartier urbain une école primaire comprenant six classes, une direction, une bibliothèque, deux blocs de latrines et une aire aménagée d'éducation physique et sportive. Chaque école doit être alimentée en eau courante et en électricité. Ces écoles doivent être construites avec l'appui des populations.*
- ✓ *Construire et équiper dans chaque district rural une école primaire d'au moins trois classes et comprenant, une direction, une bibliothèque, deux blocs de latrines, une aire aménagée d'éducation physique et sportive et un logement pour le directeur d'école. Ces écoles doivent être construites avec l'appui des communautés et des ONG locales.*
- ✓ *Réhabiliter progressivement les écoles existantes et remplacer les mobiliers et équipements vétustes.*
- ✓ *Mettre en place au niveau national et dans chaque région un plan de contingence pour répondre efficacement aux effets des intempéries et autres catastrophes naturelles et/ou humaines sur les établissements scolaires.*
- ✓ *Mettre à jour la carte scolaire et élaborer une nouvelle politique de constructions scolaires qui orientera les actions vers davantage d'économies de ressources et d'appropriation des ouvrages par les communautés à travers leur implication dans la mise en œuvre et le suivi des chantiers. Cette nouvelle politique lèvera des options de constructions adaptées aux différents milieux géographiques et répondant aux normes de développement durable.*

Pilier 4. : Atteindre la scolarisation primaire universelle

D'ici à la rentrée scolaire 2023/2024, porter le taux brut de scolarisation à 100% et le taux de parité genre à 1.

- ✓ *Assurer aux filles et aux garçons une participation équitable et complète à l'éducation primaire.*
- ✓ *Doter annuellement chaque élève d'un kit de manuels scolaires et chaque enseignant(e) des livres et guides pédagogiques nécessaires à sa pratique de classe.*
- ✓ *Ramener le ratio maître-élèves à 1/50 dans les centres urbains et à 1/40 en zone rurale afin de répondre aux Niveaux Fondamentaux de Qualité et d'Équité définis depuis 1999. L'objectif idéal à terme est d'atteindre un ratio maître-élève de 1/30.*
- ✓ *Développer des stratégies appropriées et pérennes d'intégration et de soutien à la scolarisation des enfants vulnérables et/ou vivant avec un handicap. Créer et multiplier les écoles spécialisées pour accueillir tous les enfants victimes de surdit  ou de malvoyance.*

Pilier 5. : Am liorer l'efficacit  interne et la qualit  des apprentissages scolaires

L'UFDG accordera une priorit  de premier ordre aux rendements de l' cole surtout dans les premi res ann es d'apprentissage:

- ✓ *R am nager le r gime p dagogique de fa on   assurer 1080 heures de formation   l' cole primaire (soit 30 heures de cours par semaine pour une ann e scolaire de 36 semaines). Ce temps d' tude doit r server une part importante aux activit s para et p riscolaires.*
- ✓ *R duire le taux de redoublement jusqu'  10% en moyenne sur le tout le cycle et porter le taux de promotion   85% en 2023.*
- ✓ *Ramener le taux d'abandon   moins de 5% en cours de cycle et atteindre un taux d'ach vement de 80% en fin d' tudes primaires   l'horizon 2024/2025.*
- ✓ *Moderniser les programmes d' tude selon une approche d'acquisition de comp tences et dans une perspective d'int gration des apprentissages.*
- ✓ *Adapter les emplois de temps des  l ves pour donner priorit  aux apprentissages fondamentaux (fran ais, math matiques, sciences).*
- ✓ *Introduire l'enseignement de l'anglais d s la 4^{ me} ann e de l' cole primaire et l'enseignement de l'informatique en 5^{ me} ann e. Rendre obligatoire tr s t t l'apprentissage de l'anglais et de l'informatique aiderait la Guin e  *

qualifier ses ressources humaines et à conforter sa place sur la scène mondiale.

- ✓ *Introduire progressivement les langues nationales dans l'enseignement sur la base des résultats des expérimentations jugées positives et concluantes.*
- ✓ *Constituer et mettre à jour régulièrement une base de données sur les acquis des apprentissages.*
- ✓ *Conduire régulièrement des études évaluatives sur les apprentissages scolaires et en exploiter les résultats pour améliorer la gestion de classe et les pratiques pédagogiques des enseignants.*

Pilier 6. : Renouveau et modernisation de l'enseignement secondaire

Tout comme l'école primaire, le sous-système de l'enseignement secondaire n'a pas connu d'amélioration au cours des 10 dernières années. Le déficit en infrastructures se fait ressentir avec beaucoup d'acuité dans les centres urbains où les salles de classe peuvent compter jusqu'à 120 élèves.

La disponibilité de manuels scolaires et d'autres matériels pédagogiques est très limitée. À cela, il faut ajouter le manque de professeurs qualifiés dans les disciplines fondamentales (mathématiques, sciences physiques, français, anglais) dans la majorité des établissements de l'intérieur du pays. Dans ces conditions, il est bien difficile pour les professeurs d'enseigner correctement et pour les élèves d'apprendre sereinement. Quoique les gouvernements successifs aient toujours essayé de masquer la réalité, les résultats des examens du BEPC et du baccalauréat ont montré de façon on ne peut plus claire la médiocrité des apprentissages des élèves dans nos collèges et lycées. Les taux de redoublement sont partout à la hausse et les abandons scolaires se multiplient. Ces échecs alimentent la violence scolaire dans le secondaire et plusieurs établissements sont aujourd'hui confrontés au phénomène des gangs scolaires. Face à cette situation, parents d'élèves, enseignants et autorités scolaires semblent se résigner.

Les programmes d'études enseignés au secondaire n'ont pas connu d'amélioration significative depuis 1990. Si les programmes du collège constituent un tronc commun pour l'ensemble des élèves qui veulent poursuivre leurs études au lycée, ils n'offrent aucune passerelle vers la formation professionnelle et technique. Au lycée, le curriculum est resté le même depuis 1984 : avec seulement trois profils de reste très classiques, il ne permet pas de répondre à la diversité des champs d'intérêt des élèves et ne leur offre pas d'occasions suffisantes de s'exercer à faire des choix. L'équipement des lycées en laboratoires et en ordinateurs a toujours été passé sous silence, alors qu'on

s'évertue à parler de l'importance de la formation scientifique et technologique pour nos jeunes.

Les examens nationaux sont une véritable hécatombe financière !

L'objectif visé par l'UFDG est d'avoir des collèges normaux où le nombre d'élèves ne dépasse pas 60 élèves par salle de classe. Chaque collège doit disposer couramment d'eau et d'électricité. Cet effort de construction sera accompagné par une réhabilitation systématique de tous les établissements existants.

D'ores et déjà, l'UFDG envisage les mesures suivantes :

- ✓ *Construire et équiper dans chaque commune rurale un collège de proximité comprenant au moins huit salles de classe, une direction, un centre de documentation, une salle d'informatique, une aire d'éducation physique aménagée, deux blocs de latrines et un logement pour le principal.*
- ✓ *Construire de 50 lycées modernes (dont 10 à Conakry) pour rompre avec la double vacation et ramener la taille du groupe-classe à 50 élèves. Assurer l'équipement de tous les lycées en bibliothèques, laboratoires scientifiques et salles d'informatique.*
- ✓ *Procéder à la révision des curricula et programmes d'études du secondaire pour introduire des méthodes et techniques d'enseignement innovantes qui favorisent chez les élèves la créativité et l'imagination, développent leur autonomie.*
- ✓ *Recruter un nombre suffisant de professeurs parmi les sortants des facultés de Lettres & Sciences Humaines et des facultés de Sciences. En plus du diplôme de Licence, les professeurs du secondaire avoir de formation pédagogique et didactique certifiée par l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée (ISSEG).*
- ✓ *Procéder à une répartition rationnelle des enseignants recrutés à travers le pays.*

Pilier 7. : Construction d'une formation technique et professionnelle porteuse d'emplois

Avec l'État de droit et la nouvelle gouvernance que l'UFDG se propose d'instaurer en Guinée, tous les citoyens espèrent un avenir meilleur. Cet avenir interpelle fortement le sous-système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il s'agit dès maintenant et dans les prochaines années de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre de qualité telle que requise par les normes internationales et constituée de spécialistes polyvalents capables de travailler dans divers secteurs d'activités.

En 2003, il avait été défini un *Plan de Développement Stratégique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle* qui devrait mis en

✓ œuvre sur une période de 10 ans. Toutefois, l'élaboration de ce plan avait occulté une dimension fondamentale de la réalité guinéenne : **les représentations** que les jeunes et leurs parents ont de la formation professionnelle et technique dans notre pays.

Il existe aujourd'hui quelque 160 écoles de formation technique et professionnelle, dont une soixantaine relève du système public. Ces établissements offrent 70 filières de formation dans 46 corps de métiers dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires pour un effectif global d'environ 50.000 apprenants. À l'examen du fonctionnement de la vingtaine de Centres de Formation Professionnelle (CFP) que compte la Guinée et des effectifs faibles d'élèves qui les fréquentent (moins de 15 000 élèves pour tout le secteur), l'on peut dire que les jeunes n'embrassent la formation professionnelle et technique que par défaut, parce que n'ayant pas réussi dans l'enseignement secondaire général.

Les programmes de formation technique et professionnelle manquent totalement de pertinence parce que, non seulement les contenus sont éloignés des réalités socioéconomiques nationales, mais aussi n'ont pas intégré les notions d'entrepreneuriat et encore moins les technologies modernes de conception, d'outillage et de fabrication. Dans la plupart des centres de formation, la matière d'œuvre n'existe pas ; l'enseignement est plus livresque que pratique. De plus, il y a une insuffisance d'enseignants. La plupart d'enseignants compétents sont vieillissants tandis que des jeunes enseignants peinent à prendre la relève.

À toutes ces insuffisances, s'ajoute aujourd'hui un manque criard de financement : moins de 8% du budget de l'État sont alloués au secteur. Et pourtant, depuis 2010 le département englobe en plus de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'emploi et le travail.

Tout un changement, mais c'est le prix à payer pour éviter que nos jeunes soient réduits demain à n'être que de simples manœuvres dans leur propre pays. Dans cette entreprise, plusieurs actions sont à poser, notamment celles-ci.

Pilier 8. : Réaliser des réformes institutionnelles fondamentales

- ✓ *Ramener les secteurs de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation qui deviendra désormais "Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle". Créer au sein du département intégré deux nouvelles structures, soit une Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Technique et une Direction Nationale de la Formation Professionnelle.*
- ✓ *Ériger les Centres de Formation Professionnels (CFP) existant à Conakry et*

dans les capitales régionales et les Écoles Régionales d'Arts et des Métiers (ERAM) en cours de

- ✓ *construction en lycées techniques. Ces lycées techniques devront, de la 7^{ème} à la terminale, offrir aux jeunes différentes filières de formation leur ouvrant à court et moyen terme les portes du marché de travail et leur permettant aussi à terme d'obtenir un baccalauréat technique, diplôme nécessaire pour accéder aux facultés universitaires de sciences techniques et de génie. Ces lycées pourront aussi offrir des formations continues sur mesure à l'intention des ouvriers et agents techniques des secteurs formel et informel de l'économie.*
- ✓ *Revoir la carte scolaire des établissements de formation technique et professionnelle et tenir compte des besoins spécifiques des régions naturelles pour leur implantation et leur spécialisation.*
- ✓ *En collaboration avec les départements sectoriels employeurs et le monde de travail (secteur privé), procéder à une analyse systématique des besoins en main-d'œuvre qualifiée et conséquemment définir les différentes filières de formation.*
- ✓ *Élaborer et implanter l'ensemble des programmes d'études pour toutes les filières identifiées. Élaborer et diffuser les guides pédagogiques y afférents.*
- ✓ *Réhabiliter les infrastructures vétustes et renouveler les équipements techniques et scientifiques. Mettre en place dans chaque établissement des pratiques adéquates pour l'entretien, la maintenance et la sécurité du travail.*
- ✓ *Doter les établissements techniques la matière d'œuvre nécessaire à l'enseignement-apprentissage de manière soutenue et régulière. Associer les départements sectoriels dans la gestion des écoles de leur ressort et impliquer le monde du travail. Signer un contrat de gestion avec les établissements.*
- ✓ *Renforcer et élargir les capacités de l'ENSET de Matoto pour permettre à cet établissement d'assumer efficacement sa mission de formation des formateurs. Solliciter à cet effet une assistance technique internationale confirmée.*
- ✓ *Recruter suffisamment de formateurs pour les différentes filières et créer les conditions idoines pour les maintenir (plans de carrière, avantages sociaux, etc.).*

Pilier 9.: Revaloriser la profession enseignante avec une gestion judicieuses des carrières

La construction d'une éducation de qualité tournée vers l'avenir repose en bonne partie sur les épaules d'un personnel enseignant bien formé et bien géré. En

Guinée, si les enseignants du primaire sont gérés au niveau de la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire (DNEE) qui relève du MENA, la formation initiale des maîtres assurée dans les Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) est gérée par la Direction Nationale de la Formation Initiale qui relève du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail. Ce découplage de la formation et de la gestion des enseignants constitue un gros handicap pour le système éducatif.

Par ailleurs, les perspectives limitées de carrière et le bas niveau des salaires constituent l'un des points noirs de la condition enseignante. La démotivation du personnel enseignant tient essentiellement à sa faible rémunération (en 2019, un enseignant du primaire touche en moyenne l'équivalent de 160 USD par mois et un professeur du secondaire entre 180 et 250 USD) ; celle-ci constitue l'un des principaux facteurs affectant négativement son rendement.

Une des conséquences de cette situation est le recours systématique à la contribution des parents pour suppléer au manque de salaire et/ou pour compléter le salaire versé par l'État. De plus, le retard de paiement et d'acheminement des salaires contribue à accentuer cette démotivation. Un facteur aggravant est le retard de la prise en charge par l'État des salaires des enseignants contractuels. Les enseignants communautaires sont eux entièrement à la charge des parents.

Tout cela se traduit par un manque d'attractivité de la profession et constitue un obstacle majeur au renouvellement du personnel enseignant et à son maintien dans le système.

La formation initiale des enseignants du secondaire se déroule, quant à elle, dans les universités et à l'ISSEG. Ces formations initiales restent cependant inadéquates à bien des égards : programmes désuets, apprentissages essentiellement théoriques, certification discutable, effectifs pléthoriques dans les universités et à l'ISSEG, formateurs non motivés. *In fine*, malgré les moyens consentis par les partenaires techniques et financiers (PTF), le système de formation initiale produit des enseignants peu qualifiés, inaptes d'assurer efficacement leurs tâches auprès des élèves.

La formation continue des enseignants est, quant à elle, le fait de diverses structures relevant des deux départements ministériels, sans aucune coordination. Le suivi pédagogique des enseignants est épisodique et n'est pas intégré au processus de formation.

Il faudra d'urgence entreprendre la définition et la mise en place d'une politique cohérente, concertée et systémique de gestion du personnel enseignant et d'encadrement, à travers la définition d'un plan de carrière, l'amélioration nette

du niveau de la rémunération, l'octroi de primes substantielles pour les enseignants des zones rurales, la création d'un environnement de travail plus motivant.

Comme on le voit, le défi de la fonction enseignante en Guinée est à la fois social, professionnel et matériel. Ce défi, l'UFDG entend le relever avec vigueur à travers des actions idoines qui favorisent la réforme en profondeur la formation initiale des futurs enseignants du primaire. Entre autres:

- ✓ *Ériger les Écoles Normales d'Instituteurs (IFM) en Instituts de Formation de Maîtres (IFM)*
- ✓ *Intégrer l'anglais et l'informatique dans la formation des Enseignants*
- ✓ *Recruter dans les IFM que des élèves titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire général. En plus de la bourse d'entretien allouée à tous les étudiants des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES), accorder aux futurs étudiants-maîtres une prime spéciale de motivation à la profession enseignante.*
- ✓ *Élaborer un nouveau curriculum d'études pour la formation des futurs enseignants comportant une formation académique et pédagogique en institution de trois ans et une formation pratique dans le milieu scolaire d'un an.*
- ✓ *Délivrer aux étudiants-maîtres un diplôme de Licence professionnelle en éducation préscolaire et enseignement primaire lui permettant d'accéder à la hiérarchie A de la fonction publique et d'être titularisé.*
- ✓ *Réorienter la mission de l'ISSEG pour en faire un centre d'excellence pour la formation des enseignants du secondaire, des formateurs des IFM et des autres intervenants en éducation (Conseillers pédagogiques, Inspecteurs de l'enseignement secondaire, planificateurs de l'éducation, etc.).*
- ✓ *Réformer la formation continue des enseignants des directeurs d'établissements primaires et secondaires à travers la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif qui s'implante dans chaque école, la création et le fonctionnement de cellules pédagogiques ainsi que le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité.*
- ✓ *Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation continue doit reposer sur un corps de conseillers pédagogiques maîtres formateurs (CPMF) et d'animateurs pédagogiques secondaires (APS) renouvelé et suffisamment préparé.*
- ✓ *Élaborer une nouvelle politique du livre scolaire qui définira les conditions*

et modalités de rédaction, de production et de distribution des manuels scolaires au primaire et au secondaire sous la responsabilité de l'État qui se chargera d'encadrer le secteur du livre scolaire, d'agrèer les manuels scolaires, d'en réguler la production par le secteur privé et de faciliter les conditions de leur acquisition.

Pilier 10. : Dynamisation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Durant les dix dernières années, on a assisté à un retour de l'analphabétisme en Guinée. L'illettrisme frappe des pans entiers de la population guinéenne. Le taux d'analphabétisme dépasse en termes réels 65% de la population dont près de 80% sont des femmes et des jeunes habitant les zones rurales. Les centres d'alphabétisation des adultes et les centres NAFA créés dans les années 1990 en faveur des jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 14 à 17 ans sont quasiment à l'abandon sur l'ensemble du territoire national.

Le sous-financement de l'alphabétisation et à l'éducation non formelle par l'État un handicap majeur pour son développement. Il faut noter que la part de l'alphabétisation dans le budget alloué au secteur de l'Éducation ne dépasse guère 0,50%, alors que la moyenne régionale s'établit à 3%. À ce manque s'ajoute d'autres faiblesses de nature à la fois institutionnelle et structurelle, notamment :

- l'absence d'une politique nationale cohérente d'alphabétisation et d'éducation non formelle;
- le manque d'engagement réel des autorités guinéennes des programmes régionaux de promotion des langues nationales de l'éducation bilingue, comme le programme ELAN (École et langues nationales en Afrique);
- la faiblesse des structures en charge de l'alphabétisation et d'éducation non formelle au niveau régional, préfectoral et communal (dans les structures déconcentrées – IRE, DPE – l'alpha se résume à une seule personne);
- l'insuffisance et le manque de qualification des personnels en charge de l'animation des activités d'alphabétisation;
- l'insuffisance et l'inadaptation du matériel didactique et des supports pédagogiques.

Il est donc urgent de réhabiliter et dynamiser le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle afin d'offrir à toutes les personnes souffrant d'illettrisme plus d'opportunités de formation et d'insertion professionnelle.

Pour l'UFDG, les mesures suivantes seront entreprises de façon prioritaire :

- *Élaborer un Document de référence tenant lieu de Politique nationale pour le sous-secteur de l'alphabétisation et à l'éducation non formelle.*
- *Mettre en place un Fonds de Soutien à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle qui sera alimenté par une subvention de l'État,*

les contributions des PTF et les apports des projets miniers et agricoles évoluant à travers le pays.

- *Créer au niveau de chaque commune urbaine et de chaque commune rurale d'un Service communal d'alphabétisation et d'éducation non formelle qui aura la responsabilité de l'ouverture, de la planification et de la gestion des centres d'alphabétisation et des centres NAFA.*
- *Créer au sein de chaque IRE d'une Unité de production de matériel pédagogique en faveur des centres d'alphabétisation et des centres NAFA.*
- *Associer les projets miniers et agricoles à la création et au fonctionnement des centres d'alphabétisation et des centres NAFA dans leur zone d'intervention.*
- *Faire de l'alphabétisation une composante fondamentale du service aux communautés dévolu aux entreprises minières et agricoles.*

Pilier 11.: Promotion d'un enseignement supérieur et une recherche scientifique au service du développement et de l'innovation

En Guinée, l'enseignement supérieur et la recherche sont dispensés dans les universités, grandes écoles et instituts de formation et de recherche couvrant des domaines de savoirs très variés. En plus de la quinzaine d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) publiques, il existe à travers le pays une trentaine d'universités et d'établissements supérieurs privés. Ces institutions, agréées par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), accueillent un nombre considérable d'étudiants dans diverses filières de formation.

De 2011 à 2019, le gouvernement guinéen dit avoir doublé le budget alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche avec un investissement passant de 400 milliards de francs guinéens (soit 43,4 millions USD) à près de 900 milliards de francs guinéens (soit 97,8 millions de dollars). Malheureusement, les 2/3 de cette enveloppe budgétaire servent uniquement à payer les salaires des personnels et les allocations aux étudiants. La part accordée au développement des infrastructures et à l'acquisition des équipements scientifiques et pédagogiques est très faible pour assurer un enseignement de qualité à une clientèle étudiante en forte croissance depuis les années 1990. L'état des laboratoires et ateliers de travaux pratiques dans les IES traduit éloquentement ce sous-équipement.

En plus de la pression démographique, d'autres facteurs non moins importants expliquent l'inefficacité du sous-système de l'enseignement supérieur et de la recherche en Guinée :

- Insuffisance d'enseignants-chercheurs qualifiés et vieillissement du personnel existant

- Manque de pertinence des filières et contenus de formation dans l'enseignement supérieur : l'on assiste ainsi à une production élevée de diplômés dont le profil, le niveau et le nombre est sans rapport avec les besoins du marché de l'emploi (les diplômés des IESR guinéennes mettent environ deux ans pour trouver un emploi ou exercent un emploi qui n'a rien à voir avec leur formation ou encore cherchent un emploi dans le secteur informel de l'économie).
- Difficulté de mise en place systématique du système LMD (Licence-Maîtrise-Doctorat)
- Faiblesse et fragilité des financements alloués aux programmes de recherche scientifique et non valorisation des résultats de recherche
- Absence d'un plan numérique structurant et d'un système d'information et de gestion (SIG) efficace pour l'enseignement supérieur et la recherche
Manque de transparence et difficultés de gouvernance et de management des IESR

Au regard de cette situation et des divers problèmes induits, il est impératif de reprendre en main cette composante majeure de notre système éducatif pour en faire un secteur porteur de croissance et de réduction de la pauvreté. L'UFDG se propose de mener une réforme globale du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche focalisant sur les questions de pertinence et de qualité des formations dispensées. Au nombre des actions prioritaires à mener, il faut souligner les suivantes :

- ✓ *Créer un cadre permanent de concertation et de partenariat durable entre les IESR, l'État, les Collectivités territoriales et les milieux socioprofessionnels pour une meilleure adéquation entre la formation universitaire et l'emploi.*
- ✓ *Accroître et diversifier l'offre de formation supérieure en identifiant des filières porteuses d'emploi et conséquemment en rénovant les curricula d'études selon une méthodologie qui prend en compte à la fois les pratiques scientifiques et pédagogiques les plus actuelles et les exigences des milieux socioprofessionnels. Ce virage à opérer doit s'intégrer dans le processus d'implantation du système LMD déjà en cours et le renforcer.*
- ✓ *Procéder au réseautage des IESR existantes et mutualisation des ressources professorales. Établissement de partenariats et de mécanismes de collaboration avec les universités étrangères.*
- ✓ *Refonder l'enseignement supérieur privé pour une meilleure synergie avec l'enseignement supérieur public.*
- ✓ *Systématiser la recherche scientifique dans toutes les institutions*

universitaires par la création d'une unité de recherche à l'intérieur de chaque département. Créer des chaires de recherche/développement orientées vers des problématiques particulières.

- ✓ *Renforcer le potentiel et les moyens des centres de recherche existant par la formation et la motivation des chercheurs, l'équipement des laboratoires et la diffusion des résultats.*
- ✓ *Accorder une importance particulière aux centres de recherche dédiés aux recherches médicales, épidémiologiques et épizootiques, de même qu'aux centres de recherche agronomique pour moderniser l'agriculture.*
- ✓ *Créer à l'Institut Polytechnique de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry et à l'Institut Supérieur de Technologie de Mamou d'unités de recherche orientées vers l'innovation technologique, les biotechnologies, l'intelligence artificielle, etc.*
- ✓ *Impliquer les sociétés et entreprises minières à l'extension et au renforcement des capacités de l'Institut Supérieur des Mines et de la Géologie de Boké qui deviendra une grande école à vocation régionale.*
- ✓ *Créer à Conakry une bibliothèque interuniversitaire moderne et renforcement des bibliothèques des autres IESR.*
- ✓ *Mettre en place un comité d'éthique pour la gouvernance universitaire*

Pilier 12 .: Restructuration du dispositif institutionnel de pilotage de l'éducation nationale et renforcement de la gouvernance

Le plus grand mal que M. Alpha Condé et le RPG ont fait au peuple de Guinée est la multiplication des structures de gestion de l'éducation et la nomination à tous les postes de militants politiques incompetents et d'une moralité très douteuse. L'UFDG entend mettre fin à cette clochardisation du système éducatif.

Pour une mise en œuvre réussie du Pacte national que propose l'UFDG, il est essentiel de réorganiser le dispositif de pilotage du système éducatif, de renouveler l'administration scolaire et d'assurer une gouvernance transparente et vertueuse à tous les niveaux. Dans cette perspective, les actions suivantes constituent des priorités d'action à mener pour le premier gouvernement de l'UFDG :

- ✓ *Restructurer tous les services de l'éducation nationale par la création de seulement deux départements ministériels : 1) Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP); 2) Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).*

- *Restructurer l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale autour d'une mission centrée sur le pilotage du système éducatif et le suivi-évaluation du fonctionnement administratif et pédagogique des structures nationales et déconcentrées.*
- *Restructurer l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP) afin d'en faire un véritable centre d'élaboration des curricula, d'expérimentation pédagogique et de développement des matériels didactiques. Réintégrer le Service National de l'Enseignement à Distance (SNED) et l'Imprimerie de l'Éducation (IDEC) à la nouvelle institution.*
- *Développer une nouvelle culture d'évaluation des apprentissages scolaires chez les enseignants et les gestionnaires de l'éducation. Fusion du Service des Examens et Concours Scolaires (SECS) et de la Cellule Nationale de Coordination de l'Évaluation du Système Éducatif (CNCESE) en une seule entité dénommée "Direction Nationale de l'Évaluation et de la Certification". Cette nouvelle structure prendrait également en charge l'orientation scolaire.*
- *Redynamiser les Directions Régionales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.*
- *Créer une division au sein de l'Inspection Régionale de l'Éducation restructurée autour d'une mission de coordination plus élargie.*
- *Restructurer les Directions Préfectorales de l'Éducation (DPE) autour d'une mission centrée sur la supervision et le soutien pédagogique.*
- *Créer au sein de chaque commune urbaine et rurale d'un Service Communal de l'Éducation (SCE) qui sera chargé exclusivement de la gestion de l'enseignement primaire et de son expansion au niveau local. Les Délégations Scolaires de l'Enseignement Élémentaire (DSEE) seront rattachées au SCE.*
- *Mettre en application de normes et de critères pour la nomination à tous les postes de direction et de gestion dans toutes les structures du MENFP, dans les IESR et dans les Centres de recherche et d'innovation. Mettre en place un processus d'appel à candidature et d'évaluation pour le recrutement des personnels de direction et d'encadrement.*
- *Mettre en place d'une agence nationale d'assurance qualité pour les filières programmes de formation professionnelle et technique. Renforcer le dispositif existant dans l'enseignement supérieur.*
- *Affecter 30% du budget national aux secteurs de l'éducation. Accorder une part substantielle à l'investissement et à la création.*
- *Diffuser largement et régulièrement les budgets alloués aux structures nationales, déconcentrées et décentralisées, ainsi qu'aux IESR.*
- *Établir d'un mécanisme approprié et permanent de suivi et de contrôle*

des dépenses effectuées, tant pour le fonctionnement des structures que pour l'investissement et la création.

- *Ré-instituer au Conseil Supérieur de l'Éducation et cooptation d'enseignants-chercheurs émérites pour sa composition. Ce conseil doit pouvoir produire en toute indépendance à l'intention du gouvernement des avis consultatifs pour l'amélioration continue de la qualité de l'éducation à tous les ordres d'enseignement.*

AXE XVIII : PATRIMOINE HISTORIQUE ET REHABILITATION CULTURELLE

Par le passé, la Guinée était une référence en matière de culture et brillait avec éclat de ses artisans, artistes ainsi que de ses productions culturelles diverses connues du monde entier. Les chaussures fabriquées par ses cordonniers et les pièces de sculpture faisait la fierté de tous les africains.

Les festivals nationaux organisés annuellement enregistraient des pièces de théâtre, des concerts, ballets et chansons provenant de toutes les régions du pays. Ils étaient des occasions de compétitions serrées. Avec le changement de régime en 1984, les rencontres et productions culturelles s'amoindrirent de plus faute de soutien logistique et de promotion stratégique. Aussi tout reste à faire dans le domaine de la culture dont le domaine si important des archives nationales.

Le patrimoine historique se heurte quant à lui aux prudences dictées par les contentieux historiques et subit la morosité de l'intelligentsia et la quasi indifférence des gouvernants. Aujourd'hui il devient urgent de d'impulser la culture et réveiller l'histoire du pays pour en faire des passerelles de consensus historique et de réconciliation des Guinéens.

L'UFDG s'engage à franchir le pas en conduisant les actions suivantes :

- ✓ *Réaliser un inventaire exhaustif des sites historiques et pièces culturelles*
- ✓ *Inventorier et mémoriser de façon électronique toutes les productions culturelles*
- ✓ *Réhabiliter/ Construire les centres culturels afin d'en faire des espaces de production et d'animation*
- ✓ *Soutenir les artistes en leur apportant le matériel nécessaire et en leur accordant des subventions substantielles au prorata de leurs productions*
- ✓ *Ecrire d'urgence l'histoire générale de la Guinée de la préhistoire au XXIème siècle.*
- ✓ *Organiser des rencontres culturelles dans les différents domaines afin d'unir davantage les guinéens autour de valeurs et symboles communs.*
- ✓ *Réhabiliter les parentés à plaisanterie en tant que moyen socioculturel de symbiose des tribus et aires culturelles.*

AXE XIX : FEMMES ET PROMOTION DU GENRE

En Guinée, les femmes ont joué un rôle capital dans l'histoire politique du pays. Elles ont occupé plusieurs fonctions politiques et administratives. La première République a donné un cachet particulier à l'émancipation de la femme guinéenne surtout sur le plan social et politique. Cependant les préoccupations économiques des femmes n'ont commencé à réellement être prises en compte qu'à partir de la 2^{ème} République, notamment par la naissance de petites et moyennes entreprises féminines complétée par la création, à l'initiative du gouvernement, des centres NAFA. Ces centres auront constitué de véritables lieux d'émancipation et d'apprentissage pour les filles et les femmes de Guinée.

Depuis 2010, plusieurs initiatives pour concourir à l'émancipation de la femme ont été prises. On peut citer l'exemple des mutuelles financières des femmes africaines (MUFFA) aux fins de leur permettre d'accéder aux crédits et de mieux gérer leurs activités génératrices de revenu pour être au cœur de l'activité économique de leur pays pour mieux participer à sa croissance économique.

La MUFFA en soit était une bonne initiative mais les résultats attendus ont été limités par sa politisation : la réalité est qu'il faut être membre du parti au pouvoir pour bénéficier de crédit. De fait aucune femme de l'opposition politique n'a accédé à ces microfinancements.

D'une manière globale, si les actions en faveur des femmes de ces dernières années n'ont pas produit les résultats escomptés, la raison est que le gouvernement a vocation à instrumentaliser les leviers à sa disposition à des fins politiques. En d'autres termes, si l'on n'est ni membre, ni sympathisant du RPG arc en ciel, on a droit à rien en Guinée.

Dans plusieurs domaines le recul est flagrant et se démontre par le fait que la Guinée se trouve parmi les 8 pays ayant les plus grandes disparités entre hommes et femmes. En effet selon les statistiques du PNUD, la Guinée serait classée 78^{ème} sur 86 pays dans l'espace hors OCDE, quant aux disparités de genre. Ces écarts constituent des entraves à la réalisation des objectifs durables pour le développement (ODD) relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Prenant en compte ce constat et son attachement à l'émancipation de la femme, l'UFDG adhère à l'esprit et à la lettre de tous les traités, de toutes les décisions ou recommandations des instances régionales et internationales qui recommandent la prise en compte du genre dans toutes politiques de développement. La stratégie de l'UFDG pour éliminer les discriminations et les disparités dont les femmes sont victimes et pour promouvoir leur émancipation s'articule autour de certains axes d'intervention ci-après :

Action 19-1 : Promotion de l'éducation de la jeune fille et l'alphabétisation de la femme rurale

Selon une étude du Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance sur la politique nationale du genre, l'analphabétisme concerne 68 % de la population dont 75,3 % chez les femmes ; seulement 24,7 % des femmes âgées de 15 ans ou plus sont alphabétisées contre 54,9 % pour les hommes. Ces taux sont néanmoins revus à la hausse quand il s'agit des jeunes de 15 – 24 ans, même si l'écart reste toujours marqué en faveur des jeunes hommes, à savoir 61% des jeunes femmes contre 78 % des jeunes hommes. A cela, il faut ajouter le taux brut de scolarisation de 75,2 %, demeurant en deçà des objectifs.

Malgré les efforts déployés ces dernières années, la femme et la jeune fille en particulier, accusent toujours un retard considérable dans la formation scolaire, professionnelle et universitaire. Ceci prouve à suffisance l'importance et l'urgence du défi à relever.

Pour corriger ces lacunes, L'UFDG mènera des politiques sectorielles favorables au genre et un égal accès à l'éducation visant spécifiquement l'élimination de l'analphabétisme des femmes surtout dans les zones rurales. Elle s'emploiera à :

- ✓ *Octroyer de bourses d'étude aux jeunes filles pour l'accroissement de leur nombre dans les écoles de toutes spécialités*
- ✓ *Accorder des subventions aux établissements scolaires proportionnellement au nombre de filles inscrites*
- ✓ *Orienter plus de filles dans les établissements d'enseignement technique et professionnel*
- ✓ *Organiser des formations spécifiques en faveur des jeunes filles en situation d'abandon scolaire en créant des "écoles de la seconde chance »*
- ✓ *Faire prendre en charge par l'Etat les frais de scolarité y compris ceux des tenues et fournitures scolaires, des filles vivant dans les ménages pauvres surtout en milieu rural*
- ✓ *Accorder des bourses d'études à l'étranger à des proportions de plus en plus élevées de filles*
- ✓ *Elaborer un Code de la Famille pour pallier l'effacement des normes traditionnelles positives*
- ✓ *Organiser l'alphabétisation fonctionnelle des femmes en rapport avec leurs besoins professionnels et en liaison avec le NTIC comme l'usage de la communication par téléphone et sur les réseaux sociaux*
- ✓ *Favoriser la formation aux petits métiers des femmes rurales et celles des zones périphériques des villes*

Action 19-2 : Motivation des femmes à utiliser les services de santé de la reproduction et participer à la lutte contre les violences basées sur le genre

La situation sanitaire des femmes demeure critique surtout dans le domaine de la fécondité. Elle se caractérise par des indicateurs qui mettent en évidence la précarité de la santé de la femme, en âge de procréer notamment. Selon la Direction Nationale de la Statistique (MICS 2016) l'indice synthétique atteint environ 5 enfants en moyenne par femme. Cet état de fait est la résultante d'une précocité de la sexualité et du mariage : 37% des femmes âgées de 20-24 ans ont eu au moins une naissance vivante, 63% sont précocement mariées, 11% sont mères avant l'âge de 15 ans. A cela il faut ajouter le faible niveau d'utilisation des méthodes contraceptives (12%).

Selon la loi en vigueur, l'âge du mariage est de 17 ans pour les femmes et de 18 ans pour les hommes. Le non-respect de ces règles, induit des mariages précoces qui ont pour conséquence des grossesses parfois précoces suivies de complications qui peuvent causer la mortalité maternelle sinon des invalidités grave chez la mère et l'enfant.

L'UFDG s'engage également à :

- ✓ *Promouvoir les droits des femmes en matière de santé, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive*
 - ✓ *Assurer la protection des filles et femmes contre les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé dont les mutilations génitales féminines*
 - ✓ *Renforcer l'intégration de l'éducation sexuelle et en matière de population dans les programmes scolaires*
- Soutenir la promotion de la planification familiale*

Action 19-3 : Renforcement des cadres de protection des droits et d'autonomisation des femmes

La Guinée dispose d'un arsenal juridique assez fourni en matière de promotion et de protection des droits de la femme. En effet, au plan international, la plupart des conventions régissant les droits de la femme et de la jeune fille ont été ratifiée par le pays ; par exemple la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en outre du protocole de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

Par conséquent l'un des principaux défis du pays, réside en l'application effective de ces textes sur le terrain. Manifestement, certains textes internationaux et

régionaux peinent à être mis en œuvre et la législation interne contient trop de lacunes et d'insuffisances.

L'autre défi de la Guinée, est celui de la disponibilité des statistiques relatives aux violences faites aux femmes et aux filles. En effet les acteurs intervenants en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes sont confrontés à un manque de données statistiques fiables, chose qui ne permet pas de réorienter les interventions sur le terrain de manière efficace. L'harmonisation des normes juridiques nationales avec les instruments juridiques internationaux reste difficile à réaliser.

Le niveau des violences faites aux femmes est alarmant avec une prévalence de 80,2% chez les femmes et filles de 15 à 64 ans hors MGF (mutilation génitale féminine), selon la dernière enquête nationale VBG (violence basée sur le genre). La prévalence de l'excision atteint 97% pour le cas spécifique des mutilations génitales féminines. Ce qui classe la Guinée parmi les trois pays du monde usant encore de cette pratique rétrograde.

L'UFDG prendra des dispositions pour protéger l'intégrité physique contre les actions dégradantes telles que la traite des femmes, les mariages précoces, le viol, les violences conjugales, l'excision et toutes autres formes de mutilation. En conséquence, elle insistera sur les actions principales suivantes :

- ✓ *Créer un cadre de concertation sur les changements d'approches dans la lutte contre les violences faites aux femmes dont les VBG*
- ✓ *Assister les femmes handicapées en tenant compte de leurs besoins spécifiques en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion sociale*
- ✓ *Concevoir des stratégies appropriées d'encadrement des femmes rurales pour leur participation aux activités économiques*
- ✓ *Former les femmes-leaders à la gestion des programmes et projets*
- ✓ *Assister les femmes et filles en conflit avec la loi pour le respects de leur dignité*
- ✓ *Initier des lois favorables à l'accès des femmes aux moyens de production*
- ✓ *Libérer les femmes des corvées liées à la recherche de l'eau et du bois à usage domestique*

Action 19-4 : Participation active des femmes à la prise de décision aux niveaux familial, communautaire et national

Bien qu'il existe une Politique Nationale de Genre depuis 2011 mise en œuvre et parfois complétée par plusieurs stratégies sectorielles, l'absence de dotations budgétaires au profit ses services dédiés aux femmes réduit considérablement leur impact. A cela s'ajoute, la faiblesse des mécanismes d'information, de communication, de coordination et de suivi-évaluation.

Les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique et sont encore peu présentes aux postes de décision. Les chiffres suivants sont expressifs à cet égard :

La faible proportion des femmes dans les exécutifs communaux après les dernières élections communales en est une autre illustration : sur 23,8% de femmes candidates aux élections communales de février 2018, on compte seulement 6% de conseillères dans le pays ; des 342 maires, seuls 6 femmes sont maires et une seule est à la tête d'une commune urbaine.

L'UFDG entend remédier à la situation par des mesures pratiques parmi lesquelles :

- ✓ *Identifier les barrières psychologiques, culturelles, sociales et économiques à la participation des femmes aux activités politiques*
- ✓ *Alléger les tâches domestiques des femmes par la modernisation du cadre de vie des ménages et la multiplication des crèches et autres milieux éducatifs préscolaires*
- ✓ *Organiser des séminaires de formation au militantisme politique et à l'administration des affaires pour les femmes responsables du parti et les femmes-leaders au niveau communautaire*
- ✓ *Restructurer les organisations de femmes et leur inculquer la culture des débats et animations politiques*

AXE XX: JEUNESSE, EMPLOIS-JEUNES ET LOISIRS

En Guinée, comme dans l'ensemble des pays du continent, les jeunes forment environ 50 % de la population totale. La jeunesse constitue une richesse majeure pour le continent et ses problèmes se posent dans tous les pays en termes de dividende démographique considéré comme une priorité majeure par les Nations Unies. Aussi devient-elle un atout plutôt qu'un obstacle au développement des pays dans le monde entier. Parmi les maux qui assaillent la jeunesse, on peut nommer : le chômage, les maladies sexuellement transmissibles, l'alcoolisme, la drogue, la dépravation des mœurs, les migrations clandestines. En Guinée, elle souffre du manque presque total d'aires de loisirs et de sports.

Action 20-1 : Prise en charge des besoins spécifiques des adolescents et jeunes

Les adolescents et jeunes comme catégorie constituent une préoccupation majeure en Guinée, tant du point de vue de leur poids démographique que de la part qu'ils occupent dans l'ensemble des besoins économiques et sociaux et ce qu'ils représentent en tant que dimension pressante du dividende démographique. En effet, la population guinéenne est majoritairement formée d'adolescents et jeunes avec un âge médian d'à peine 19 ans et un âge moyen de

23 ans. Les moins de 25 ans font plus de la moitié de la population. Au total 65% ont moins de 35 ans, âge approximatif de pleine entrée dans la vie adulte. Dans le domaine de la formation le déficit est criard et impacte négativement sur l'emploi avec la relative inadéquation formation-emploi. Dans celui des loisirs, des efforts immenses restent à fournir dans un contexte de manque presque total d'infrastructures et d'espaces appropriés pour permettre l'épanouissement des jeunes, tant en milieu rural qu'urbain

Quant aux comportements déviants et la délinquance juvénile en nette croissance, ils se traduisent par une attitude d'insoumission, de remise en cause du système éducationnel, de rejet de la société et de ses normes, et se manifestent sous des aspects multiformes. Selon les services de police, les formes de délinquance juvénile les plus développées en Guinée sont au stade actuel : la prostitution, le vol et le grand banditisme dont les attaques à mains armées, la consommation de la drogue et l'alcoolisme.

La santé de la reproduction en Guinée, est caractérisée par l'entrée précoce des adolescents et des jeunes dans la vie sexuelle active. Ce qui les expose aux grossesses non désirées, aux avortements, aux IST dont le VIH/SIDA. En plus de ces risques, les mutilations génitales féminines et les abus sexuels figurent au nombre des problèmes auxquels ils sont confrontés.

L'UFDG insistera sur les actions principales suivantes :

- ✓ *Trouver des solutions appropriées pour l'application effective des textes et la prise en charge des problèmes de SR dont la gratuite de la césarienne, que ce soit dans les structures sanitaires classiques, dans les établissements scolaires ou dans de nouvelles structures ;*
- ✓ *Densifier l'éducation à la vie familiale et en matière de population dans l'enseignement formel et trouver des canaux alternatifs de vulgarisation de cette éducation auprès de la jeunesse en milieu extra-scolaire et rurale;*
- ✓ *Développer des programmes spécifiques au profit des adolescents et jeunes ayant des besoins spécifiques (handicapés, classes sociales défavorisés)*
- ✓ *Mettre en place des installations adéquates en faveur de la promotion des activités culturelles et de loisirs*

Action 20-2 : Promotion de l' emploi des jeunes

En Guinée, selon les résultats de l'enquête spécifique sur l'emploi et le travail décent réalisée en 2012, le taux de chômage était élevé (20%) pour les jeunes âgés de 25 à 34 ans (10% pour les jeunes urbains et près de 64% de ces chômeurs résidaient à Conakry). Comme conséquences on constate aussi de nombreuses pertes d'emploi : des plans de licenciement ont été souvent annoncés et 2 180

suppressions d'emplois ont été enregistrées dans le secteur formel en fin février 2015. Le taux de chômage en milieu urbain a quasiment doublé passant à 16% en 2015. La situation globale cache des taux de chômage plus préoccupants avec des disparités plus complexes selon les milieux sociaux. Le genre et féminin est le plus frappé par ce désœuvrement que les jeunes sans expérience professionnelle lui disputent avec beaucoup de similitude.

Les causes du chômage sont nombreuses : (i) l'inadéquation des qualifications aux besoins du marché de l'emploi (peu de diversification des filières au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire) (ii) l'étroitesse du marché du travail (concentré à Conakry et dans ses périphéries en raison des coûts de production plus élevés à l'intérieur). Les jeunes guinéens bien que confrontés au chômage structurel coriace, entreprennent des initiatives nombreuses pour subvenir à leurs besoins. Ils sont de tous les petits métiers surtout à Conakry.

L'UFDG entreprendra les actions suivantes pour remédier à la situation :

- ✓ *Soutenir les initiatives visant la promotion de l'auto-emploi*
- ✓ *Exploiter les nouveaux pôles de croissance: tourisme, hôtellerie, agro-industrie, mines, BTP...*
- ✓ *Améliorer l'environnement des affaires par une diversification des filières d'emploi*
- ✓ *Valoriser les filières techniques et technologiques de la formation professionnelle*
- ✓ *Créer de centres régionaux d'investissement*
- ✓ *Diversifier les sources de financement des micro-entreprises: crédit-bail, capital-risque, fonds de garantie.*

Action 20-3 : Diversification des activités sportives et de loisirs

Les jeunes guinéens se passionnent pour le sport et pratiquent au moins une discipline sportive. Ils éprouvent de nombreuses difficultés à jouir de leurs passions : absence d'infrastructures sportives adaptées à leurs besoins, absence de perspectives sérieuses dans le secteur, absence de professionnalisation du sport. Pourtant, l'importance du sport en tant que facteur de paix, vecteur de maintien de la santé physique et mentale, et aussi d'affirmation géopolitique des Etats n'est plus à prouver.

Dans ce domaine, l'UFDG s'emploiera à :

- ✓ *Créer des centres psychosociaux de préparation à la formation sportive*
- ✓ *Créer un Institut National des Sports pour y former les professionnels du sport.*

- ✓ *Construire un Palais des Sports de 10 000 à 15 000 places*
- ✓ *Rénover l'Ecole Nationale des Sports.*
- ✓ *Construire dans chaque région un complexe pluridisciplinaire sportif et dans chaque quartier, un stade de proximité ainsi que des lieux favorisant les activités sportives*
- ✓ *Rénover les équipements sportifs dans chaque préfecture.*
- ✓ *Diversifier les infrastructures sportives par la valorisation de toutes les disciplines sportives classiques et traditionnelles (Basketball, Football Volleyball, Natation, Equitation, Boxe, Arts Martiaux, Criquet, lutte).*
- ✓ *Instituer les rencontres de sport universitaire pour intéresser l'élite aux sports à travers la tenue régulière des tournois universitaires.*
- ✓ *Promouvoir la coopération avec les grands centres sportifs mondiaux pour la création des centres d'excellence dédiés aux différents sports.*
- ✓ *Créer des prix et distinctions divers pour encourager l'excellence*

AXE XXI : SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Le système de santé guinéen a longtemps souffert d'un manque d'infrastructures adaptées aux besoins de la population, d'un déficit criant d'équipements, de la mauvaise répartition du personnel, d'un laisser-aller dans la gestion des services et en conséquence de la mauvaise qualité générale des soins. Ces insuffisances sont elles-mêmes la conséquence d'un niveau de financement budgétaire bas et mal structuré surtout ces dix dernières années.

Action 21-1 : Promouvoir un programme élargi de vaccination, soins de santé primaire et médicaments essentiels rénové et dynamique au service de la sante de tous a la base

Les enfants, les femmes, les personnes âgées et les moins nantis sont particulièrement affectés. Cette situation est due à la mauvaise gouvernance du système national de santé qui se caractérise par :

- Des infrastructures défectueuses et largement insuffisantes se traduisant par un faible accès des populations aux structures de soins de santé ;
- Un sous équipement des hôpitaux et centres de santé limitant fortement la fonctionnalité des structures de santé à tous les niveaux ;
- Un personnel insuffisant, mal réparti, peu qualifié et très démotivé ; Le ratio actuel des professionnels de la santé (médecin, infirmiers et sage femmes) et populations desservies tourne autour de 0.359 pour 1000 habitants contre un ratio recommandé de 2.3/1000 habitants par OMS. Le fossé est donc grand entre la situation en Guinée et la norme internationale.

- Un système d'approvisionnement en médicaments et réactifs de laboratoire gangrené par la corruption et l'incompétence exposant les structures de santé à des ruptures, les populations à des soins de mauvaise qualité et les professionnels de santé à une perte de crédibilité.
- Un système de contrôle de qualité des médicaments quasi-inexistant, donc incapable de protéger les populations contre les faux médicaments et les produits périmés ;
- Des coûts de soins de santé trop élevés pour les populations, particulièrement pour les ménages pauvres qui restent les plus nombreux (55% des ménages) ; ce qui prive bon nombre de nos compatriotes de la possibilité d'utiliser les hôpitaux et centres de santé.

Cette situation est due au sous- financement chronique du système de santé lui-même explicable par la faiblesse du budget santé de l'Etat (inférieur à 9%) et la quasi-absence de couverture des populations par une quelconque assurance maladie. Ceci témoigne de l'abandon des responsabilités de l'Etat qui refile les coûts des soins de santé aux ménages, souvent pauvres, qui paient plus de 50% des dépenses de santé ;

- La mauvaise gestion des ressources financières et matérielles disponibles le tout entretenu par l'absence de transparence dans le système ;
- Un marché noir qui s'est installé dans les structures publiques de santé.

Ces mêmes facteurs, caractéristiques de la mauvaise gouvernance du système, ont favorisé l'expansion rapide et la difficulté à contrôler l'épidémie à virus Ebola, en son temps, et plus récemment le COVID 19. L'organisation par le pouvoir en place des prétendues élections législative et référendaire le 22 mars 2020 en pleine expansion du COVID 19 est une bonne illustration de cette mauvaise gouvernance.

Pour remettre le système de santé en capacité de répondre adéquatement aux besoins de santé des populations guinéennes, l'UFDG, conformément à sa vocation d'améliorer le bien-être de la population, envisage de refonder le système de santé autour des principes et valeurs suivants : (i) l'équité dans l'accès aux soins (ii) La solidarité nationale au bénéfice de toutes de couches sociales (iii) La disponibilité de soins de santé de qualité (iv) la transparence et la responsabilité mutuelle (v) le respect de l'éthique et de la déontologie médicale.

Action 21-2 : L'amélioration des prestations en faveur de la santé de la mère et de l'enfant

La réalisation de cette priorité passera par le développement de paquets de soins et services répondant aux besoins de la mère et de l'enfant aux différents niveaux

de la pyramide sanitaire (vaccination, suivi de la grossesse),

L'accès gratuit de la mère et de l'enfant aux soins de santé sera garanti par :

- ✓ *Prendre en charge gratuitement les enfants de moins de 5 ans et les femmes en grossesse ;*
- ✓ *Rendre effective la gratuité de la césarienne et des autres soins ;*
- ✓ *Éliminer tous les décès maternels évitables (avec une bonne couverture et la disponibilité des Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) selon les normes de l'OMS pour assurer la qualité des soins ;*
- ✓ *Mettre en œuvre un système de surveillance des décès maternels et de la riposte.*
- ✓ *Éliminer de tous les décès néonataux évitables (survie de l'enfant classique ciblant les principales causes de mortalité des nouveau-nés - la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la couverture vaccinale).*
- ✓ *Promouvoir et soutenir la scolarisation de la jeune fille et interdire le mariage des enfants (multisectorialité qui influence directement nos résultats sanitaires)*
- ✓ *S'attaquer aux morbidités liées aux fistules obstétricales qui constituent des causes d'humiliation des femmes et de leurs familles.*
- ✓ *Mettre en place un programme d'extension et de modernisation des infrastructures et équipements de santé pour offrir aux personnels de santé un cadre et des moyens de travail adéquats et aux usagers des services de santé un cadre d'accueil et de séjour approprié ;*
- ✓ *Renforcer les capacités professionnelles par la formation de spécialistes, de techniciens supérieurs et de paramédicaux spécialisés pour les différents services médicaux et médicaux techniques ;*
- ✓ *Développer une véritable stratégie de fidélisation des personnels de santé pour les zones défavorisées. Le déploiement équilibré des professionnels de la santé partout dans le pays. Par exemple, seuls 17% des professionnels de la santé servent en milieu rural pour couvrir 70% de la population du pays, alors que 83% de ces derniers se retrouvent en milieu urbain pour couvrir seulement 30% de la population. Aussi les statistiques nationales indiquent que 55% des agents de santé se retrouvent à Conakry qui ne représente que 15% de la population ;*
- ✓ *Renforcer le plateau technique des hôpitaux pour la prise en charge correcte des besoins essentiels de santé de la population ;*
- ✓ *Fournir aux structures de santé des ressources essentielles pour leur bon fonctionnement : un personnel adéquat en effectif et en qualité, les médicaments, les vaccins et les équipements, y compris des réfrigérateurs solaires pour la conservation des vaccins ;*

- ✓ *Etendre la couverture sanitaire par la construction d'hôpitaux modernes, de centres de santé et de postes de santé conformément à la carte sanitaire qui sera élaborée de façon consensuelle ;*
- ✓ *Mettre en 'un réseau fort de laboratoires de santé publique pour le diagnostic clinique et la surveillance épidémiologique par la création d'un laboratoire national de référence et des antennes régionales ;*
- ✓ *Soutenir le développement de l'assurance maladie pour protéger les malades et leurs familles des couts catastrophiques des soins de santé ;*
- ✓ *Assainir le secteur pharmaceutique et promouvoir la production nationale pharmaceutique ; La revitalisation du secteur pharmaceutique pour garantir un approvisionnement de qualité en médicaments, réactifs et autres commodités de santé et préserver les populations contre les risques d'intoxication tout en garantissant le monopole pharmaceutique ; Revitaliser les dépôts pharmaceutiques régionaux pour les rapprocher des structures périphériques et réduire ainsi les ruptures de stocks des produits de santé ;*
- ✓ *Mettre en place 'un encadrement du secteur privé et l'amélioration de la réglementation dans ce secteur pour prendre en compte les services offerts en dehors du service public et mettre en place des mécanismes de contrôle pour garantir la qualité des soins et le respect des droits du citoyen ;*

Action 21-3 : Concevoir et mettre en œuvre une politique hospitalière favorable aux références sanitaires, à la lutte contre les endémies et de promotion de la recherche et des innovations médicales

La prévention et la prise en charge adéquate des principales maladies et autres problèmes de santé en vue de leur contrôle voire de leur élimination.

Ce sont les maladies infectieuses et parasitaires comme le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës et les maladies chroniques transmissibles comme le VIH, la tuberculose, la lèpre.

L'UFDG mettra en place des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le Paludisme qui seront mieux réorganisés et dotés de plus de moyens pour élargir l'accès et la qualité des services (préventifs, curatifs et de soutien) prodigués. La dimension communautaire de la lutte contre ces trois principales maladies sera renforcée et l'aspect genre sera pris en compte dans ce renforcement. La gouvernance dans la gestion des trois programmes sera également améliorée pour crédibiliser nos relations avec les partenaires multilatéraux.

Les maladies chroniques non transmissibles comme : les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers et les infections respiratoires

chroniques. Ces quatre principales maladies non transmissibles constituent les principales causes de souffrance qui affectent nos populations riches ou pauvres. Elles ne sont pas seulement un problème de santé, elles ont également un impact économique considérable car elles ont tendance à affecter principalement les gens qui sont encore économiquement productifs (décès prématurés).

L'UFDG mettra en place une stratégie nationale sur les maladies chroniques non transmissibles et dans sa mise en œuvre on prendra en compte les aspects règlementaires, législatifs, d'aménagement urbain pour la création d'un environnement favorable, de mobilisation et d'habilitation communautaire pour promouvoir des comportements sains, la formation du personnel médical pour renforcer les capacités, la réorientation des services de santé pour s'adapter à la menace des maladies non transmissibles.

- ✓ *Contrôler des maladies dites de civilisation comme les traumatismes dus aux accidents de circulation, les violences, la toxicomanie.*
- ✓ *Éliminer la maladie à **Coronavirus** sera une priorité absolue.*

Action 21-4 : Reconstruire la gouvernance du système de santé

De tous les maux dont souffre le système de santé guinéen, la mal gouvernance et le défaut de leadership est le plus urgent à combler car toutes les insuffisances sanitaires qui précèdent s'y rattachent d'une manière ou d'une autre.

L'UFDG, remettra le système de santé sur le cap d'une nouvelle gouvernance, à travers :

- ✓ *Promouvoir la gestion axée sur les résultats,*
- ✓ *Assurer la coordination des interventions et des concours des partenaires techniques et financiers,*
- ✓ *Instaurer la reddition des comptes par la mise en place d'un système de suivi-évaluation rigoureux,*
- ✓ *Assurer la coordination intersectorielle en vue de la mise en cohérence des politiques sectorielles concourant à l'amélioration de l'état de santé des populations : politique d'instruction et d'éducation, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de réduction des inégalités sociales qui sont des déterminants importants de la santé.*
- ✓ *Améliorer l'assainissement des villes et quartiers et l'approvisionnement en eau potable.*
- ✓ *Appliquer correctement les lois et règlements dans le secteur pour minimiser les pratiques déviantes et les fautes professionnelles,*

AXE XXII.: PROTECTION SOCIALE

En raison de son caractère délicat et de sa transversalité, l'UFDG inscrit la protection sociale comme une priorité de premier ordre. Le Parti veillera à ce que

L'Etat oriente ses interventions vers le renforcement continu des structures d'encadrement, de prise en charge des groupes vulnérables notamment les handicapés et d'assistance humanitaire en cas de nécessité.

Spécifiquement, l'accent sera mis sur des investissements sociaux qui réduisent la mendicité et donnent des occupations adaptées aux handicapés. Certes tous les handicapés ne mendient pas en Guinée et tous les mendiants ne sont pas des handicapés. Mais l'absence de solidarité parentale crée des situations diverses de vulnérabilité. Ces situations sont très mal connues et amènent les institutions publiques et privées à entreprendre des actions inadaptées et très proches de l'assistanat. D'où leur inefficacité.

L'exemple de la Cité de Solidarité en est une illustration éloquent. Depuis la première République, elle fonctionne comme un centre d'hébergement précaire des handicapés auxquels elle n'arrive pas à fournir l'encadrement envisagé au départ. Aujourd'hui cette couche déshéritée reste une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Elle représente une proportion importante de la population selon une étude lointaine. Son poids dans la population varie de 25 à 35% de la population.

➤ **ACTION UNIQUE: Concevoir et mettre en œuvre un programme dynamique d'encadrement des groupes vulnérables**

L'UFDG mettra l'accent sur les actions suivantes :

- ✓ *Réaliser une étude diagnostique pour disposer de données de base*
- ✓ *Mettre en place un système de surveillance statistique continu et étendu sur tout le pays*
- ✓ *Constituer des équipes de spécialistes de la gestion des programmes de prise en charge des handicapés*
- ✓ *Concevoir un programme de santé de la reproduction adapté aux besoins des handicapés*
- ✓ *Créer des centres socio-éducatifs pour tous types de handicaps tournés vers la formation professionnelle*
- ✓ *Favoriser la scolarisation universelle des enfants des handicapés*
- ✓ *Soutenir les groupements et organisations initiés par les handicapés.*

- CPRN** : Commission Préparatoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale
- FDS** : Force de défense et sécurité
- PACS** : Parcours Artistiques et Culturels Scolaires
- SAC** : Sésame d'Appui à la Création
- CIRC** : Centre des Industries Récréatives et Culturelles
- AMDA** : Agence de Management des Droits d'Auteur
- EPAD** : Espace de Production des Arts et de Diffusion
- CRAC** : Coordinations Régionales des Affaires Culturelles
- HAC** : Haute Autorité de la Communication
- OGP** : Office Guinéen de Publicité
- RTG** : Radio Télévision Guinéenne
- HOROYA** : liberté) quotidien gouvernemental
- ARPT** : Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
- OPG** : Office de la Poste Guinéenne
- UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- BCRG** : Banque Centrale de la République de Guinée.
- CDMT** : Cadres de Dépenses à Moyen Terme
- PNDES** : Plan National de Développement Economique et Social
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- IRAG** : Institut de Recherche Agronomique de Guinée
- PPPP** : partenariat public-privé-populations
- OHADA** : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
- OMVS** : Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal Guinée, Sénégal, Mali et Mauritanie